

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984  
(72<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Mardi 15 Novembre 1983.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 5284).

MM. Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche; le président.

2. — Enseignement supérieur. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5284).

3. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5285).

Industrie et recherche.

Energie.

(Suite.)

MM. Porell,  
François d'Aubert, Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.

Rappel au règlement (p. 5289).

MM. Noir, le ministre.

Reprise de la discussion (p. 5290).

MM. Oehler,  
Robert Galley, le ministre,  
Joseph Legrand,  
Bassiaet,  
Kuchaida,  
Birraux,  
Jean-Paul Durieux,  
Le Baill,  
Malgras,  
Weisenhorn, le ministre,  
Paul Bladt,  
Mocœur,  
Bonrepaux,  
Ligot,  
Giovannelli,  
Benedetti,  
Tavernier,  
Jean-Marie Bockel.

MM. le président, le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de:

MM. Jarosz, Jans, Moutoussamy, Jans, Moutoussamy, Mme Horvath.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 5311).

5. — Ordre du jour (p. 5311).

**PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 novembre 1983, inclus :

Ce soir :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 : industrie et recherche, énergie (suite) ;

Mercredi 16 novembre 1983.

A neuf heures trente, quinze heures — après les questions au Gouvernement — et vingt et une heures trente :

Industrie et recherche, énergie (suite) ;  
Postes et télécommunications ;  
Communication.

Jeudi 17 novembre 1983.

A neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente ;

Et vendredi 18 novembre 1983.

A neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Départements et territoires d'outre-mer ;  
Mer ;  
Urbanisme et logement (suite) ;  
Affaires sociales et solidarité nationale (suite) ;  
Article 102 ;  
Articles non rattachés, seconde délibération et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984.

Mardi 22 novembre.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les caisses de mutualité sociale agricole ;  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur la fonction publique de l'Etat.

Mercredi 23 novembre.

A neuf heures trente :

Projet sur l'indemnisation d'infirmités contractées en captivité ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur les intendants universitaires.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur le code pénal dans les T. O. M. ;  
Projet sur le congé sabbatique.

Jeudi 24 novembre.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, homologuant des dispositions pénales en Nouvelle-Calédonie ;  
Projet de ratification de la convention « Eutelsat » ;  
Projet de ratification, adopté par le Sénat, d'un accord sur la Cour européenne des droits de l'homme ;  
Quatre projets de ratification :

Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni à une convention judiciaire en matière civile et commerciale ;  
Adhésion de la République hellénique à une convention civile et commerciale ;  
Adhésion à un protocole relatif aux droits civils et politiques ;  
Convention avec les Etats-Unis ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le code de la nationalité française et le code électoral, et projet de loi organique, adopté par le Sénat, abrogeant l'article L.O. 125 du code électoral ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les intérêts maritimes et commerciaux de la France ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le contrôle de l'état alcoolique ;

Projet sur le congé parental d'éducation.

Vendredi 25 novembre.

A neuf heures trente, questions orales sans débat.

Mardi 29 novembre.

A dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

IX<sup>e</sup> Plan (deuxième loi).

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, puis-je vous demander à quelle heure vous envisagez de lever la présente séance ?

Pour ma part, je préférerais, si les députés en sont d'accord, bien entendu, que nous poursuivions jusqu'à « l'extinction des feux », si je puis dire, dans la mesure où je dois assister au conseil des ministres demain matin. Tout en veillant à ce que chacun ait la possibilité de s'exprimer, peut-être serait-il préférable d'achever cette nuit l'examen des crédits de mon ministère, si cela vous paraît possible, naturellement.

M. le président. Monsieur le ministre, je suis désolé, mais la conférence des présidents en a décidé autrement.

A l'unanimité, elle a estimé que le débat sur votre projet de budget pourrait se prolonger cette nuit jusqu'à une heure ou une heure et quart, et que la suite de la discussion se poursuivrait demain, dans la matinée, jusqu'à son terme. L'examen du projet de budget des postes et télécommunications commencerait alors vers onze heures ou onze heures trente.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, pardonnez-moi une petite mise au point.

La conférence des présidents a pu décider que la présente séance serait levée à une heure ou à une heure et quart, certes, mais elle n'a pas pu décider si l'examen des crédits de mon ministère serait terminé ou non ! (Sourires.) Peut-être existe-t-il une possibilité de conciliation entre nos deux positions ?

M. le président. Si, vers une heure et demie la discussion de votre projet de budget est terminée, tout le monde ici en sera ravi !

Si ce n'est pas possible, le ministre des relations avec le Parlement ayant donné son accord sur l'ordre du jour fixé par la conférence des présidents, j'appliquerai les décisions de celle-ci en ma qualité de président de séance.

Tout dépendra de la célérité de chacun.

M. Georges Hage. M. d'Aubert sera courtois et concis ! (Sourires.)

— 2 —

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.**

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 15 novembre 1983,

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 17 novembre 1983, à quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 3 —

## LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1728, 1735).

INDUSTRIE ET RECHERCHE  
ENERGIE

(suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche et du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie.

Cet après-midi l'Assemblée a entendu les rapporteurs et les ministres.

La parole est à M. Porelli, premier orateur inscrit.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, monsieur le secrétaire d'Etat, chargé de l'énergie, mesdames, messieurs, un mois après le débat sur la politique industrielle, un mois avant le débat sur la deuxième loi de Plan, nous avons donc à examiner le projet de budget de la recherche et de l'industrie.

Des trois sections présentées, recherche, industrie et énergie, la plus faiblement dotée reste, cette année encore, l'industrie : en effet, une grande partie des financements destinés aux entreprises industrielles figure en fait dans le budget des charges communes du ministère de l'industrie.

Nous souhaitons chaque année que cette anomalie héritée du passé se réduise afin d'assurer une meilleure transparence de la gestion des fonds publics et de permettre au contrôle parlementaire de s'exercer vraiment.

Je pense en particulier aux crédits prévus pour les dotations en capital attribuées aux entreprises publiques industrielles : à l'issue de cette discussion, ils vont être transférés, monsieur le ministre, à votre budget.

En 1984, 12 milliards vont donc ainsi attribués. Quelle sera la répartition ? Comment ces crédits seront-ils dépensés ? Pour engager quelles actions ? Malheureusement, nous ne disposons d'aucune indication pour nous prononcer en connaissance de cause. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que je le regrette.

Je tiens à réaffirmer notre volonté de voir le secteur public industriel contribuer de façon décisive au redressement de notre industrie, au renouveau de notre tissu industriel et au rétablissement de notre balance commerciale.

Selon nous, cela implique de placer au premier plan l'investissement « sur l'homme », c'est-à-dire de former les hommes et les femmes aux nouvelles technologies, d'établir de nouveaux rapports avec les petites et moyennes entreprises pour en élever le niveau technologique et social, d'entreprendre la reconquête du marché intérieur en recherchant, à partir des points forts incontestables dont nous disposons, la reprise de positions abandonnées.

Depuis deux ans, les entreprises publiques ont accompli dans cette direction quelques pas, contribuant ainsi à l'amélioration de nos échanges extérieurs — nous l'observons depuis quelques mois.

Mais le poids des pratiques anciennes reste fort. Je n'en veux pour exemple que la fascination exercée encore par le marché américain sur certains dirigeants d'entreprises publiques, et cela, malgré des résultats médiocres voire, dans le cas de Texas Gulf, désastreux : ce marché absorbe des ressources qui manquent ensuite au développement de notre industrie.

Votre projet de budget doit contribuer à la mise en œuvre du IX<sup>e</sup> Plan, notamment du premier des programmes prioritaires d'exécution dont nous aurons à discuter : il est intitulé « Moderniser l'industrie ».

Pour nous c'est bien là l'action essentielle à conduire.

Nous sommes attachés, en effet, au développement des industries de pointe, telles l'aéronautique et l'industrie spatiale. Notre soutien aux actions entreprises dans ce domaine, dans le cadre de coopérations internationales, ne s'est jamais démenti.

Nous avons également combattu pour le développement audacieux et indépendant d'une industrie française de l'électronique. Il s'agit, nous en sommes persuadés, d'un secteur décisif pour le redressement de notre industrie.

Néanmoins, les industries de pointe ne pourront, à elles seules, créer les centaines de milliers d'emplois dont nous avons besoin et suffire à l'équilibre de notre commerce extérieur.

En revanche, elles constituent bien la clé de la modernisation de l'ensemble de notre tissu industriel et de la réussite de l'effort à consentir pour redresser notre compétitivité, utiliser notre potentiel humain, et offrir à des coûts plus faibles, des produits mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.

Cependant, cela suppose que les industries de pointe, qui ne peuvent, bien sûr, négliger le marché mondial, se donnent comme objectif prioritaire le resserrement de leurs liens et de leur coopération avec leurs clients français, ainsi que la diffusion des technologies qu'elles maîtrisent à l'ensemble du tissu industriel français.

Cela implique également que l'on ne fasse pas table rase de ce qui existe, que l'on choisisse de moderniser plutôt que de casser, que l'on ne transforme pas certaines de nos régions en champs de ruines sur lesquels aucune industrie ne pourra repousser.

C'est pourquoi nous considérons le programme « productique » comme un élément essentiel de la modernisation de notre industrie. Nous n'en regrettons que plus la modestie des informations fournies sur les modalités de mise en œuvre de ce programme.

A cet égard, je rappelle nos propositions :

A notre sens, la recherche et la formation des hommes nous paraissent constituer l'élément décisif de la modernisation de notre industrie. On a trop mis l'accent dans le passé, en fonction de critères capitalistes, sur l'investissement matériel, considéré comme un accroissement du patrimoine national au détriment de la formation et de la qualification, considérées comme des charges.

Premièrement, il importe donc de veiller à ce que les opérations soutenues comprennent un volet « formation » correspondant aux besoins et permettant aux travailleurs, à terme lorsque leur usine se modernise, de s'adapter sans risquer d'être jetés à la rue.

Deuxièmement, il est indispensable que l'argent public, celui des banques, joue un rôle incitateur auprès du capital privé, sans se substituer à lui ; que l'on arrête la fuite du capital hors de la production, vers les activités spéculatives, et qu'on ne l'accompagne pas. Il faut donc exiger, en contrepartie de l'aide publique, un effort des actionnaires et une limitation de leurs prélèvements.

Troisièmement, cet effort de modernisation, permis par le programme « productique », doit « impulser » le développement d'entreprises capables de fournir ces biens de production de haute technologie que nous importons en trop grand nombre : sans maîtrise nationale des biens d'équipement, nos industries ne pourront que courir sans cesse après les progrès techniques dont bénéficient en priorité leurs concurrents.

Quatrièmement, la bonne utilisation de ces fonds implique une transparence et une démocratisation des procédures. Les projets de modernisation doivent faire l'objet d'un large débat dans l'entreprise, au sein du comité d'entreprise. Nous souhaitons également que la régionalisation des procédures, à l'exécution des dossiers les plus importants, donne un rôle aux élus et aux exécutifs régionaux.

Ces dernières propositions, monsieur le ministre, n'ont d'autre dessein que d'assurer la plus grande efficacité à un programme qui répond, dans ses grandes lignes, à nos préoccupations.

Dans l'ensemble, le projet de budget de l'industrie est donc, dans le cadre imposé par la politique de rigueur, un bon budget. Cependant, je dois vous faire part de nos réserves en ce qui concerne la politique des matières premières pour laquelle les crédits sont en diminution — cela touche, en particulier, le bureau de recherches géologiques et minières qui s'appête à mettre fin à l'inventaire charbonnier.

Est-il raisonnable d'hypothéquer ainsi l'avenir, alors que la mise en œuvre de techniques nouvelles, d'ailleurs elles-mêmes exportables, a déjà permis de découvrir des gisements nouveaux exploitables dans des conditions tout à fait conformes aux normes internationales ?

Dans l'ensemble, l'évolution des crédits de la recherche est, elle aussi, satisfaisante, avec une croissance de 12 p. 100 des dépenses et de 15,5 p. 100 des autorisations de programme — bien que l'on reste nettement en deçà de ce qui avait été envisagé dans la loi de programmation de la recherche.

En tout cas, ce budget permettra, en 1984, la poursuite du relèvement de la part des dépenses de recherche dans le produit intérieur brut. Quant aux crédits des programmes mobilisateurs, ils vont croître de 24 p. 100, ce qui est remarquable.

L'effort de l'Etat, pour être efficace, doit contribuer au renouveau de notre appareil productif et être relayé par les entreprises. De ce point de vue, les actions d'incitation engagées depuis deux ans ont produit des effets positifs, puisque le volume des dépenses de recherche des entreprises a crû régulièrement, à l'inverse de l'investissement.

Cependant, et ce sera ma conclusion, nous regrettons vivement, comme nous l'avons déclaré à la commission de la production et des échanges, que le Gouvernement n'ait pas actualisé la subvention à la thermie versée aux Charbonnages de France, afin de redonner une vigueur accrue au charbon national. Mon ami Joseph Legrand développera plus largement les réserves que nous formulons sur cet aspect particulier de votre budget.

Néanmoins, votre budget comporte des priorités positives que j'ai exposées précédemment. Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous avez, sur ces priorités, le soutien de notre groupe. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, vous nous avez tout à l'heure conviés à juger plutôt des résultats de votre politique industrielle plutôt en 1993 qu'en 1983.

Nous ne voulons pas, pour notre part, avoir la complaisance de nous engager dans ce débat et nous nous bornerons tout à fait modestement (*Sourires ironiques sur les bancs des socialistes*), en tant que parlementaires de l'opposition, à juger les résultats de votre politique industrielle aujourd'hui.

Le premier critère, c'est le niveau de l'emploi. C'est là où vous aviez le plus promis ; c'est là où vous aviez fait naître le plus d'espoir. Mais c'est là aussi où, aujourd'hui, la déception est la plus grande, où vous vous êtes sans doute le plus trompé et où vous avez le plus trompé les Français.

Depuis 1981, votre relance, puis votre croissance, puis votre réduction de la durée du travail, puis votre partage du travail devaient augmenter le nombre d'emplois. Or l'emploi salarié a diminué.

Depuis 1981, vos nationalisations, votre volontarisme industriel, puis vos plans de filière, vos plans de secteur puis, maintenant, le « tout électronique », tout cela devait augmenter le nombre d'emplois industriels. Or, on compte, à la fin de 1983, près de 200 000 emplois industriels de moins qu'en 1981.

Selon une récente étude, réalisée par l'I.N.S.E.E. et le B.I.P.E., et citée jusque dans certains rangs des socialistes...

**M. André Billardon, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.** Lesquels ?

**M. François d'Aubert.** ... la baisse de l'emploi industriel atteindrait d'ici à 1988 près de 86 000 postes par an, même avec la réduction de la durée du temps de travail, même avec une croissance-moyenne de 1,5 p. 100 par an, donc même avec une croissance bonne par rapport à ce que nous aurons en 1983.

En fait, la sévérité du plan Delors, qui est due à la gravité de vos erreurs premières, nous condamne à gérer un chômage de plus en plus grave, et cela sans compter les conséquences des processus inévitables d'automatisation, ni les sureffectifs dans presque tous les secteurs, dans presque toutes les entreprises nationalisées...

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Lesquelles ?

**M. François d'Aubert.** Je ne crois pas, monsieur le rapporteur, que vous ayez intérêt à poser ce genre de question !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Donnez des exemples ! Dites-nous où il y a trop d'emplois !

**M. le président.** Allons, allons, monsieur le rapporteur !

**M. François d'Aubert.** Je citerai seulement la prévision de 2 000 licenciements à Elf, de 2 000 emplois de trop à la C. G. E., de 5 000 emplois de trop chez Thomson. Ce sont les déclarations de M. Gomez, président directeur général de Thomson.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Non : ce sont les vôtres !

**M. François d'Aubert.** Je citerai les 7 000 emplois en trop chez Pechiney ; les 7 000 dans les télécommunications. Ce sont les chiffres de la C. G. E. et de Thomson.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** C'est faux, ce sont les vôtres !

**M. François d'Aubert.** J'ajoute au moins 12 000 licenciements dans la sidérurgie. C'était le plan de 1982. Il est probable qu'il y en aura beaucoup plus. Et les 8 000 chez Peugeot, sans compter ceux de chez Renault.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Ce sont vos chiffres !

**M. François d'Aubert.** Alors, monsieur Billardon, vous auriez mieux fait de vous taire ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** C'est ce que vous devriez faire, vous !

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous en prie !

**M. François d'Aubert.** En refusant de voir en face les implications sur l'emploi d'une croissance absente, vous avez aggravé la situation et le coût social du rattrapage du retard pris ces dernières années.

Près de 300 000 emplois sont ainsi directement menacés dans les entreprises, souvent maintenues en vie artificiellement, au prix de crédits publics de moins en moins inépuisables, au prix, surtout, d'une détérioration de notre compétitivité par rapport à nos concurrents qui ont pris les mesures nécessaires et qui en récoltent aujourd'hui les fruits. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) L'industrie américaine qui a, c'est vrai, beaucoup licencié, crée maintenant de nouveau des emplois.

**Un député communiste.** Vive Reagan ! (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, en reculant les échéances et en refusant le réalisme, vous vous êtes vous-même condamné à l'hyperréalisme qui est passablement meurtrier à la fois pour votre collaboration avec le parti communiste dans les houillères (*interruptions sur les bancs des socialistes*), meurtrier aussi pour les capacités de production excédentaires de ces mêmes houillères, et meurtrier également pour l'ensemble de votre politique et sa crédibilité.

Au total, ce sont près de 500 000 emplois industriels...

Au total, ce sont près de 500 000 emplois industriels qui sont appelés à disparaître au cours des deux ou trois prochaines années si l'on veut redresser à temps la situation de l'industrie.

Je sais qu'il peut y avoir des créations d'emplois, mais le solde sera de toute façon négatif.

**Un député communiste.** 500 000 emplois en moins ! Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

**M. François d'Aubert.** C'est là qu'apparaissent les défaillances, qui ne nous surprennent pas, de votre prétendue politique industrielle. Parce que vous aviez un programme tout prêt de nationalisations, parce que vous lanciez, chaque mois ou presque, des plans de secteurs, des plans de filières, vous avez cherché à accréditer l'idée que les socialistes détenaient les secrets d'une politique industrielle et que l'Etat pouvait en être le meilleur gestionnaire.

Tout cela n'est qu'une illusion, d'abord parce que vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord sur les pierres angulaires d'une stratégie industrielle crédible.

Ainsi vos faveurs vont-elles, semble-t-il, à une sorte d'économie mixte maintenant un équilibre entre l'économie publique et ce qui reste de l'économie privée après les nationalisations.

Mais cette présentation lénitive, cette présentation de décompression est contredite chaque jour par des décisions de restructuration ou de nationalisation rampante prises ou approuvées à l'Élysée par M. Boubilil et quelques autres (*Exclamations et*

rières sur les bancs des socialistes), comme la prise de contrôle de la Générale des eaux par Saint-Gobain ou peut-être, demain, par une fusion-absorption de l'I. D. I. par la Compagnie financière de Suez ou encore par une orientation, qui n'est pas innovante, du crédit au profit de l'industrie publique.

Absence de stratégie industrielle aussi par votre obstination à mener de front, sans en avoir les moyens et sans bien en mesurer les conséquences, une aide sans limite et sans conditions de restructuration aux secteurs traditionnels et une aide velléitaire aux industries d'avenir.

**M. Albert Chabard**, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'énergie. Et vous, vous êtes du passé !

**M. François d'Aubert**. Mais en refusant de choisir et en reculant les échéances, vous en arrivez finalement à choisir le passé contre l'avenir.

**Un député socialiste**. C'est vous. le passé !

**M. François d'Aubert**. Alors que la fameuse filière électronique recevra moins de 10 milliards de francs en 1984, les dotations en capital et les bonifications d'intérêt à la sidérurgie qui ont été multipliées par trois en 1984, ajoutées aux subventions aux Charbonnages, représenteront plus de 14 milliards de francs en 1984.

Absence de stratégie industrielle, aussi, parce que votre politique industrielle a été, en fait, une politique anti-entreprises. Je ne reviendrai pas sur le blocage des prix industriels — vous n'en êtes toujours pas sorti, malgré vos vœux pieux de tout à l'heure — et l'augmentation des charges des entreprises.

Absence de stratégie industrielle enfin, parce que vous n'arrivez pas à donner une dimension européenne à vos démarches.

**M. Laurent Fabius**, ministre de l'industrie et de la recherche. Oh ! Vous dites n'importe quoi ! C'est minable !

**M. François d'Aubert**. Après l'échec de l'accord Thomson-Grundig, monsieur le ministre, que reste-t-il de la coopération internationale, si ce n'est un accord franco-japonais sur les magnétoscopes ?

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Minable !

**M. François d'Aubert**. Quant à l'affaire Olivetti, elle est une occasion manquée de plus d'asseoir une coopération européenne sur de solides accords entre firmes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quels sont les accords européens dont vous pouvez vous flatter ?

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Je vais vous le dire !

**M. François d'Aubert**. L'accord Thomson-Grundig a été un échec.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Monsieur d'Aubert, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. François d'Aubert**. Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Monsieur François d'Aubert, quand on a l'occasion de prendre la parole pour le groupe que vous représentez, et vous êtes son porte-parole, si j'ai bien compris, il faut au moins connaître les dossiers...

**M. André Billardon**, rapporteur pour avis. Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. ... sinon, il vaut mieux rester à sa place !

**M. André Billardon**, rapporteur pour avis. Exactement. Mais il est vrai qu'alors il ne se leverait jamais !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Vous parlez de l'accord C.G.E.-Olivetti. Pourtant, vous avez fait partie de cabinets ministériels de la majorité précédente. Vous devriez donc être au courant. Mais je vais vous rafraîchir la mémoire.

En 1980, le groupe Saint-Gobain a acheté 33 p. 100 du groupe Olivetti. A l'époque, on disait : Saint-Gobain qui fabrique des tuyaux — c'est sa spécialité — va faire de l'informatique. Moyennant quoi, rien n'a marché et il s'est trouvé que le groupe, qui avait acquis une participation financière, n'a pas pu la transformer en participation industrielle. Donc, du point de vue européen, c'était un échec ; on avait dépensé des centaines de millions de francs ; il n'y avait aucune coopération industrielle ; le groupe Olivetti et le groupe Saint-Gobain, l'Italie et la France étaient en délicatesse à cause de l'initiative qui avait été prise et qui ne débouchait pas.

**M. Georges Le Baill**. M. d'Aubert ne reconnaît pas ses erreurs !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Qu'a fait ce Gouvernement, en liaison avec les entreprises ? Premièrement, il fallait chercher un accord industriel. Deuxièmement, trouver une solution financière. Troisièmement, chercher à améliorer la balance commerciale. Après un certain nombre de conversations, on a pu arriver à l'accord qui vient d'être conclu récemment. Pour la première fois, on devrait fabriquer en France, avec des emplois français, des machines à écrire électroniques, ce qui redressera notre balance commerciale d'environ 600 millions de francs par an.

**M. Claude Germon**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie. Voilà une bonne proposition !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Par ailleurs, les accords qui sont passés sont financièrement intéressants pour la France.

Enfin, le groupe Olivetti commercialisera les productions de C. I. T.-Alcatel. En même temps, c'est un accord européen. C. Q. F. D. Rasseyez-vous ! (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président**. Veuillez poursuivre, M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert**. Monsieur le ministre, je croyais très sincèrement — c'est ce que vous avez dit un jour — que le Gouvernement ne se mêlait pas des actions des sociétés nationalisées, qu'elles étaient totalement autonomes.

Que venez-vous de raconter ? Que c'est vous-mêmes... (Rires et exclamations prolongés sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. André Soury**. De plus en plus minable !

**M. Robert Malgras**. Il se raccroche à ce qu'il peut !

**M. François d'Aubert**. ... que c'est l'Élysée...

**Plusieurs députés socialistes**. Oh oui !

**M. François d'Aubert**. ... ou je ne sais quel cabinet ministériel...

**Plusieurs députés socialistes**. Oh oui ! (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

**M. François d'Aubert**. ... qui avez, en fait, réglé l'ensemble de l'accord Olivetti. (Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. André Soury**. Il déplore son bon fonctionnement !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. N'importe quoi !

**M. François d'Aubert**. En ce qui concerne l'aspect européen de l'affaire, allez voir les déclarations de M. Benedetti, président directeur général d'Olivetti qui regrettait lui-même que ce début de coopération entre Olivetti et Saint-Gobain n'ait pu avoir de prolongements européens. Oui : il l'a regretté lui-même.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche**. Vous dites n'importe quoi.

**M. Yves Tavernier**. Quelle salade ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Micaux**. Ils ne savent que rire ! Comme si c'était risible !

**M. François d'Aubert.** Enfin, monsieur le ministre, pourquoi avez-vous fait sortir l'informatique de Saint-Gobain ? Je signale simplement que les mêmes dirigeants de Saint-Gobain qui, avant 1981, s'étaient réjouis d'investir dans l'informatique, ont subitement trouvé intéressant d'en sortir...

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Parlez de ce que vous connaissez, votre exposé sera plus court.

**M. François d'Aubert.** ... c'est-à-dire deux ans après.

Voilà quelle est la logique des dirigeants des entreprises nationalisées ! Voilà quelle est votre logique ! (*Pro estations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Bornez-vous à parler de ce que vous connaissez.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, vous auriez mieux fait de ne pas vous lever pour défendre cette affaire C. G. E.-Olivetti qui est une mauvaise affaire pour l'Europe industrielle.

**M. Robert Malgras.** Quelle argumentation ! C'est de la brasse coulée !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, je voulais dire que vous étiez de mauvais stratèges. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**Un député socialiste.** D'Aubert, « Napoléon de la Mayenne » !

**M. François d'Aubert.** Cela se voit. Vous venez de le confirmer. Il est vrai que vous vous mêlez de tout, ou que vous essayez de faire semblant de montrer que vous vous intéressez vraiment à l'industrie, alors que, chacun le sait, jamais le cabinet du secrétariat général de la présidence de la République n'a joué un rôle aussi grand dans les négociations et les restructurations industrielles.

Nous en avons encore une illustration ce matin avec l'affaire de l'Institut de développement industriel. Qui protège aujourd'hui M. Mayer, si ce n'est M. Boubil ? Qui a empêché que M. Chavanes soit nommé président de l'I. D. I., alors que vous-même vous lui aviez promis qu'il le serait, la veille du jour où une décision contraire a été prise par le cabinet de l'Élysée ? (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** C'est minable ! Vous cherchez vos informations dans les corbeilles à papier.

**M. François d'Aubert.** Alors, vous êtes de mauvais stratèges.

**Un député socialiste.** D'Aubert, « Napoléon de la Berezina » !

**M. François d'Aubert.** Vous êtes aussi de mauvais tacticiens. Parlons de l'affaire Boussac. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Yves Tavernier.** Grottesque !

**M. François d'Aubert.** Votre prédécesseur, M. Dreyfus, avait annoncé qu'il allait faire rendre gorge aux frères Willot. Récemment, le Gouvernement a approuvé un accord entre les dirigeants de Boussac et MM. Willot qui leur rend leur situation dans ce groupe et compense toute charge financière qui pourrait leur être imputée à titre de dommages et intérêts à l'issue du procès en cours.

Alors, monsieur le ministre, considérez-vous comme fondée en droit et en équité une disposition qui annule en fait pour MM. Willot toutes les conséquences financières de la décision de justice à venir et qui fait courir au président directeur général de Boussac le risque d'être un jour tout simplement accusé d'abus de biens sociaux ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Telle est, monsieur le ministre, votre tactique géniale pour La Chapelle-Darblay où la seule chose claire est que la subvention de 1,2 milliard de francs qui est prévue dans le nouveau plan Parenco représente simplement deux fois et demie les crédits prévus en 1984 pour la filière bois-papier.

Voilà les réalités, monsieur le ministre, elles vous gênent, et je le comprends.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. François d'Aubert.** Est-ce encore une bonne tactique d'avoir incité Pechiney à vendre pour un milliard de francs sa filiale américaine Howmet-Aluminium au géant nippon-américain Alumax ?

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.** Autonomie de gestion !

**M. François d'Aubert.** Toujours est-il que dans une interview parue dans *Business Week* du 17 octobre 1983 — vous feriez bien de lire un peu l'anglais ! — l'un des hauts responsables d'Alumax se réjouissait que son entreprise ait pu faire une aussi bonne affaire, affirmant même qu'Howmet-Aluminium avait été pratiquement bradée par Pechiney !

Voilà vos talents de tacticiens et de négociateurs industriels quand votre État socialiste se mêle d'industrie !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Mais c'est un vrai comique !

**M. Yves Tavernier.** Consternant !

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, j'ai été interrompu par le ministre, j'ai été interrompu sur ces bancs ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Paul Chomat.** Ça, c'est trop fort !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. François d'Aubert.** Enfin, monsieur le ministre, je terminerai sur la filière électronique.

En juillet 1982, le Gouvernement lançait le programme d'action de la filière électronique.

**M. Paul Chomat.** On n'en finira jamais avec lui !

**M. François d'Aubert.** Vous avez sans doute surtout envie de parler du charbon ? On en parlera tout à l'heure. Pour l'instant on parle de la filière électronique. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. Yves Tavernier.** On ne va tout de même pas y passer la nuit !

**M. le président.** Terminez, monsieur François d'Aubert, je vous en prie.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président j'en termine. D'abord pour cette filière, il y a un mystère sur les dates. Vous avez commencé par annoncer 1982-1986. Aujourd'hui, c'est 1983-1987. Ce glissement est probablement dû aux résultats catastrophiques, notamment pour le commerce extérieur, de cette filière. En fait, elle est un chef-d'œuvre d'imprécisions et d'ambiguïtés. Personne ne sait ce que représentent les 140 milliards de francs qui ont été annoncés pour cinq ans.

Alors, monsieur le ministre, ce que je vous propose, c'est de faciliter le contrôle parlementaire — et je suis persuadé que M. Germon sera d'accord — pour connaître exactement, année après année, le bilan des réalisations de vos ambitions probablement excessives en ce qui concerne la filière électronique...

**M. le président.** Monsieur François d'Aubert !...

**M. François d'Aubert.** ... pour savoir quel est le montant exact des crédits et quelle sera, par exemple, la dotation en capital pour Bull.

**M. le président.** Non, non !

**M. François d'Aubert.** Ce sont là des questions précises. J'en aurai d'autres. Je n'exagérerai pas ce soir en vous ensevelissant sous une avalanche de questions. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Monsieur François d'Aubert !...

**M. François d'Aubert.** Je vous avais posé douze questions lors du débat sur l'industrie. Vous n'aviez pas eu la bonté d'y répondre. Je crois que ce n'est pas de bonne guerre et ce n'est pas un bon procédé de ministre devant le Parlement. Alors, monsieur le ministre...

**M. le président.** Non, non, monsieur d'Aubert, c'est terminé !

**M. Alain Bocquet.** Ça fait vingt minutes qu'il parle !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, votre politique industrielle est à l'image de cette politique de la filière électronique.

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial.** Il joue la montre !

**M. François d'Aubert.** Vous ne respectez pas vos engagements. L'U. D. F. votera contre ce projet de budget (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) parce qu'il montre votre inaptitude à définir cette politique industrielle qui était si prometteuse dans les discours, mais qui est si velléitaire en réalité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Bocquet.** Il faut respecter le temps de parole !

#### Rappel au règlement.

**M. Michel Noir.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Noir, pour un rappel au règlement.

**M. Michel Noir.** Mon rappel au règlement se fonde sur son article 55, monsieur le président.

Monsieur le ministre, lorsque vous avez interrompu mon collègue François d'Aubert, vous avez apporté des éléments de fond sur le dossier concernant Olivetti et Saint-Gobain, mais je regrette que vous ayez ajouté à vos propos des qualificatifs qui sont inacceptables de la part d'un membre du Gouvernement à l'adresse d'un député.

**M. Yves Tavernier.** Et réciproquement !

**M. Alain Bocquet.** Il ne parle pas à un ministre, il parle à un « voyou » !

**M. Michel Noir.** On ne dit pas par trois fois à un membre du Parlement qu'il est minable. Je suis désolé. Cela ne sied pas à ce que devrait être la dignité d'un membre du Gouvernement. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Vous devriez demander à M. Bigeard comment il traite le garde des sceaux quand il s'adresse à lui, monsieur Noir !

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas la parole !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Monsieur Noir, vous êtes mal placé actuellement pour faire ce genre de réflexion ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Messieurs les socialistes, vous êtes en perte de vitesse et vous vous énervez ! Ecoutez donc !

**M. le président.** Monsieur Noir, achevez votre rappel au règlement !

**M. Michel Noir.** Monsieur Billardon, je parle avec sérénité, avec calme...

**Un député socialiste.** Ce n'est pas réussi !

**M. Michel Noir.** ... et je souhaite simplement terminer.

Je répète qu'il ne sied pas à la dignité d'un membre du Gouvernement de traiter un représentant de l'Assemblée nationale de minable et de conclure en lui disant : « Rasseyez-vous ! »

C'est déplacé quel que soit le débat et les divergences de fond sur un dossier. D'aucune manière il n'est acceptable que, dans les travaux parlementaires, l'un de nous ou un membre du Gouvernement s'exprime ainsi à l'égard d'un membre du Parlement, d'un élu du suffrage universel, quel qu'il soit. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Il faut le dire à M. Gaudin !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Noir, je connais bien M. François d'Aubert depuis longtemps, je regrette que, étant par ailleurs un garçon tout à fait char-

mant, il déverse un déluge d'agressivité lorsqu'il monte à la tribune. Mais laissons de côté les remarques personnelles qui n'ont pas lieu d'exister dans ce débat. Si M. d'Aubert a pris pour lui cet adjectif — qui d'ailleurs existe en français — qu'il sache que ce n'est pas à sa personne qu'il était destiné, mais à son argumentation.

On peut trouver d'autres qualificatifs : médiocre, de peu de qualité, ou d'autres encore qui tradiraient certainement mieux ma pensée. (*Sourires.*)

**M. François d'Aubert.** C'est pas la gloire !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Je vous laisse libre de choisir l'épithète, car je ne veux pas du tout être désagréable.

Sur le fond, monsieur Noir, je persiste. Laissons de côté l'adjectif.

**M. François d'Aubert.** Je choisirai moi-même les adjectifs, monsieur le ministre !

**M. Jean Jarcz.** Vous demanderez à M. Gaudin !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Vous avez un vocabulaire que je n'ai pas. (*Sourires.*)

**M. Michel Noir.** Restons-en au fond !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Je tiens en effet à en revenir au fond, même si je ne veux pas trop allonger le débat afin, monsieur le président, que nous puissions respecter les délais. Il faut pourtant aller au fond des choses.

M. François d'Aubert — laissons abstraction de sa personnalité — prétend que, compte tenu des cessions qui sont intervenues, Pechiney sera désormais l'abomination de la désolation. J'ai déjà eu l'occasion de souligner que la plupart des entreprises qui ont été nationalisées en 1981 étaient, à l'exception de la C. G. E. — je l'ai rappelé à maintes reprises — dans une situation très médiocre ; tel était notamment le cas de Pechiney. Mais je suis persuadé que grâce aux décisions courageuses et souvent difficiles que nous avons prises, grâce à l'équipe qui anime cette entreprise et grâce à la collaboration des personnels, nous allons redresser Pechiney. qui devrait, à l'horizon 1985, présenter un bilan financièrement équilibré.

Par ailleurs, monsieur d'Aubert, vous nous avez reproché de ne pas progresser dans le domaine de la coopération européenne. Mal vous en prend ! S'il est un domaine dans lequel l'Europe n'a guère avancé depuis vingt-cinq ans — dont vingt-deux où vous et vos amis étiez au pouvoir — c'est bien l'industrie. Nous le regrettons tous, mais il y a une différence entre nous : c'est que, à l'époque, nous n'avions aucune responsabilité dans la politique menée.

Or, depuis deux ou trois ans — est-ce un hasard ou un rapport de cause à effet ? — nous avançons dans le domaine de la coopération européenne. J'ai ainsi cité l'exemple de l'accord entre la C. G. E. et Olivetti.

**M. Michel Noir.** Ariane, ce n'est tout de même pas vous !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Nous avons également eu le plaisir, à l'instigation de M. Davignon, de nous mettre d'accord l'autre jour à Bruxelles sur le programme « Esprit », qui est la première réalisation d'envergure dans le domaine technologique, la France ayant été l'un des piliers de cette entreprise.

Vous avez aussi cité, monsieur d'Aubert, le cas de la papeterie de La Chapelle-Darblay. Permettez-moi de vous dire, encore une fois, qu'il vaut mieux parler de ce que l'on connaît. Certes, je ne sais pas encore ce qui se passera exactement dans quelques jours pour cette entreprise, mais si — je prends l'Assemblée nationale à témoin — comme je le souhaite de tout cœur, une solution qui permettra d'économiser chaque année 600 millions de francs de déficit commercial intervient à La Chapelle-Darblay, c'est bien à ce Gouvernement qu'on le devra et à aucun autre ; en tout cas pas aux vôtres. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Enfin vous avez cru bon de reprendre un écho des gazettes et d'affirmer que les décisions de ce pauvre ministère de l'industrie, dont chacun sait qu'il est la cinquième roue du carrosse, étaient dictées par je ne sais quelle éminence grise ! Je veux certes bien admettre que ce ministère ne correspond qu'à une

toute petite partie de l'industrie française ; j'ai d'ailleurs moi-même précisé que mon rôle consistait non à décider de tel ou tel choix sectoriel, mais à contribuer à l'existence d'un bon environnement industriel. Cependant j'ai tout de même plusieurs avantages sur les ministères qui avaient l'industrie en charge à l'époque où la majorité appartenait à vos amis, monsieur d'Aubert. En effet, j'ai la chance de pouvoir m'occuper à la fois de l'industrie et de la recherche ; j'ai la chance d'avoir à mes côtés, pour me seconder, un secrétaire d'Etat chargé de l'énergie et un ministre délégué chargé des postes et télécommunications ; j'ai la chance de disposer du budget de l'industrie le plus élevé qui ait jamais existé dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République ; il en va de même pour les crédits de la recherche.

Certes, malgré tout, les difficultés demeurent nombreuses mais cela ne vous permet pas de présenter la politique industrielle de la France comme je ne sais quelle facétie, alors qu'il y a quelques semaines, nous avons présenté au pays une stratégie industrielle qui, même sur les bancs de l'opposition, a été reconnue comme étant parfaitement cohérente.

**M. François d'Aubert.** Par qui ? Pourrait-on savoir ?

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Si votre personnalité n'est pas en cause, l'argumentation que vous avez développée est — je retire minable — mais je maintiens médiocre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je demande la parole. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.) C'est pour un rappel au règlement !

**M. le président.** Non, monsieur d'Aubert, je ne peux pas vous donner la parole.

#### Reprise de la discussion.

**M. le président.** La parole est à M. Oehler.

**M. Jean Oehler.** Mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier Guy Bêche qui m'a cédé son temps de parole.

Parmi les grands acquis de la politique menée par le Gouvernement, il faudra, dorénavant, ajouter la sensibilisation du pays aux grands enjeux économiques de notre temps. Or qui dit sensibilisation, dit responsabilisation.

Ce débat sur le projet de budget de l'industrie et de la recherche en montre le chemin alors que, dans ce domaine fondamental, les casseurs d'hier jouent les censeurs aujourd'hui ! Oui, notre mission est grandie par le laxisme et le silence des régimes précédents.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean Oehler.** Confrontés à une crise mondiale des productions et des échanges, les « Joffre » de l'économie et autres pédants de l'ancienne majorité ont couvert de leur suffisance des attitudes frileuses de repli national. Empêtrés dans les cheminements des intérêts privés qui les soutenaient, ils furent incapables de penser, d'élaborer des stratégies d'intérêt général.

Cela doit être dit et répété, car ces manquements expliquent que nous nous trouvions aujourd'hui confrontés à un immense devoir de reconstruction industrielle, comparable à celui de l'après-guerre mais bien plus complexe ! Cette démarche-là, seule la gauche peut l'imprimer, car elle seule a la préoccupation évidente, naturelle de la place de l'homme dans l'entreprise, dans le système productif.

Moderniser technologiquement notre industrie en tenant compte de la place des travailleurs, c'est mettre en œuvre un projet culturel, un projet de société. Le fait que les groupes nationalisés aient contracté un engagement avec l'Etat, par le biais d'un contrat de Plan, montre toute la place qu'ils occupent dans la vie de la nation. Les 14,5 p. 100 de progression prévue pour leurs investissements en 1984 sont à rapprocher de la croissance zéro de l'investissement industriel en général ; cela montre quelle petite ambition s'est fixée le secteur privé.

Moderniser notre tissu industriel, en partant des réalités concrètes, de ce qui existe, est une réponse aux problèmes que se posent nombre de travailleurs.

Moderniser, maîtriser le développement industriel par le biais de l'exécution d'un contrat de Plan, c'est aussi engager une politique d'aménagement du territoire, élément fondamental de notre rythme de vie, du maintien et du développement d'une vie sociale et culturelle équilibrée.

Moderniser et reconquérir est une tâche exaltante. Pour réussir, elle doit s'appuyer sur une politique soutenue par filière d'activité ou de produit. Pour la mener à bien, il est utile de mettre en place une démarche cohérente s'appuyant sur la recherche, la formation des hommes, la volonté de produire et celle de vendre. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure souligné l'intérêt que le Gouvernement porte à la formation. Cela est essentiel pour l'élu que je suis, après avoir depuis plus de trente ans travaillé dans le bâtiment et revendiqué le droit à la formation pour les travailleurs. Je considère donc que les propositions que vous nous soumettez en la matière sont très intéressantes.

Telle est la dimension politique de la stratégie industrielle engagée par le Gouvernement, dont les plans « productive » et « électronique » sont des maillons essentiels.

Il est vrai que nos industries, secteur nationalisé et secteur privé confondus, ne retrouveront une compétitivité suffisante que si elles sont au rendez-vous des mutations technologiques dont nous connaissons tous l'importance. Mais il est aussi vrai que cette mutation sera celle d'un peuple au travail ou qu'elle ne sera pas.

Nous devons être conscients du fait que les machines, même s'il en pleuvait, ne suffiront pas à moderniser une industrie dont la richesse première se mesure au travers des femmes et des hommes qui en sont les acteurs. A l'illusion de la toute puissance du marché, ne substituons pas le mythe de la machine ou de l'ordinateur. Il nous appartient, en effet, au-delà du réveil de la formation aux techniques nouvelles et de l'adaptation de l'outil industriel, de nous interroger sur les nouvelles conditions de travail découlant des mutations que nous voulons favoriser.

C'est en effet la marque d'une majorité de gauche que de lier progrès technique et conditions de travail. Il s'agit d'éviter que de tels progrès aient pour conséquence perverse l'aggravation des conditions de travail dans nos entreprises, ce qui engendrerait des attitudes de rejet légitimes et préjudiciables au développement de la France.

Déjà, l'introduction non préparée de l'informalique et de la bureautique dans le secteur tertiaire a entraîné, dans de nombreux cas, une accélération non compensée des cadences de travail et de nouveaux risques pour la santé des travailleurs. Je pense aux troubles de la vue chez les opératrices et opérateurs sur écrans, aux troubles psychiques liés à la dépersonnalisation des tâches, à la dégradation des rapports sociaux due à l'isolement et à la parcellisation des interventions, à une nouvelle étape du « travail en miettes ».

Bien entendu, il convient de rechercher les moyens de nature à corriger de tels problèmes dans le tertiaire. Mais cette expérience nous incite surtout à anticiper, dans ce domaine, sur le plan industriel et à ajouter au plan « productive » un volet relatif aux conditions de travail et à l'évolution des rapports sociaux qui, en aval des conditions de formation et d'acclimatation culturelle, complètera le dispositif gouvernemental.

La prise en compte des effets de la productive et de l'électronique sur les conditions de travail et les relations sociales, qui doit intervenir en liaison avec les partenaires sociaux, permettra, en effet, l'implication active et non plus passive des travailleurs dans les mutations technologiques en cours. Associer les travailleuses et les travailleurs de notre industrie à ces mutations technologiques afin d'en éviter les effets pervers s'impose d'autant plus que nous souffrons d'un retard non seulement en matière d'équipement mais également dans l'organisation du travail et des rapports sociaux qui marquent la distribution des rôles dans nos entreprises.

Passer les frontières est bien instructif dans ce domaine. Il faut savoir, en effet, que la méfiance des uns par rapport aux autres a, encore aujourd'hui, pour conséquence que notre population salariée ne compte que 30 p. 100 de diplômés de l'enseignement général alors que cette proportion est de 90 p. 100 au Japon.

De telles distorsions ont de graves conséquences sur l'aptitude d'un pays comme le nôtre à affronter les changements techniques qui, le plus souvent, ont pour corollaire une aggravation du sort des plus faibles.



Aujourd'hui, l'informatisation et la robotisation dans nos industries ne doivent plus être synonymes d'asservissement supplémentaire des acteurs souvent oubliés de notre économie que sont les ouvriers, les employés, mais aussi les petits cadres. Compte tenu du retard déjà accumulé durant des décennies pendant lesquelles la voix des travailleurs a été muselée, il nous faut d'urgence corriger l'isolement dans lequel les ouvrières, les ouvriers, les employés ont été plongés, y compris lorsque leur mode de vie était en jeu.

Les lois Auroux nous donnent la possibilité de favoriser l'association des travailleurs et de leurs représentants à la modernisation de notre industrie. Il nous appartient de provoquer le recours à ces nouveaux droits, et cela de manière contractuelle, en intégrant les nécessaires informations et consultations des travailleurs dans les processus d'aide définis par les plans « productique » et « électronique ».

Ce volet supplémentaire relatif aux conditions de travail et à l'évolution des rapports sociaux que j'appelle de mes vœux dans les industries en mutation et en développement, conditionne le succès de la modernisation de notre appareil de production en y associant ceux qui font tourner nos usines. C'est un point indispensable de la règle du jeu à instaurer entre l'Etat, gardien de l'intérêt général, et les industries qu'il conviendrait de stimuler.

Les grandes mutations ne s'opèrent qu'en libérant et en associant toutes les richesses d'un peuple. Encore faut-il permettre l'expression de ces richesses trop souvent muselées par les pesanteurs d'un système qui demeure marqué par trop d'intrigues à courte vue. C'est notre tâche et notre fierté et je suis sûr que, là encore, nous ne manquerons pas le rendez-vous que nous fixe l'histoire.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste votera ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Mesdames, messieurs, je ne traiterai ce soir que des crédits de la recherche.

Une progression du financement budgétaire de 17,8 p. 100, une croissance annuelle de 4,5 p. 100 des effectifs de chercheurs et d'ingénieurs, une augmentation de 13 p. 100 par an des crédits alloués à la recherche fondamentale, l'évaluation à 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985 de la part de la recherche en France, tels étaient les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche adoptée au mois de juillet 1982.

Ainsi que M. Chapuis et M. Sueur l'ont souligné dans leurs rapports, les crédits de la recherche que vous nous présentez — même s'ils sont prioritaires dans ce projet de loi de finances — ne permettront d'atteindre aucun des objectifs fixés par la loi votée il y a seulement seize mois.

**M. Michel Noir.** Eh oui !

**M. Robert Galley.** Certes, les rapporteurs ont trouvé l'explication en témoignant d'une indulgence que j'estime coupable à l'égard de ces crédits. Ils ont en effet souligné que les perspectives tracées dans la loi d'orientation étaient fondées sur une croissance annuelle de 3,3 p. 100 ; pour justifier le décalage que l'on constate par le fait que celle-ci a été inférieure. Or, nous avions dénoncé, à l'époque, le caractère parfaitement irréaliste du schéma optimiste retenu.

Rappelons donc les chiffres relatifs à la progression du P.I.B. Celle-ci a été de 1,6 p. 100 en 1982 ; elle sera, au mieux, nulle en 1983 ; et vous nous présentez, monsieur le ministre, une hypothèse de 0,4 p. 100 pour 1984. Or je suis plutôt enclin à croire les experts internationaux qui estiment que la croissance de notre P.I.B. sera encore nulle l'an prochain, en raison des décisions prises par le Gouvernement pour réduire, d'une manière draconienne, le pouvoir d'achat des Français.

L'échec est donc inscrit dans les chiffres. Il est flagrant, une fois de plus ! Quant au décalage entre les 3,3 p. 100 annoncés par M. Chevènement et les chiffres que je viens de citer, je vous laisse juge. Quand vous prétendez, pour vous justifier, que c'est la faute de la crise, vous estimez avoir tout dit !

Mais il y a plus grave dans la présentation de ce projet de budget, monsieur le ministre. En effet, les dotations que vous prenez en compte pour établir des pourcentages favorables comprennent deux opérations majeures qui, à des titres divers, ne devraient pas y figurer.

Il s'agit, en premier lieu, du musée de La Villette pour lequel sont inscrits 1 720 millions de francs en autorisations de programme et 1 423 millions de francs en crédits de paiement. Ces sommes s'ajoutent d'ailleurs aux 1 020 millions de francs d'autorisations de programme et aux 761 millions de francs de crédits de paiement qui figuraient dans le budget de 1983.

Les chiffres sont impressionnants et j'irai plus loin que M. Sueur en la matière. J'estime, en effet, comme de nombreux chercheurs et scientifiques de votre ministère, que cette énorme dépense de prestige obéira d'autant les sommes nécessaires pour réaliser des investissements indispensables dans les organismes ou dans les laboratoires de recherche et qu'elle n'a rien à faire, monsieur le ministre, dans votre budget (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) surtout lorsqu'il s'agit, comme vous l'avez souligné à maintes reprises, d'un budget de rigueur.

Ou bien il s'agit d'un musée, et alors que M. Jack Lang le prenne en compte dans le budget des affaires culturelles — après tout la présentation des témoignages de notre passé scientifique vaut bien certaines rétrospectives culturelles organisées sous son égide (*Exclamations sur les bancs des socialistes. — Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) ; ou bien il s'agit d'un ensemble ayant valeur didactique à l'usage de nos étudiants, voire de nos écoliers, et dans ces conditions qu'on l'inscrive au budget de l'éducation nationale.

**M. Jean Proriot.** Très bien !

**M. Robert Galley.** La dotation en fonds propres au capital de la société C.I.I. Honeywell Bull est transférée des charges communes au budget de l'industrie et de la recherche : 1 milliard de francs d'autorisations de programme et 1 milliard de francs de crédits de paiement. Il n'est pas question, monsieur le ministre, de porter un jugement de valeur défavorable sur l'intérêt qui peut s'attacher à cette opération en capital. Ce n'est ni le lieu ni le temps. En revanche, lorsque vous comparez le budget de 1984 à celui de l'année précédente, comment ne pas dénoncer la tromperie qui s'attache à inscrire dans votre document budgétaire des chapitres qui n'y figuraient pas l'an passé ? Les rapporteurs ont simplement oublié de le mentionner ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La dotation en capital d'une entreprise nationalisée n'est pas une action de recherche. Quelle que soit votre argumentation sur ce point, vous ne convaincrez personne et singulièrement pas les personnels de recherche.

Ainsi, monsieur le ministre, se dessinent certaines réalités de votre projet de budget.

Vous souvenant sans doute de votre passage rue de Rivoli, vous avez accepté de reconduire une opération coûteuse qui, par l'avalanche des besoins nouveaux, devient effrayante. Je veux parler du musée de La Villette. Elle s'opère au détriment de crédits qui seraient plus utiles, par exemple à l'achat de moyens de calcul du type mini-ordinateurs qui manquent cruellement à certains de vos services de recherche. Elle eût été aussi probablement plus utile pour la reconversion de certaines installations des Charbonnages de France, qui sont aujourd'hui l'objet de l'actualité. A ce propos, j'ai entendu leur éloge funèbre prononcé cet après-midi par M. Auroux sur un ton d'outrage-tombe qui ne sied certainement pas à la jeunesse et au potentiel de cette société.

**M. Georges Hege.** Vous voudriez des ordinateurs !

**M. Robert Galley.** Nous aurions, monsieur le secrétaire d'Etat, démission de M. Valbon, président des Charbonnages de France !

**M. Jean Valroff.** C'était son droit !

**M. Robert Galley.** Nous aurions, monsieur le secrétaire d'Etat, aimé que vous fussiez un peu plus prolixe sur le sens qu'il convenait de donner à cette démission. Peut-être nous en parleriez-vous tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Valroff.** De quelle ligne budgétaire s'agit-il ?

**M. Robert Galley.** En remerciement, si je puis dire, la rue de Rivoli transfère des charges communes au budget annexe des P.T.T., le milliard de francs de la dotation en capital de

Honeywell Bull. Ce transfert arrondit les pourcentages, embellit la présentation. Mais comment voulez-vous, monsieur le ministre, que vos chercheurs, tout imprégnés de la rigueur scientifique indispensable, aient confiance en votre équipe après une telle manipulation ? Je reste confondu. Pourquoi ne pas avoir assigné à ce transfert le même sort que le transfert des opérations que vous nous proposez dans un amendement dont vous êtes très fier, et je reconnais que c'est une opération intéressante. Quelle différence y a-t-il entre Bull et les autres entreprises nationalisées ? Je me perds en interrogations sur ce point.

En fait, si nous amputons votre budget de ces deux chapitres qui y figurent indûment — 2 423 millions sur un total de 17 243 millions de crédits de paiement — nous sommes vraiment loin des 2,20 p. 100 du produit intérieur brut annoncés, et l'objectif de 2,5 p. 100 en 1985 s'éloigne irrémédiablement.

L'un de nos rapporteurs — M. Charzat, je crois — proposait de refaire le plan établi en 1982. (*M. Charzat fait un signe de dénégation.*) J'y suis personnellement très favorable. Nous pourrions ainsi le débarrasser d'un certain nombre d'hypothèses fausses et d'invéraisemblances qui n'ont plus de place dans un tel document.

S'agissant des créations de postes de chercheur, il convient de comparer les 710 annoncées aux 2 430 prévues en 1983 ! Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que, sans continuité, il ne pouvait pas y avoir de politique scientifique sérieuse. Où est la continuité ? M. Charzat a dénoncé à cette tribune le monstrueux coup d'accordéon que rien ne justifie.

Les directeurs de recherche qui avaient eu confiance en la parole de M. Chevènement croyaient de bonne foi à une progression de 4,5 p. 100 de leurs effectifs. Ils avaient prévu leurs programmes en conséquence. Ils sont aujourd'hui déçus et désarmés. Quand ils sauront, de surcroît, que sur les 710 postes créés, 110 sont prévus pour le musée de La Villette — car il n'y en a aucun pour la recherche en matière de consommation — ils seront édifiés ! En effet, pour l'année 1984, sont prévus dix postes nouveaux de chercheur à l'éducation nationale, dix postes nouveaux de chercheur à l'Institut national de recherche en informatique et automatisme — je croyais que l'informatique était une priorité — et 110 postes de gardien pour le musée de La Villette.

**M. Michel Noir.** Les chercheurs apprécieront !

**M. Parfait Jans.** Le scandale de La Villette, c'était avant ! Pas aujourd'hui.

**M. Robert Galley.** Vraiment, monsieur le ministre, ce tableau n'est pas sérieux. Si vous en doutez, reportez-vous donc aux pages 300 et 301 du « jaune » que vous nous avez fait distribuer.

Cette comparaison dans la réalité des faits nous donne à penser, monsieur le ministre, que vous n'avez pas personnellement regardé assez sérieusement la répartition des postes de chercheur car je suis sûr que, avec votre rigueur, vous l'auriez rectifiée vous-même !

En ce qui concerne la régulation des crédits...

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Robert Galley.** Je conclus, monsieur le président.

Comment le Gouvernement procède-t-il ? Il présente un budget avec des autorisations de programme et des crédits de paiement attrayants pour déclencher un minimum d'enthousiasme au sein de la majorité parlementaire. Puis, au lendemain d'une consultation électorale perdue ou d'un nouvel avatar financier — je pense à une dévaluation — M. Delors s'affole. On bloque 25 p. 100 des crédits, puis on débloque goutte à goutte et finalement, en fin d'année, on annule gaiement. C'est toujours cela de gagné sur le budget des chercheurs qui n'en peuvent mais ! Voilà le processus de régulation. Il est détestable et dévastateur.

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître vos intentions. Que va-t-il se passer en 1984 ? Pourrez-vous nous informer ? Procéderez-vous à un nouveau tour de vis de votre politique de rigueur ? Une difficulté supplémentaire de la trésorerie de l'Etat va-t-elle vous contraindre en 1984 à opérer de la même manière qu'en 1983 pour l'effort de la recherche ?

Le 21 juin 1982, dans le débat sur la loi d'orientation, je disais : « Les cadres, les ouvriers, les employés des entreprises appartenant aux secteurs qui souffrent de la crise attendent de l'Etat, c'est-à-dire de vous, un effort de recherche et de dévelop-

pement qui les aide à en sortir. » Je constate, hélas ! que les priorités que vous avez définies vous-même, monsieur le ministre, n'apparaissent pas dans ce budget. Je constate que les crédits ne correspondent nullement aux crédits de la loi d'orientation. Voilà pourquoi nous ne voterons pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le président, mon intention n'est pas de répondre à chaque orateur immédiatement après son intervention, mais on comprendra certainement que, compte tenu de l'ancienne qualité de M. Galley et des arguments qu'il a utilisés, je ne puisse pas, pour la suite du débat, laisser l'Assemblée en proie à de fausses impressions.

M. Galley m'ayant posé obligeamment des questions, je vais lui répondre.

Monsieur Galley, on peut certes juger un projet de budget selon ses mérites et ses insuffisances ; c'est un exercice auquel nous sommes tous habitués. Mais pour éclairer la nation il convient d'essayer, comme je l'ai fait moi-même à la tribune cet après-midi, de faire la part des choses et de donner un éclairage aussi objectif que possible.

Si je vous ai bien compris, vous donnez le sentiment que le Gouvernement veut présenter comme favorable un projet de budget qui en fait ne l'est pas. Dans un contexte général de rigueur, il est tout de même, quelle que soit la présentation que l'on adopte, celui qui augmente le plus. Je n'ai pas caché les difficultés. Mais je ne veux pas que l'on puisse se servir d'arguments de tribune pour donner le sentiment aux chercheurs qu'ils ne sont plus la priorité de la nation alors qu'ils le sont. Je donnerai quelques exemples.

Monsieur Galley, j'ai beaucoup d'estime pour vous — si je peux me permettre cette remarque personnelle. C'est pourquoi nous devons parler sur des bases incontestables.

Vous avez été ministre de la recherche, n'est-ce pas ?

**M. Robert Galley.** Oui, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Vous avez participé à plusieurs gouvernements du temps du général de Gaulle et après.

La meilleure époque pour la recherche en France a été... Quand avez-vous été ministre de la recherche, monsieur Galley ?

**M. Robert Galley.** En 1968, monsieur le ministre !

**M. Philippe Bassinet.** Ça commençait à baisser !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** La meilleure époque pour la recherche en France, disais-je, avait été au temps du général de Gaulle. Vous êtes arrivé un peu trop tard. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Maurice Ligo.** Parlez du présent !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** A partir de 1967, juste un peu avant votre prise de fonctions, les choses ont commencé à mal tourner.

L'effort global de recherche de la nation représentait alors 2,16 p. 100 du budget général. Puis, vous avez été ministre et d'autres après vous, en 1971 il n'était plus que de 1,91 p. 100.

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** En 1975, il était de 1,80 p. 100 et en 1977 de 1,76 p. 100. Il est allé ensuite de mal en pis. Il a fallu un changement de majorité pour qu'il remonte à 2 p. 100 en 1981, et — ce n'est contesté par personne — à 2,15 p. 100 en 1983.

Ces chiffres sont incontestables. On constate que l'effort en faveur de la recherche a atteint un sommet du temps du général de Gaulle, avant de descendre sous différents ministres dont vous étiez. Avec la nouvelle majorité, les choses sont reparties même si, je l'ai reconnu, elles n'ont pas suffisamment progressé. Il existe des difficultés par rapport à la loi d'orientation.

Première observation : il y a des insuffisances, mais par rapport à celles du passé les nôtres sont des succès considérables. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Deuxième observation : La Villette ! A l'époque je ne me mêlais pas de politique mais quand on m'en parle, ce n'est pas au musée que je pense ; c'est à autre chose !

**M. Pierre Micaux.** C'est votre politique maintenant !

**M. André Soury.** Vous connaissez La Villette, monsieur Galley ?

**M. Maurice Ligot.** Vous allez recommencer, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** La Villette, après avoir été un scandale où se sont illustrés nombre de vos amis, est devenue un musée. Cette idée, qui doit maintenant être concrétisée, a été proposée par un homme qui, s'il soulève maintenant quelque émotion parmi vous, a tout de même été votre ancien leader : le Président Giscard d'Estaing. Voilà que le Gouvernement doit aujourd'hui transformer cette initiative, qui après tout peut se défendre, en une réalisation intéressante.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est l'héritage !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Mais elle pose des problèmes redoutables, car il convient de donner un contenu à ce musée. M. Giscard d'Estaing avait eu l'idée mais ne lui avait pas donné de contenu !

**M. Michel Noir.** Le musée de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Nous devons nous attacher à concevoir un musée des sciences, des technologies et des industries. Cette réalisation demande des sommes énormes ; vous avez eu raison de le souligner, j'y suis, à la fois par mon ancienne fonction et par ma nouvelle, très attentif. C'est pourquoi je me réjouis du choix de M. Delouvrier pour animer cette institution, de la nomination du directeur de musée, et de la création d'un comité d'orientation du musée animé par ce grand esprit qu'est M. Pecqueur, ainsi que du rattachement de la tutelle du musée à mon département.

Sur ces bases, nous allons réaliser, dans la rigueur et l'imagination à la fois, un équipement essentiel qui, implanté dans la région parisienne, devra rayonner sur l'ensemble des régions.

A quel budget fallait-il imputer cette entreprise ? Monsieur Galley, je suis sensible à vos critiques ; je les ai même devancées : je n'ai pas voulu, d'une année sur l'autre, modifier l'assiette de l'enveloppe « recherche ». Vous auriez donc pu m'adresser les mêmes critiques l'année dernière.

**M. Robert Galley.** Je n'y ai pas manqué !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Il est vrai que je n'étais pas, à l'époque, ministre de la recherche. J'ai voulu, pour que les comparaisons soient absolument impeccables, conserver la même enveloppe. L'année dernière, vous le savez, les crédits pour La Villette étaient contenus dans le budget de l'industrie et de la recherche. Cette année, ils le sont encore.

S'il est vrai que mes collègues Lang et Savary peuvent légitimement avoir des prétentions sur cet équipement et devront y apporter leur concours, il n'en est pas moins vrai qu'un tel musée pour des industries, des technologies et des sciences peut, à juste titre, figurer dans cette enveloppe. Sur ce point, il faudra être très vigilant sur les sommes et sur leur utilisation.

Monsieur Galley, vous ne comprenez pas pourquoi les dotations de Bull passent au ministère des P.T.T. et pourquoi les autres dotations ne seraient pas transférées des charges communes au budget de l'industrie. Je croyais m'être expliqué sur ce point. Je recommencerais devant l'Assemblée nationale.

Mesdames, messieurs les députés, la grande orientation industrielle que l'on constate dans tous les pays modernes est que désormais les télécommunications, l'informatique et la bureaucratie gravitent dans le même univers. I.B.M., géant de l'informatique, s'allie avec un géant des télécommunications ; A.T.T., géant des télécommunications, s'allie avec un géant de l'informatique et de la bureaucratie.

L'administration française a voulu, pour la première fois, s'aligner sur cette réalité industrielle de telle sorte que nous ayons une vision d'ensemble de ces mondes qui ne sont plus séparés. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de procéder à cette inscription au budget des postes et des télécommunications et d'adapter notre structure administrative pour que les télécommunications et l'industrie agissent en synergie. Voilà pourquoi, désormais, les dotations en capital de Bull, société

informatique, seront inscrites au budget des P.T.T. ; j'assurerai moi-même la présidence du comité permanent qui groupe M. Mexandeau, le directeur général des télécommunications et le directeur général de l'industrie. Telle est la raison toute simple qui est à la fois administrative et industrielle.

En fait, monsieur Galley, vous avez tenté, par votre démonstration — je ne vous prête aucune intention malicieuse — de faire croire aux chercheurs qu'ils ont eu tort de faire confiance à ce gouvernement.

**M. Robert Galley.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** C'est ce que j'ai entendu, c'est ce qui me heurte et c'est ce qui me blesse.

**M. François d'Aubert.** Seule la vérité blesse !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Nous avons choisi quelques grandes priorités en 1981. La recherche, le développement scientifique et technologique figurent parmi elles.

Ce n'est pas une simple intention, c'est une réalité que de porter l'effort national de recherche de 1,8 p. 100 à plus de 2 p. 100 du P.I.B.

Ce n'est pas une simple intention, c'est une réalité que de définir, pour la première fois depuis 1948, un véritable statut pour les personnels de recherche.

Ce n'est pas une simple intention, c'est une réalité que d'augmenter les crédits, les matériels, et que les chercheurs se sentent la priorité n° 1 de la nation.

J'aimerais que l'Assemblée nationale — et je souhaiterais que vous vous y associiez — présente ses félicitations à l'ensemble des communautés scientifiques. Je réaffirme que le Gouvernement a pour priorité absolue de faire le maximum pour encourager le développement scientifique de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Legrand.

**M. Joseph Legrand.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon intervention portera uniquement sur la subvention accordée aux Charbonnages de France.

Notre groupe, le parti communiste en général, accorde une extrême attention à cette industrie depuis de longues années.

Dans l'opposition, nous avons été parmi les plus fervents défenseurs du charbon national. Cela nous a valu longtemps raillerie et parfois mépris de ceux pour qui le pétrole était la seule énergie digne d'intérêt. Le ton changea avec la crise de 1973, le charbon retrouva alors une considération qu'il n'aurait jamais dû perdre. La gauche prenait acte de la place de cette énergie dans l'approvisionnement de notre pays lors du débat de l'automne 1981.

Nous avons vu dans les conclusions de ce débat la reconnaissance du rôle que cette énergie doit tenir parmi les autres sources. Cette décision a pour nous valeur d'engagement politique. Son esprit ne peut qu'être respecté.

Depuis lors des difficultés réelles sont apparues, et notamment un ralentissement notable de la croissance.

Elles ne devraient pas nous inciter à changer de politique ; elles devraient, au contraire, nous inciter à renforcer notre action pour mener à bien la politique arrêtée.

Le fait que la subvention ne soit pas revalorisée ne nous apparaît pas conforme aux engagements pris et c'est pourquoi nous ne l'acceptons pas.

En effet, le débat sur le coût du charbon doit être clarifié.

La subvention inscrite au chapitre 45-12 recouvrait deux actions distinctes, actuellement trois avec les 325 millions de francs. Elle est, pour l'essentiel, absorbée par ce que l'on appelle les charges non liées c'est-à-dire, par exemple, de retraites et de logements, héritées du passés. Les Français doivent savoir que ces charges demeureront, qu'elles continueront à augmenter, même si nous ne sortons plus un seul kilo de charbon de notre sous-sol.

Pour la clarté du débat, elles devraient apparaître dans un chapitre spécifique. Si tel était le cas, nous pourrions constater que le recul de la subvention à l'extraction du charbon est bien supérieur à la dérive due à l'inflation. Les charges non liées ont, en effet, progressé beaucoup plus vite et c'est autant de pris sur l'aide économique consacrée à l'exploitation.

Le deuxième argument utilisé porte sur le coût du charbon français par rapport aux charbons importés. Cette comparaison ignore les conséquences sur l'emploi, l'économie des régions, l'équilibre des comptes sociaux de notre production. Par ailleurs, elle fait bon marché de l'expérience que nous avons vécue avec le pétrole. Nous ne pouvons, ni politiquement ni économiquement, accepter de dépendre de l'étranger pour notre approvisionnement en charbon. Cette attitude n'est pas protectionniste. Elle est seulement réaliste et tient compte de la nécessité d'assurer notre indépendance en cette matière comme en toute autre.

Nous ne sous-estimons cependant pas les effets de la conjoncture et ne demandons pas l'impossible, compte tenu du niveau de croissance.

Nous estimons que pour préserver l'avenir, préparer les conditions de mise en œuvre de la relance, notre objectif devrait être de maintenir une aide équivalente à celle de l'an passé, en vue de produire autour de 18 millions de tonnes, alors que nous risquons de descendre au-dessous de 16 millions et de perdre 8 000 à 10 000 emplois. Les importations demeureront encore d'un niveau équivalent.

La dotation nouvelle de 325 millions pour l'industrialisation des régions aurait d'autant plus d'impact et d'efficacité qu'elle s'appliquerait à un tissu économique moins affaibli et moins traumatisé.

Les débouchés sont, nous le savons, un souci réel. Certains importateurs, dont E.D.F., ont commencé à limiter leurs importations. Ce mouvement peut être accentué pour ce qui concerne les U.S.A., avec lesquels notre commerce est très déficitaire, et surtout l'Afrique du Sud. D'autres gros consommateurs pourraient être invités à cet effort de limitation, et notamment l'industrie cimentière.

La restriction des importations doit s'accompagner d'un accroissement de la pénétration du charbon sur le marché. Les Charbonnages ont déjà fait des efforts pour développer la consommation. Cette action sera d'autant plus efficace que les consommateurs pourront prendre conscience de la volonté politique de promouvoir cette énergie.

Enfin, les recherches et l'industrialisation de procédés nouveaux de valorisation des ressources charbonnières doivent être accrues.

A cet égard, monsieur le ministre, je veux vous faire une proposition. Ainsi que vous le savez, le charbon importé des pays tiers peut être taxé, conformément à l'article 72 du traité de la C.E.C.A. Or non seulement il n'est pas taxé, mais il n'est pas pris en compte dans l'assiette de la part de ressources du centre d'études et de recherches de Charbonnages de France provenant de la consommation de charbon. En soumettant tout le charbon consommé en France à cette contribution, vous doubleriez la part du budget du Cerchar qui provient de ce prélèvement. C'est d'autant plus important que le marché futur du charbon dépend, pour une large part, de la maîtrise de procédés de traitements nouveaux : filière méthanol, gazéification, voire carbochimie.

L'exploitation minière elle-même est appelée à de profonds bouleversements. Déjà la gazéification *in situ* fait des progrès, des matériels nouveaux transforment le travail de la mine et on commence à envisager l'application des biotechnologies.

En faisant ce bilan, en pensant à l'emploi et à nos engagements, nous ne pouvons nous résoudre à accepter une logique de récession. Or celle-ci apparaît évidente tant dans l'absence de valorisation de la subvention que dans la formulation du programme prioritaire d'exécution n° 5 du IX<sup>e</sup> Plan où le charbon est seulement cité comme énergie de substitution du fuel.

Non seulement il ne faudrait pas réduire l'aide à l'extraction, mais il aurait été souhaitable de pouvoir accorder aux Charbonnages une dotation en capital pour leur permettre de réaliser de nouveaux investissements afin de valoriser cette ressource nationale que nous persistons à croire essentielle pour notre pays et aussi. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** Dans le temps qui m'est imparti, je voudrais limiter mon propos à quelques réflexions touchant au budget de la recherche ainsi qu'à la politique menée pour favoriser le développement de la recherche et de la technologie, dont ce budget est bien évidemment la traduction.

Qu'il existe un lien étroit entre la recherche et l'industrie, que celui-ci devient encore plus étroit, nul n'en doute aujourd'hui, ce du moins nul n'oserait plus en douter publiquement. Des affirmations telles que : « Plus que jamais la science crée l'industrie » ou bien : « Il existe une corrélation entre développement scientifique et développement industriel » ou encore : « Augmenter l'effort de recherche a pour conséquence un accroissement de la capacité d'innovation » sont aujourd'hui reconnues comme vérités d'évidence. Au-delà de leur banalité, ces propos montrent la réalité du lien précité et aussi son intérêt. Puis-je ajouter, monsieur le ministre, que l'existence même de votre ministère en est une manifestation éclatante ?

Pourtant, il n'en reste pas moins qu'il existe des spécificités propres à la recherche, des problèmes particuliers, des interrogations ou même quelquefois des insatisfactions.

Nécessité d'accroître l'effort de recherche, obligation de développer la capacité d'innovation technologique sont des constantes fortes et permanentes de votre action, de notre action. Le colloque national de la recherche et de la technologie avait été l'occasion de révéler, au-delà de la sphère de la communauté scientifique, le besoin de cette action résolue. La loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France a fixé les objectifs, les a quantifiés, a créé les moyens juridiques et institutionnels permettant de répondre au défi lancé : replacer la France dans le peloton de tête des nations scientifiques qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Nous avons à cette occasion insisté sur la dimension du temps — des mesures prises aujourd'hui porteront pleinement leurs effets cinq, dix ou même quinze ans plus tard — et sur l'impérieuse obligation de la régularité de l'effort : les à-coups sont nocifs à la recherche qui supporte mal l'accordéon. (*Sourires.*) Alors, où en sommes-nous ?

Vous l'avez rappelé, beaucoup a déjà été fait. Citons l'accroissement sans précédent des moyens mis à disposition de la recherche depuis 1981, l'augmentation du nombre des chercheurs, le nouveau statut des établissements à caractère scientifique et technologique, la création des groupements d'intérêt public, le rôle nouveau de l'Anvar et la politique nouvelle de défense des brevets, le lancement des programmes mobilisateurs, le développement de la coopération internationale. Je pourrais, à juste titre, détailler longuement ce qui a été fait et bien fait.

Je rappellerai simplement deux chiffres, que vous avez vous-même cités : alors qu'en 1980 l'effort de recherche représentait 1,85 p. 100 du P.I.B. ; il atteindra, en 1983, 2,15 p. 100. Ces pourcentages sont plus significatifs que tous les longs discours.

Le projet de budget de 1984 — MM. les rapporteurs l'ont souligné également — traduit vraiment la priorité accordée à ce secteur porteur d'avenir. Dans une période où la rigueur est nécessaire, des choix clairs ont été judicieusement opérés : progression du budget civil de recherche et de développement de 15,8 p. 100 en valeur, de 8,3 p. 100 en volume ; création de 710 postes ; augmentation des allocations de recherche, en valeur et en volume, leur nombre étant porté à 1 800 ; création de bourses de docteur-ingénieur ; autorisations de programme affectées à la recherche fondamentale en progression de 12,2 p. 100 ; dotations des programmes mobilisateurs en augmentation, elles, de 24,7 p. 100 ; crédits d'impôt-recherche pour favoriser le développement de la recherche dans les entreprises, d'un montant de 750 millions de francs. Faut-il rappeler, à propos du dernier point, que 60 p. 100 des activités de la recherche ont lieu dans les entreprises ?

Pour autant, monsieur le ministre, je ne puis taire quelques inquiétudes et, au demeurant, je suis persuadé que vous ne sauriez vous contenter de satisfecit conformistes.

C'est ainsi que je constate que le rapport sur l'état de la recherche a été publié trop tard, pour la deuxième année consécutive. Si tel n'avait pas été le cas, M. Galley ne se serait pas trompé : en le lisant avec toute l'attention requise, il aurait constaté que le budget était présenté à structures constantes. Ce document important n'a plus une grande utilité pour la discussion budgétaire s'il est mis à notre disposition la veille ou le matin même du jour où celle-ci a lieu.

Au sujet de l'effort chiffré par la loi d'orientation, j'observe que les crédits affectés aux programmes de développement technologique ne progresseront que de 5,2 p. 100. Comme deux d'entre eux, à savoir le programme électronique et le programme « espace » bénéficient d'une augmentation très substantielle, qu'en sera-t-il des autres et de la priorité affichée en faveur de la recherche technologique ?

S'agissant de l'accroissement des crédits consacrés au futur musée de La Villette, l'honnêteté intellectuelle oblige à reconnaître que le budget est présenté à structures constantes. Par conséquent, si l'on estime que les crédits en question ne sont pas inscrits à la place qui devait être la leur, c'était l'année dernière qu'il fallait le dire et non pas aujourd'hui. Cette remarque vaut aussi pour C. I. I. Honeywell Bull.

Je comptais vous demander si vous auriez la tutelle scientifique et technique du musée de La Villette, mais vous avez déjà répondu à cette question. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une opération de recherche à proprement parler : il conviendrait plutôt d'y voir une opération de diffusion de la culture scientifique et technique, ce qui correspond d'ailleurs à l'une des missions imparties à la recherche française par la loi d'orientation.

Mon principal sujet d'inquiétude a trait aux personnels. La loi d'orientation avait prévu une progression des effectifs de 4,5 p. 100 par an jusqu'en 1985. Ce chiffre n'avait pas été fixé pour des raisons abstraites ou théoriques, il correspondait tout simplement à la nécessité de corriger une pyramide des âges qu'avait déséquilibrée la politique menée au cours des années précédentes. Les créations prévues pour 1984 — 710 créations nettes dont une part non négligeable pour La Villette — ne suffiront pas pour répondre à la totalité des besoins de la communauté scientifique, pour assurer un développement harmonieux des équipes de recherche, des laboratoires, des programmes en cours, pour garantir la nécessaire mobilité volontaire des personnels.

Un chercheur, c'est long à former, et on ne le recrute pas comme un autre salarié. Comme dans le même temps, on continue à augmenter les aides à la formation des chercheurs, nous risquons, si nous n'y prenons garde, de nous trouver dans la situation où un plus grand nombre de chercheurs que prévu partiront dans l'industrie. Il en résulterait un déséquilibre entre la part de la recherche effectuée en entreprise et celle relevant d'organismes publics.

Il vous appartiendra, monsieur le ministre, de trouver les solutions permettant d'accroître le nombre de postes en cours d'année. Cela est nécessaire pour la communauté scientifique et pour le bon déroulement des programmes. Connaissant votre pugnacité, je ne doute pas que vous ne parveniez à ce résultat.

J'ai fait allusion tout à l'heure à l'information scientifique. Vous avez mis en place une nouvelle direction chargée de l'information et des relations extérieures. La M.I.D. I.S.T. — mission interministérielle de l'informatique scientifique et technique — existe depuis longtemps : son rôle est ancien et connu. Au cours des deux dernières années ont été créés le centre d'étude des systèmes et technologies avancées — le C.E.S.T.A. — et le centre de prospection et d'évaluation — le C.P.E. Les missions de ces divers organismes risquent de se recouper et nous aimerions obtenir de votre part quelques précisions à leur sujet. J'ajoute que bien que le C.E.S.T.A. soit un établissement public, industriel et commercial, je n'ai trouvé nulle part une ligne propre correspondant aux crédits afférents à cet établissement.

Mon collègue Yves Tavernier parlera des statuts des personnels au nom du groupe socialiste. C'est une bonne chose que sortent enfin ces statuts réclamés depuis longtemps, non seulement par les chercheurs, mais aussi par les ingénieurs, techniciens et administratifs. Nous nous réjouissons que le décret en préparation ait fait l'objet d'une longue concertation. Ces statuts constitueront un véritable instrument de politique scientifique, mais nous espérons qu'ils répondront également aux aspirations des personnels.

M. d'Aubert a critiqué l'absence de la coopération internationale. Pour ce qui est de la politique scientifique à laquelle j'ai limité mon propos, je voudrais rappeler que cette coopération internationale existe depuis longtemps, comme en témoignent le C.E.R.N., l'organisme qui s'occupe de l'astronomie dans l'hémisphère Sud, la conférence européenne de biologie moléculaire, le centre international de recherche sur le cancer, le programme de veille météorologique, etc.

Développer une politique de mise en commun de grands équipements est aujourd'hui une nécessité économique, sinon nous n'arriverons jamais à disposer des instruments nécessaires pour répondre à notre ambition scientifique. C'est aussi une nécessité pour donner à la recherche toute son efficacité. En effet, comment des programmes de recherche fondamentale pourraient-ils se passer de la collaboration efficace des équipes de chercheurs des différents pays de l'Europe occidentale ? Vous avez

d'ailleurs, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement français, déposé un mémorandum au conseil des communautés tendant à favoriser l'émergence au sein de l'Europe, d'un espace commun de l'industrie et de la recherche.

Après avoir constaté le retard technologique qui frappe et qui menace l'Europe, vous proposez de donner un nouvel élan à la coopération dans le domaine de la recherche. Ces propositions rencontrent celles de la Commission des Communautés, notamment le programme Esprit. Je vous poserai néanmoins une question.

Aux crédits afférents à ces différents programmes de coopération ne correspond pas une ligne individualisée. Nous constatons seulement l'existence d'une ligne commune à l'ensemble de l'action de la Communauté, dont les crédits s'élèvent à 31 milliards de francs. Pouvez-vous nous donner des précisions sur la part consacrée à l'effort de recherche et avez-vous l'intention d'intégrer cette dernière dans l'effort global que consent la nation dans ce domaine ?

Je terminerai mon propos par trois brèves observations.

Quand seront mis en place effectivement les comités consultatifs régionaux pour la recherche et le développement technologique ?

Le conseil supérieur de la recherche et de la technologie est placé auprès de vous. Il est, selon la loi, l'instance de concertation et de dialogue avec les acteurs et les partenaires de la recherche. Envisagez-vous de rendre publics les avis de ce conseil supérieur de la recherche et de la technologie comme l'avait décidé notre assemblée, à la suite d'un long débat, lors de l'examen de la loi d'orientation ?

Enfin, vous me permettez de dire qu'à titre personnel, je ne suis pas d'accord sur la règle des douze ans qui figure dans le décret relatif à l'I.N.S.E.R.M. Autant il me paraît sage et bon que les directeurs soient renouvelés à intervalles périodiques, autant cette règle arbitraire ne me paraît en rien répondre aux exigences d'un bon développement des laboratoires de grande qualité.

En conclusion, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur le soutien du groupe socialiste à la politique de recherche que vous menez car elle correspond à l'une de nos priorités. J'ai lu récemment dans un livre traitant de la recherche que Léonard de Vinci estimait que « ne pas prévoir, c'est déjà gémir » ; nous, nous avons prévu. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Nous sommes au cœur de la troisième révolution industrielle. Comme toutes les nations de la planète, nous subissons une crise d'adaptation aux besoins énergétiques nouveaux qui forment l'aurore du XXI<sup>e</sup> siècle. Notre tâche n'est pas facile. Il faut tenir compte de ce qui existe, il faut prévoir avec souplesse notre devenir, et ces deux termes sont parfois contradictoires.

Il faut tenir compte de ce qui existe et, d'abord, rendre à l'opposition ce qui appartient à l'opposition. Hier, simples spectateurs, nous avons assisté à une politique énergétique au coup par coup, que nous avons dénoncée, à une politique de rentabilité immédiate. Les gouvernements de droite ont ainsi permis des profits considérables, mais ont borné les horizons et nous ont laissé une addition bien lourde à assumer en période de faible croissance.

Que serait d'ailleurs la situation si nous n'avions pris le difficile relais de 1981 ? Tous les puits de mine seraient fermés avec 50 000 à 100 000 personnes de plus au chômage. Rappelons nettement que toutes les difficultés du charbon sont totalement imputables à l'opposition. Au nom de la rentabilité, l'industrie du raffinage n'aurait sans doute pas connu les mutations actuelles, et le programme nucléaire, devenu excessif, aurait encore aggravé le déficit d'E.D.F. pendant que l'énergie, faute d'une véritable volonté d'économie, continuerait d'être gaspillée.

Il faut prévoir avec souplesse notre devenir. Les socialistes, comme, je le présume, tous les Français, souhaitent, une plus grande indépendance énergétique de la France, avec des approvisionnements diversifiés, avec une utilisation rationnelle de l'énergie disponible.

Naturellement, nous devons d'abord valoriser nos sources nationales d'énergie comme le soulignent les conclusions du débat de 1981, mais nous devons rechercher les possibilités énergétiques de substitution et économiser tout ce qui peut

l'être. La souplesse est d'autant plus nécessaire que nous ne voulons pas faire payer de nouveau au pays le prix des adaptations dramatiques auxquelles nous devons procéder à la suite des insouciances d'hier qui ne trouvaient leur justification que dans une seule motivation, le profit.

Comme l'a bien défini Jean Auroux en juillet dernier, la politique énergétique doit tenir compte de l'évaluation des besoins actuels et prévisionnels, des coûts économiques et sociaux, de l'équilibre des échanges extérieurs et de la capacité de financements de la nation.

Voyons les crédits : 10,2 milliards de francs, soit plus de 1 000 milliards de centimes, sont consacrés directement dans le budget de la nation à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et aux Charbonnages de France. Les crédits sont comptabilisables par le biais de ce budget et du fonds spécial de grands travaux dont la dotation devrait être renouvelée dans les jours à venir. Les autres secteurs possèdent une autonomie budgétaire propre. Globalement, ces crédits reflètent une progression légère par rapport à ceux de 1983.

Mais il nous faut tenir compte de plusieurs facteurs. La croissance économique est faible en France comme dans le reste du monde. Le niveau de subvention à l'A.F.M.E. a atteint un régime de croisière, alors que l'agence n'existait pas avant 1981. La subvention aux Charbonnages, qui reste stable de 1983 à 1984, a augmenté par rapport à 1980 de 66 p. 100, ce qui est nettement supérieur à l'inflation, me semble-t-il.

Enfin, une ligne nouvelle, ce qu'il faut saluer comme un événement, est apparue dans ce budget. En effet, 325 millions de francs seront consacrés en 1984 à la reconversion des zones minières. La solidarité nationale avec le peuple de la mine est ainsi engagée.

**M. François d'Aubert.** Avez-vous des industries à implanter dans ces zones minières ?

**M. Jean-Pierre Kuchaida.** En 1981, nous avons confirmé notre volonté de voir l'énergie nucléaire tenir une place importante. Electricité de France a reçu les instructions nécessaires pour la poursuite du programme avec un rythme plus adapté de l'investissement aux besoins. La quantité abondante d'électricité doit permettre à E.D.F. d'orienter sa politique commerciale vers les foyers domestiques, certes, mais plutôt vers l'industrie. Il est intéressant de remarquer que E.D.F. met en place une politique d'exportation d'énergie électrique au niveau européen, notamment vers la Grande-Bretagne par le Pas-de-Calais.

Mais il nous semble indispensable que les contrats négociés ne le soient pas tarifairement au détriment des entreprises proches des frontières.

Par ailleurs, il ne nous semble pas normal que E. D. F. ferme ses centrales thermiques au charbon ou au gaz, comme à Artix, d'autant que cette production est beaucoup plus souple que la production nucléaire.

Pour répondre à la surabondance d'énergie électrique nucléaire, on pourrait, l'été, comme le font judicieusement remarquer les syndicalistes de la chimie, par électrolyse de l'eau, avec l'hydrogène ainsi obtenu, produire de l'ammoniac, ce qui nous permettrait d'économiser d'autant les importations de gaz des Pays-Bas.

Pour ce qui est du gaz, Gaz de France, en liaison avec le Gouvernement, a fortement diversifié ses approvisionnements : gaz sibérien, de la mer du Nord ou d'Algérie. Il semble nécessaire qu'en fonction de l'évolution du bilan énergétique général le contrat de gaz sibérien soit renégocié, non pour le diminuer, mais pour l'étaler dans le temps.

Pour ce qui est du gaz d'Algérie, certains pourraient être étonnés de son coût ; rappelons donc les contrats qui lui sont liés et qui privilégient notre industrie.

Enfin, je pense que la France doit peser de tout son poids pour que le gazoduc de la mer du Nord arrive au continent et non en Ecosse, pour le connecter directement sur le réseau européen.

L'électricité et le gaz naturel connaissent des perspectives intéressantes et une relative croissance. Le pétrole, plus directement soumis à la baisse de la croissance et à la politique d'économie d'énergie de la France, voit sa part diminuer sensiblement. Représentant les deux tiers du bilan énergétique français en 1973, il ne devrait pas dépasser le tiers en 1990.

La diversification des approvisionnements pétroliers est bien engagée, et nous nous en félicitons. Le Proche-Orient voit sa part diminuer fortement au profit de la mer du Nord, tout de même plus calme politiquement.

Enfin, le fait que la France ait bien commencé son adaptation au craquage des produits pétroliers lourds dans ses raffineries, compte tenu de l'évolution de la demande de produits légers, et qu'elle conserve plus de cent jours d'approvisionnement est également positif pour notre pays.

**M. François d'Aubert.** C'est toujours quatre-vingt-dix jours !

**M. Jean-Pierre Kuchaida.** L'agence française pour la maîtrise de l'énergie, créée depuis peu, a surtout un rôle d'incitation aux économies d'énergie — et nous ne devons jamais oublier qu'il s'agit là du plus grand gisement énergétique français — et à l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables. Les efforts réalisés sont considérables : le fonds spécial de grands travaux mettra encore 2 milliards à la disposition de l'A.F.M.E., dont 500 millions seront réservés à l'industrie. Ce gisement favorise à tous les niveaux l'économie nationale par de nombreuses créations d'emplois, d'importantes économies en devises, une meilleure compétitivité des entreprises et la création d'activités à l'exportation. Ainsi, 500 000 tonnes d'équivalent pétrole sont économisées chaque année.

Mais le charbon national reste le dossier le plus difficile que la droite pouvait laisser à un gouvernement de gauche.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kuchaida.** Les mineurs étaient en grève, les 10 et 14 novembre, et, par le cœur et par l'esprit, les socialistes étaient solidaires de leur action. En effet, pendant vingt ans, de plan Jeanneney en plan Bettencourt, la récession minière a été organisée dans le détail au mépris des régions minières, au mépris de leur population et de leurs élus.

**M. Robert Galley.** Cela va mieux maintenant !

**M. Jean-Pierre Kuchaida.** Cette volonté de la majorité précédente a non seulement entraîné la fermeture de la plupart des puits de mine, mais est allée à l'encontre d'une politique de conversion véritable, si bien que l'abandon du charbon a symbolisé pour des régions entières la mort lente.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kuchaida.** Dans le Nord-Pas-de-Calais, à Douvrin, la Française de mécanique devait créer 10 000 emplois ; seuls 4 400 ont été réalisés. Le textile, installé à coup de primes a déménagé au fur et à mesure que cessaient les exonérations fiscales et, encore aujourd'hui, à Liévin, Douez-Lambin, une entreprise de confection, se restructure à trente kilomètres de là en dépit du plan textile.

La machine est, elle aussi, touchée. Je ne vous cache pas, monsieur le ministre, l'inquiétude profonde des travailleurs de C.M.F. - chimie à Mazingarbe ou de la Cofaz-Sopag en pleine restructuration à Socanord-Liévin.

Nous savons que la situation est difficile et que le déficit actuel de 3 000 francs par tonne à Ladrecht dans les Cévennes représente un véritable problème économique. Mais nous nous devons, et je le fais d'autant plus volontiers que je suis le maire de Liévin, ville qui a subi la dernière catastrophe minière, mais ville de plus de 30 000 habitants, entièrement née de l'exploitation du charbon.

Nous nous devons donc de rappeler la dette de la nation envers tous ceux qui ont permis, par deux fois, le renouveau économique national.

Comme le Président de la République l'a annoncé le 26 avril dernier, cette région mérite cette solidarité nationale, tant réclamée en vain pendant vingt ans. Nous faisons confiance à François Mitterrand, et nous savons que les engagements seront tenus. J'en veux pour preuve la ligne nouvelle inscrite au « bleu » et intitulée : « Reconversion des zones minières ». Pour 1984, 325 millions sont donc prévus. C'est la première fois que cette solidarité se manifeste ainsi, et elle est engagée pour une durée de cinq ans au moins.

Nous souhaitons une véritable industrialisation du bassin du Nord-Pas-de-Calais. Chaque année, une grande entreprise nationale devrait s'implanter et créer les emplois de remplacement pour montrer à nos habitants que les engagements d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec les promesses d'hier !

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Dans ce contexte, la démission du président des Charbonnages de France me surprend. Cette décision est contraire à la tradition minière. En effet, la grande leçon de la mine est que l'on n'abandonne pas quand c'est difficile. Avec tous les élus miniers, nous continuerons notre combat pour que vive cette région et pour assurer l'avenir de ses enfants.

Les temps sont difficiles, et il est donc nécessaire que les Charbonnages de France fassent preuve de dynamisme et d'imagination. Nous souhaitons, pour cela, qu'E. D. F. modifie sa politique de réduction de la production d'électricité thermique à base de charbon, que les contrats de coke importé soient renégociés et que l'association technique de l'importation charbonnière, à l'initiative des Charbonnages, permette à la France de jouer, comme dans le domaine pétrolier, un rôle moteur sur le plan international. Mais, en aucun cas, nous ne lâcherons la proie pour l'ombre. Une période de transition sans fermeture de puits, quand ceux-ci sont humainement et techniquement exploitables, est indispensable pour que les outils mis à notre disposition par le Président de la République puissent jouer leur rôle.

En conclusion, nous devons préserver le passé tout en pensant à l'avenir. Il est devenu indispensable que les entreprises nationalisées assument totalement leur autonomie de gestion. Il serait d'ailleurs nécessaire, pour que les comptes soient clairs, que la subvention aux Charbonnages de France soit divisée en deux parts, l'une pour la production, l'autre pour les charges non liées.

Nos sociétés nationales, qui ont pour mission de produire de l'énergie, font souvent preuve de dynamisme, de perspicacité et d'imagination. Parfois aussi, elles se livrent à une concurrence sauvage, alors que seule la complémentarité est nécessaire. Il serait utile, pour rationaliser, que soit mis en place un organisme, une sorte de direction de l'énergie qui supprimerait ces concurrences ridicules — à cet égard, regardez parfois la publicité à la télévision — et permettrait de réelles complémentarités. Il faut parfois transformer les mentalités. L'utilisation du charbon est possible par l'industrie ou les réseaux de chaleur ; il faut emporter les convictions.

Tous les choix énergétiques restent difficiles car les temps de réponse sont toujours longs — de cinq à dix ans. La diversification est en marche pour assurer l'indépendance nationale. Il est vrai que pour le charbon il s'agit d'un budget de transition. Mais nous savons que la volonté politique existe et que la politique énergétique du tout ou rien qui était celle d'hier ne sera pas celle de demain.

C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous voterons votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Gouvernement a soumis au vote du Parlement une loi d'orientation pour la recherche, loi du 15 juillet 1982, qui définit les grands objectifs et les moyens de la recherche française. C'est au regard de ces engagements fixés dans la loi par le Gouvernement lui-même qu'il convient d'examiner les crédits prévus pour 1984.

La progression des crédits du budget civil de recherche devait être, selon la loi, de 17,8 p. 100 en volume par an. Sa croissance en volume est de 8,3 p. 100, ce qui est notablement inférieur à la valeur que le Gouvernement s'était lui-même fixée. Sur trois années, 1982, 1983, 1984, la loi n'a pas été respectée en 1982 — 14 p. 100 de progression en volume — et ne sera pas respectée en 1984 : 8 p. 100 ; l'engagement gouvernemental a été respecté sur la seule année 1983, sur le papier — nous verrons plus tard pourquoi. Il en est de même pour la recherche fondamentale qui progresse de 5,7 p. 100 en volume, au lieu des 13 p. 100 prévus par la loi.

L'objectif de la loi du 15 juillet 1982 est de porter à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut l'effort de recherche de la nation en 1985. Cet objectif me paraît aléatoire et devra certainement être révisé en baisse.

La loi du 15 juillet 1982 a fixé la progression de la contribution des entreprises à la recherche à 8 p. 100 en volume en moyenne par an. Ces dépenses se sont accrues de 3,4 p. 100 en 1982 et de 3,6 p. 100 en 1983, ce qui est inférieur aux objectifs. C'est tout de même notable dans une conjoncture difficile et compte tenu de la politique économique imposée par le Gouvernement.

Pour ce qui est des surprises du secteur public, la loi a prévu un accroissement de 9 p. 100 en volume de leurs dépenses de recherche en 1983 par rapport à l'année antérieure. Le rapporteur, M. Charzat, note que la part autofinancée par les entreprises nationalisées s'est accrue de 5 p. 100 en 1983. Il remarque, par ailleurs, que ces engagements restent inférieurs à l'objectif d'une progression de 10 p. 100 fixé par la loi.

Que sont devenues, monsieur le ministre, les professions de foi lyriques de votre prédécesseur, M. Chevènement, qui prétendait que le secteur public devait jouer le rôle de locomotive pour le secteur privé ?

Dernier point de comparaison en regard de la loi du 15 juillet 1982 : l'évolution des effectifs. La loi prévoyait une progression de 4,5 p. 100 par an. Le rapport Charzat précise : « Tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, ainsi que pour les effectifs, l'évolution entre 1983 et 1984 reste en deçà des moyennes annuelles prévues par la loi. Il y a donc un risque que les pesanteurs du court terme remettent en cause les choix du moyen terme. La question est d'importance, surtout en matière de personnel où la régularité du recrutement est un facteur essentiel pour l'avenir de la recherche publique. »

Or, après avoir progressé de 4,3 p. 100 en 1983, les effectifs de la recherche n'augmenteront en 1984 que de 1,2 p. 100. Encore convient-il de noter que sur les 710 créations nettes d'emploi, 110 sont réservées aux gardiens du musée de La Villette. Il y a un effet d'accordéon néfaste dans un domaine qui nécessite plus que d'autres la régularité et des décisions cohérentes. Cela est en contradiction flagrante avec l'esprit de la loi qui tendait à planifier la progression des effectifs. En ce qui concerne les grands organismes, la continuité de l'effort est aussi rompue.

Il est un autre domaine où il faut compter les coups de canif dans les engagements du Gouvernement, et dont on parle peu : la régulation budgétaire.

L'arrêté d'octobre 1982 avait annulé 10,5 p. 100 des autorisations de programme et 7,56 p. 100 des crédits de paiement. En tenant compte des crédits du budget civil de recherche annulés sur les budgets d'autres ministères, c'est 20,3 p. 100 des autorisations de programme et 12,9 p. 100 des crédits de paiement de ces ministères qui ont été annulés en 1982. Je tire ces chiffres du rapport Charzat de l'année dernière.

En mars 1983, d'autres mesures de régulation budgétaire ont annulé 9,26 p. 100 des autorisations de programme et 7,39 p. 100 des crédits de paiement. Ces mesures de régulation à répétition remettent en cause les objectifs de la loi d'orientation et sont contradictoires avec la volonté de planification affichée par cette loi. Finalement, aucun de ses objectifs n'est atteint.

Qu'en est-il, enfin, de ce rapport annuel que le Gouvernement devait présenter au Parlement et qui devait décrire, année après année, l'évolution de la recherche française et rendre compte de l'exécution de la loi du 15 juillet 1982 ? Il a été distribué ce matin, ce qui est désolant et traduit un manque de respect évident pour la représentation nationale qui n'a pas eu le temps de l'étudier, alors qu'il est procédé à l'examen de ce projet de budget dans les derniers jours de la discussion budgétaire.

Cela permettrait peut-être d'y voir plus clair dans les programmes mobilisateurs. S'agissant de l'information des parlementaires, ces programmes dont on fait grand cas restent une énigme. Quand un bilan sera-t-il publié ? Vous avez répondu en commission, monsieur le ministre, que vous souhaitiez vous-même voir un peu plus clair et que vous aviez demandé des informations.

Le programme des biotechnologies, par exemple, qui est celui qui semble réussir le mieux, reste tout de même difficile à cerner. En 1983, il représentait 803 millions de francs en autorisations de programme. L'Anvar a redistribué pour un montant de 60 millions de francs d'aides à l'innovation, le reste étant réparti entre différents organismes. Mais qu'en est-il des autres programmes ? Quel contrôle est exercé sur la répartition et l'utilisation des fonds ?

Là encore, je suis d'accord avec le rapporteur, M. Charzat, lorsqu'il déclare qu'« il faut aller vers la transparence des aides financières et budgétaires pour mieux aider les entreprises et pour mieux contrôler l'emploi des fonds publics. »

Enfin, au moment où l'on annonce la mise en place, pour le début de 1984, du statut de chercheur, accompagnée d'une titularisation massive de personnels, je ne peux m'empêcher de revenir sur la politisation marquée de la recherche instaurée par votre prédécesseur. Je ne veux que rappeler brièvement pour mémoire le limogeage d'un directeur du C.N.R.S., dont la spécialité inclinait du côté du libéralisme économique en 1981; la réforme de l'I.N.S.E.R.M. annoncée l'an dernier, aux termes de laquelle les directeurs d'unités de recherche ne pourront être maintenus plus de douze ans dans leurs fonctions, mesure qui a été un peu aménagée, mais qui aurait éloigné même un prix Nobel; enfin, l'élection des membres des sections du comité national du C.N.R.S., où 5 000 personnes sur 42 000 ont été jugées dignes d'être électeurs et éligibles, à très grande majorité des enseignants-chercheurs des universités, des grandes écoles ou des grands établissements étant évincée du collège électoral, alors que les femmes de ménage participent au vote. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Votre prédécesseur justifiait ainsi son action: « Il est hypocrite d'invoquer l'indépendance de la science pour s'opposer à la volonté démocratique du peuple français. »

Ainsi, au moment où la politisation de la recherche s'est accentuée, au moment où la titularisation d'un grand nombre de personnels va intervenir, je ne peux que m'interroger sur l'avenir de la recherche, qui risque d'être fonctionnarisée. Méditez aussi sur le rapport de la Cour des comptes où l'on relève, à la page 23; entre autres perles, que pour retrouver trace d'un directeur de recherche en mécanique énergétique, le C.N.R.S. a été obligé de cesser de lui verser son traitement, qu'un chargé de recherche en pathologie expérimentale n'a rien publié depuis vingt ans et qu'un autre, en géologie sédimentaire et en paléontologie, n'avait pas soutenu sa thèse entreprise depuis dix-huit ans. Et je pourrais continuer! Eux aussi seront-ils titularisés?

Il ne saurait être question de tirer une conclusion générale sur l'activité des chercheurs du C.N.R.S. à partir de ces cas individuels.

Plusieurs députés socialistes. Ah bon!

**M. Claude Birraux.** Mais l'accentuation de la pression politico-syndicale me fait craindre pour l'avenir et le succès de notre recherche dans la perspective du statut et des titularisations en 1984.

J'évoquerai brièvement le problème de l'énergie et vous poserez quelques questions, monsieur le secrétaire d'Etat, en faisant amicalement observer à mon prédécesseur à cette tribune qu'il pourrait peut-être réviser quelques notions de thermodynamique.

Souvenez-vous, mes chers collègues, d'octobre 1981 et du vote par le Parlement du programme énergétique du Gouvernement. Que reste-t-il aujourd'hui? La démission de M. Valhon sonne le glas des espérances démagogiques que vous aviez semées. J'entends encore M. Hervé affirmer: il est possible, dès l'an prochain, d'augmenter de 1 million de tonnes notre production. Ne promettait-il pas 30 millions de tonnes en 1990? Nous en sommes à 17 millions de tonnes!

Dans cette frénésie charbonnière, combien d'emplois ont-ils été créés? Comment ont évolué les coûts de production et la productivité? Quelles sont les perspectives d'avenir pour la production, la consommation, les effectifs? Quelle liberté, pour Charbonnages de France, de définir sa propre politique énergétique?

Ne me répondez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, comme en commission, que je manque de cœur. Le problème social existe, et je comprends toute l'indignation et l'inquiétude des mineurs qui ont été bernés par vos propositions démagogiques. Ils découvrent, comme l'ensemble des Français, et mesurent la distance qui sépare les discours électoraux de la réalité économique.

Vous avez laissé croire qu'il serait possible d'ignorer les impératifs économiques en comblant sans cesse les déficits. Vous avez laissé croire qu'il n'y aurait pas de suppression d'emplois dans ce secteur difficile, mais qu'il y aurait au contraire développement, et 5 100 emplois ont été créés en 1982.

Votre discours d'hier est impitoyablement démenti par les faits. Vous ne pouvez être quitte des illusions que vous avez fait naître. Je crains, puisque vous parliez de cœur, que votre cœur n'ait été que le joli cœur pour recueillir les suffrages électoraux. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous avez semé le vent des illusions perdues, attendez-vous aujourd'hui à récolter la tempête.

Alors, soyez courageux. Regardez les choses en face et dites-nous quelle est votre politique charbonnière, quel sera le rôle de l'Etat, des charbonnages, des régions, des collectivités locales, mais ne vous défaussez pas de vos responsabilités sur les collectivités locales et les régions.

J'aborderai encore deux points. S'agissant du gaz, d'abord, je note que notre dépendance à l'égard de l'Algérie et de l'U.R.S.S. atteindra 55 p. 100 environ en 1990, ce qui est loin d'apporter « la sécurité dans la diversification », selon le rapport même du groupe « long terme énergie » du IX<sup>e</sup> Plan. Quant au surcoût du gaz algérien, qui paie? Les usagers? Gaz de France? Comment voulez-vous, dans ces conditions, définir une politique d'entreprise?

En ce qui concerne, ensuite, le déslockage en pétrole, Michel Jobert, qui fut votre collègue, ministre d'Etat, avant de repartir ailleurs, cite le chiffre de 10 à 12 milliards de francs. Quels étaient l'état de nos stocks au 15 septembre 1982 et leur valeur? Quels étaient ces mêmes chiffres au 15 septembre 1983?

En conclusion, monsieur le ministre, prisonnier de vos mythes, de vos déclarations démagogiques d'hier, vous êtes aujourd'hui incapable de prendre les décisions, certes difficiles, mais courageuses, qui assurent un avenir.

D'une manière générale, le volontarisme tous azimuts qui fut celui de votre prédécesseur et, à un degré moindre, de vous-même, crée un mouvement, mais pas toujours l'action. Vous comprendrez, dans ces conditions, que nous ne votons pas le projet de budget que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Parfait Jans.** Ah bon? Nous sommes surpris!

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

**M. Jean-Paul Durieux.** Monsieur le ministre, la modernisation de l'industrie s'inscrit comme le choix essentiel, la volonté affirmée du projet de budget dont nous discutons ce soir. Les moyens mis en œuvre en témoignent. Ils donnent à la stratégie industrielle que vous avez développée ici même, le 11 octobre dernier, les gages de sa réussite.

Certes, c'est maintenant que se définissent les orientations, que se mettent en place les actions dont les effets seront manifestes à échéance de deux, cinq ou dix ans. Mais c'est maintenant aussi que se vit l'inquiétude dans nos bassins ferrifères et sidérurgiques de Lorraine.

Les plans acier de 1982 établis par Usinor et Sacilor, unanimement contestés pour n'avoir pas fait l'objet d'un examen contradictoire, permettaient du moins d'y voir clair dans les dates d'arrêt des installations et dans le volume et la nature des investissements prévus. L'urgence de certains d'entre eux, en Meurthe-et-Moselle comme en Moselle, était rendue plus aiguë par le retard accumulé avant 1981.

Mais quelle réalité ces plans ont-ils à l'heure actuelle? Le ralentissement de la demande mondiale, la trop importante pénétration du marché français par les aciers étrangers aggravent la situation de nos bassins. Les arrêts d'installations et la réduction des effectifs qui s'accroissent, les incitations au départ, permanentes et multiformes, font naître dans nos régions, touchées depuis plus de quinze ans par le repli progressif de leurs activités traditionnelles, une atmosphère de débâcle, de renoncement, quand ce n'est pas de révolte. Avec le repli de la sidérurgie et des mines de fer, c'est, en effet, l'ensemble des activités et du tissu industriel, commercial, artisanal et associatif qui voit son avenir compromis.

Les éléments positifs ne manquent cependant pas, ni dans le domaine de la diversification industrielle, ni dans le développement des moyens de formation et de recherche. Nous n'en avons pas connu avant 1981, sinon sous forme de promesses non tenues. Mais ces facteurs positifs, qui sont la marque concrète de l'attention portée par le Gouvernement aux difficultés de la région Lorraine, ne suffisent pas actuellement à enrayer l'affaiblissement continu de notre potentiel économique et de notre population.

Mais nous avons avec vous, monsieur le ministre, la volonté de réussir. Tout ce que nos bassins ont de forces vives: associations, syndicats, élus, sont prêts à y contribuer. Ils l'ont manifesté et le manifestent encore au travers des propositions, qu'ils veulent réalistes, qu'ils soumettent à votre analyse. Celles du front commun syndical d'Usinor-Longwy en est un témoignage récent.



Ce ressaisissement indispensable des énergies, de la confiance, je le vois, monsieur le ministre, dans une concertation renouvelée, fondée sur l'analyse des perspectives du marché, sur l'examen contradictoire de toutes les solutions possibles, sur la définition des enjeux, des étapes, des moyens à mettre en œuvre. Les investissements de modernisation sont l'un d'entre eux. Clairement et lucidement déterminés, ils devront être rapidement menés.

Le temps joue contre nous. La rapidité, une fois prise la décision, est un atout supplémentaire donné à nos bassins. Si des investissements prévus en 1982 devaient ne pas être réalisés — et certains sont déjà abandonnés — que du moins les sommes qui devaient leur être affectées demeurent affectées aux régions concernées sous forme de crédits de diversification industrielle, d'équipements collectifs ou de réhabilitation des friches. Faisons en sorte que la volonté dont témoigne votre budget s'accompagne de tous les moyens propres à réussir la mobilisation que vous appelez de vos vœux.

Votre budget, monsieur le ministre, est un bon budget ; nous le voterons donc. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Le Paill.

**M. Georges Le Baill.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'évidence, la modernisation de notre industrie est une priorité du projet de budget que nous examinons ce soir.

Mais le budget n'est en lui-même qu'un élément de nature à favoriser cette modernisation. En effet, si les interventions financières peuvent avoir leur importance et sont nécessaires à tel ou tel moment, elles ne sont certainement pas suffisantes. La force, la puissance de notre industrie, secteur public et secteur privé confondus, dépendront surtout de ses capacités d'autofinancement et des restructurations effectuées en fonction des objectifs du IX<sup>e</sup> Plan : modernisation, reconquête du marché intérieur, conquête des marchés extérieurs.

Dans ce cadre, je limiterai mon propos à l'évocation des deux sujets suivants : le projet d'accord C. G. E.-Thomson et la politique des exportations liée à l'équilibre de notre balance commerciale.

En ce qui concerne l'accord C. G. E.-Thomson, voilà un projet de restructuration qui dépasse en importance, par ses implications économiques et sociales, bien des lois que nous votons ici. Il engage l'avenir dans l'industrie des communications pour de nombreuses années. Je remarquerai au passage que si, sur une loi, nous avons notre mot à dire, il faut bien reconnaître que dans le domaine industriel nous restons souvent des spectateurs, essayant après-coup de vérifier si telle ou telle restructuration est conforme à l'intérêt général.

Cela étant dit, cet accord me semble s'inscrire dans une démarche positive pour les raisons que je vais énumérer.

Premièrement, les entreprises nationalisées ne doivent pas être figées, mais doivent adopter une stratégie dynamique. C'est l'un des intérêts des nationalisations. Il faut bien reconnaître que lorsque ces deux sociétés appartenaient au secteur privé, un tel accord était inconcevable. Le problème n'est pas de savoir si c'est la G. G. E. qui serait gagnante, comme certains s'en sont fait l'écho ; cela n'a aucun sens puisque les deux sociétés ont le même actionnaire, l'Etat. C'est la collectivité qui doit être gagnante !

Deuxièmement, il faut avoir des groupes qui pèsent au niveau mondial. C'est à ce niveau que joue la concurrence. Cela donne les moyens à notre pays de gagner des parts de marché, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Troisièmement, ne rien faire, ne pas réorganiser cette branche industrielle serait dramatique à terme pour l'emploi. Cette restructuration doit éviter les licenciements. Il appartient aux partenaires sociaux d'en discuter. Et si l'on peut déplorer les conditions dans lesquelles le projet d'accord a été porté à la connaissance des députés...

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Georges Le Baill.** ... il est satisfaisant de constater que, pour la première fois, des dirigeants d'entreprise se sont rendus devant les fédérations syndicales pour engager le dialogue.

**M. Robert Chapuis,** rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche. Très bien !

**M. Georges Le Baill.** J'en viens maintenant au second point de mon exposé.

J'ai noté, dans le document que vous avez fait diffuser, monsieur le ministre, et intitulé « Débat sur la stratégie industrielle », une remarque qui va à l'encontre des idées reçues : « Sur la période 1974-1981, il apparaît que l'ouverture accrue de l'industrie française sur l'étranger a eu comme contrepartie une fragilisation de la balance commerciale. »

Si nous examinons de plus près la structure de nos échanges, nous constatons les progrès de nos exportations dans l'armement et les grands contrats d'équipement, secteurs où l'action de l'Etat est prédominante, et notre recul au plan intérieur dans des domaines essentiels comme les biens d'équipement des entreprises et les biens de consommation des ménages, où l'Etat est très peu intervenu.

Cette fragilisation de notre balance commerciale est probablement due au fait qu'il est difficile de reconquérir des positions perdues dans notre pays et de maintenir des positions à l'étranger, surtout dans des domaines aussi fluctuants que ceux que j'ai cités.

La politique de l'exportation ne doit pas être une fuite en avant. Si j'en crois M. Grjbine dans son livre *L'état d'urgence*, le coût de l'ensemble de l'aide à l'exportation a été multiplié par près de dix de 1973 à 1980, passant de 1,4 milliard à 10,4 milliards de francs.

Le coût d'une rentrée de devises de 100 francs sur une exportation bénéficiant de la garantie de risque économique et de crédit bonifié serait de 25 francs pour l'Etat. Souvent, ces aides sont accordées au détriment d'autres aides qui permettraient à notre industrie d'améliorer sa compétitivité économique et technologique et, par suite, de reconquérir notre marché intérieur.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il faut bien tenir les deux bouts de la chaîne, et pratiquer une politique des aides qui encourage nos entreprises à améliorer leur compétitivité, et non à se spécialiser essentiellement dans des activités soutenues par l'Etat. Cela permettrait tout à la fois la réduction de nos importations et le développement de nos exportations, en particulier dans des secteurs non protégés. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Malgras.

**M. Robert Malgras.** Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, lors du débat sur la stratégie industrielle de la France, vous indiquiez en substance depuis cette tribune : « L'industrie, activité essentielle à notre pays, ne peut être absente du Parlement. » Aujourd'hui une nouvelle occasion nous est donnée d'ouvrir ce dossier, je m'en réjouis.

Ma région, la Lorraine, se trouve, en effet, au cœur de ces préoccupations. Les Lorrains sont conscients des enjeux majeurs que sous-tend l'impératif de renouveau industriel du pays. Ils en connaissent la signification. « Faire face à la révolution industrielle suppose un important effort des Français », disiez-vous. Et vous ajoutiez : « Cet effort n'est ni évitable, ni agréable. »

Les populations des régions sidérurgiques sont sans doute les plus à même de comprendre ce langage de vérité. Il n'est pas nécessaire, en effet, de faire un long historique pour rappeler combien la Lorraine a contribué au développement économique de la France durant des dizaines d'années.

L'acier, la fonte, ailleurs le charbon et le textile, ont été les piliers essentiels de l'activité régionale.

Un quotidien national titrait récemment : « La Lorraine a horreur du changement. » Non ! Pour ma part, je n'accepte pas ces propos. Les Lorrains sont clairvoyants et prêts à s'ouvrir aux technologies du futur et aux évolutions indispensables. Je reviendrai sur ce point. Mais ils ne peuvent accepter que le rôle essentiel qu'ils ont joué durant la première révolution industrielle soit aujourd'hui un boulet trop lourd à trainer et qu'on leur renverrait tel un hooverang.

Certes, l'absence de volonté politique des pouvoirs successifs jusqu'en 1981, le fantastique manque de clairvoyance des responsables économiques, la soumission des élus d'alors aux maîtres de forge, ont laissé progressivement la Lorraine sidérurgique s'enfoncer dans une mono-industrie aujourd'hui insupportable.

Mais cette région, monsieur le ministre, veut vivre. On ne peut lui demander en quelques années de se saigner à blanc pour assurer la reconversion quasi totale que tout le monde lui

conseille en la présentant comme un remède miracle. Les Lorrains sont des gens de bon sens et savent que les miracles, s'ils existent, sont rares. Par ailleurs, sait-on combien de dizaines de milliers d'emplois nous avons perdus en quelques années ?

La sidérurgie lorraine tient une place irremplaçable aujourd'hui encore dans la vie régionale. C'est donc essentiellement sur elle que l'activité économique de bassins entiers s'appuie et cela sera encore vrai dans dix ans — j'aurais tendance à dire : hélas ! pour certains d'entre eux. Ne pas reconnaître cette donnée criante, c'est ne rien comprendre aux difficultés actuelles de la Lorraine sidérurgique.

Je sais que vous-même, monsieur le ministre, et le Gouvernement ne méconnaissent pas cette évidence. Alors, il faut agir. Les décisions qui doivent donner aux unités sidérurgiques lorraines les moyens d'affronter l'avenir et la compétitivité internationale ne peuvent être différées.

Le retard déjà pris ne peut se prolonger. Avec le soutien de mon ami M. Drouin, je le dis avec gravité : 1983 ne peut se terminer sans que l'annonce des investissements prévus à Sacilor-Sollac soit officialisée. Votre ministère et les directions d'entreprises doivent trouver un accord. Le financement de cette modernisation vitale doit être défini. La rentabilité de ces outils, envisagée sur quelques années, en est d'ailleurs le meilleur argument.

Si l'indécision actuelle se poursuivait, monsieur le ministre, c'est toute la crédibilité du plan sidérurgique qui serait remise en cause.

Par ailleurs, des installations telles qu'Usinor-Thonville et les hauts fourneaux de Saulnes-Uckange ne peuvent rester longtemps encore dans l'attente de décisions pour leur avenir. Il n'est pas possible d'agir constamment comme des pompiers pour des entreprises en péril qui, heureusement — je pense notamment aux laminoirs à froid, à la F.E.M.S., etc. —, grâce aux concours des firmes nationalisées et des banques, ont pu être sauvées.

Cela étant posé, et dans les termes où il le fallait, je voudrais dire ici, avec la même fermeté, que la Lorraine est prête à l'indispensable mutation industrielle. Elle la souhaite. Mais celle-ci ne se décrète pas en quelques mois. C'est l'œuvre d'un long processus.

M. Christian Marbach, directeur de l'Anvar, a été chargé par votre prédécesseur d'un rapport sur notre région. Il vient de remettre ses conclusions. Je veux lui rendre hommage pour la qualité et l'objectivité de son travail. Ses propositions interpellent tous les responsables politiques ou économiques, à quelque niveau qu'ils se situent.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, affirmé clairement que la Lorraine devait être, avec le Nord-Pas-de-Calais, une région prioritaire pour les investissements porteurs d'avenir. Nous enregistrons vos propos avec satisfaction. Les Lorrains sont prêts à faire de gros efforts, je l'ai dit. Mais l'ambition que nous avons pour notre région attend de fortes mesures d'accompagnement.

Les Lorrains veulent prendre en charge leur avenir, mais la mutation industrielle et la véritable diversification ne peuvent être engagées sans le concours de Paris. Les freins, les handicaps sont tels, en effet, qu'une action d'aménagement du territoire conçue avec l'ensemble des ministères s'impose.

Permettez-moi aussi, monsieur le ministre, de dire haut et fort que l'image que les décideurs parisiens perçoivent de notre région est erronée : la qualité de vie, l'accueil des hommes, le nombre et la qualité des équipements culturels, éducatifs, sociaux et de communication, tout cela constitue des atouts de poids qui doivent être valorisés.

Par ailleurs, des actions de réhabilitation de friches industrielles augmenteront encore nos capacités.

Les nombreux dispositifs que vous avez mis en place, la création récente du fonds industriel de modernisation, les crédits de votre budget sont des outils qui peuvent apporter des réponses à nos difficultés.

Notre capacité énergétique naturelle, le charbon, renforcée aujourd'hui par quatre tranches électronucléaires, ne peut être laissée en jachère. Ce serait un gâchis inadmissible.

Vous le savez, monsieur le ministre, la Lorraine sidérurgique est au cœur de la révolution industrielle d'aujourd'hui. Agissons ensemble pour lui donner le maximum de chances d'affronter ces enjeux avec succès.

Votre budget nous en donne les moyens. Je le voterai donc avec confiance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, intervenant dans cette discussion au nom du groupe R. P. R., j'évoquerai plus particulièrement les problèmes de l'industrie et de l'énergie, mon collègue M. Robert Galley ayant déjà traité de la recherche.

Votre budget de l'industrie, monsieur le ministre, cherche à faire illusion : illusion par le transfert des dotations des entreprises publiques industrielles du budget des charges communes à votre budget ; illusion par la référence aux multiples programmes derrière lesquels vous vous essouffiez ; illusion par la progression de vos dépenses en capital, qui serait significative si ces dépenses ne portaient pas seulement sur quelques milliards de francs.

Première illusion : les 11,25 milliards de francs de dotations aux entreprises publiques industrielles. On comprend bien quelle est l'intention : donner la priorité à ces entreprises, c'est donner l'impression que l'on va doter celles-ci de la manière la plus utile, c'est-à-dire pour l'investissement productif. Et vous vous plaisez, monsieur le ministre, à souligner votre rôle de bon actionnaire.

Il me faut, hélas ! tempérer votre satisfaction. Je constate d'abord que, sur les huit entreprises nouvellement nationalisées, six étaient déficitaires en 1982. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Michel Charzat,** rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche. A qui la faute ?

**M. Jean Esmonin.** Et avant ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Le total de leurs déficits était supérieur à 15 milliards de francs, et il sera, sans doute, beaucoup plus élevé encore cette année.

La régie Renault, qui avait un excédent de plus d'un milliard et demi en 1980, a elle-même près de deux milliards de francs de déficit en 1982, ce qui tendrait à prouver qu'aux erreurs de la nationalisation vous ajoutez celles de la gestion !

**Un député socialiste.** Et Creusot-Loire ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Quant à l'investissement, si le rapport économique et financier annoncé, pour ces entreprises, des progressions continues en volume, les comptes de la nation et les enquêtes de conjoncture de l'I.N.S.E.E. sont malheureusement beaucoup plus pessimistes et collectionnent les signes négatifs.

On est donc loin du rôle de fer de lance de l'industrie française que vous prétendez donner au secteur public et l'on est en droit de se poser deux questions. D'abord, ces dotations seront-elles au moins suffisantes pour combler des déficits qui risquent, hélas ! d'aller en s'accroissant ? Ensuite, la priorité que votre amendement va donner aujourd'hui à ces entreprises est-elle réelle et le Gouvernement pourra-t-il imposer aux autres entreprises publiques, celles qui sont réduites à la portion congrue, les contraintes que suppose un tel choix ?

Deuxième illusion : les grands programmes par filière, c'est-à-dire, en fait, l'« héritage » de votre prédécesseur, M. Chevènement. Ces programmes sont certes ambitieux, mais ils sont aussi caractérisés par un manque évident de sélectivité dans les choix et par un manque de volonté dans la mise en œuvre.

J'en prendrai deux exemples.

Le premier, c'est le plan « composants ». Les composants, c'est, en quelque sorte, je le rappelle, la matière première, très sophistiquée, des nouvelles technologies. C'est donc un élément essentiel pour le développement de notre industrie, et c'est aussi un élément vital pour l'indépendance de notre défense. La force de dissuasion est, en effet, affaire de nucléaire, mais elle est aussi, de plus en plus, affaire d'électronique.

Vous avez, de fait, lancé, en mars 1982, un plan qui prévoyait 3,4 milliards pour la recherche-développement et 2,2 milliards pour les investissements industriels. Or il apparaît, d'une part, que le plan de financement n'est pas respecté et, d'autre

part, que, de toute façon, faute d'avoir su établir de véritables priorités au sein du plan « filière électronique », vous aviez visé trop bas, nous acculant ainsi, à un terme très proche, à une dépendance dont nous aurons toutes les peines à nous dégager.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Puisque vous connaissez ce sujet, monsieur le député, avez-vous une idée des crédits que les gouvernements précédents ont consacrés aux composants en sept ans ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Sept fois moins !

**M. André Soury.** C'est peu !

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le ministre, mon discours exprime un vœu. Je crains que nous n'allions vers une dépendance dont nous aurons du mal à nous dégager.

**M. Jean Valroff.** Qu'est-ce que c'était avant ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Second exemple de ces insuffisances : le plan « machine-outil ». Il s'agissait là d'engager 4 milliards de francs sur trois ans. J'observe d'abord que ce plan, qui était destiné à lutter contre la crise très grave de ce secteur, a déjà dû être décalé d'un an. Je constate aussi qu'en ce domaine l'héritage de M. Chevènement ne vous satisfait pas tout à fait puisque vous êtes en train de lancer un autre plan, le plan « productique ». Or, vous le savez bien, les domaines du plan « machine-outil » et du plan « productique » se recoupent largement, par exemple pour les machines-outils à commande numérique. Pour autant, les pôles de développement de ces deux plans ne sont pas les mêmes, ce qui me conduit d'abord à vous demander comment ces deux plans vont s'harmoniser et ensuite, en tant que député alsacien et donc représentant d'une région qui fut longtemps le berceau de la machine-outil, à vous faire part de ma très grande inquiétude : allez-vous engager le plan « productique » sur les ruines de l'industrie de la machine-outil ?

Troisième illusion que vous cherchez à créer : celle d'une progression considérable de vos crédits, particulièrement des crédits de politique industrielle, qui auraient été multipliés par dix en trois ans.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'art de la présentation budgétaire dont vous êtes, chacun le sait, l'un des meilleurs experts. Il y aurait également à dire sur la manière dont sont sacrifiés, dans ce projet de budget, les programmes portant sur les matières premières.

Mais surtout, que représentent ces 3 ou 4 milliards de francs, et même les quelques milliards que vont opportunément vous procurer les Codévi au regard des dizaines de milliards de francs de charges supplémentaires que vous avez imposées aux entreprises ? Moins de 40 p. 100 d'autofinancement, malgré un investissement qui s'effondre : voilà le résultat de votre politique !

La vraie politique industrielle, monsieur le ministre, ce n'est pas celle qui mise sur des filières chimériques, mais celle qui mise sur l'entreprise. La vraie politique industrielle, c'est celle qui donne aux entreprises les moyens d'investir en allégeant leurs charges, et je cherche vainement dans ce projet de loi de finances la trace du moindre allègement. La vraie politique industrielle, c'est celle qui met les banques au service de l'industrie. Or, depuis 1981, les banques n'ont servi qu'à éponger les déficits publics. L'encours des bons du Trésor en compte courant auprès du secteur bancaire, qui était de 35 milliards de francs au 30 avril 1981, était de 136 milliards au 30 avril 1983, dernière date connue. Là encore, c'est l'échec de la nationalisation.

J'ajoute que, ne parvenant pas à maîtriser vos propres déficits, vous découvrez soudain, surtout depuis le mois de mars 1983, les vertus de la rigueur pour les collectivités locales. Moins de 7 p. 100 pour la dotation globale de fonctionnement, 5 à 6 p. 100

pour la dotation globale d'équipement, c'est la régation de la décentralisation. Mais, au-delà, ce sont l'industrie du bâtiment et des travaux publics, et les industries qui leur sont liées — cimenteries, sidérurgie — que vous condamnez chaque jour davantage.

J'en viens, trop brièvement, hélas ! aux problèmes de l'énergie.

Il y a deux ans, lors du débat sur l'énergie, le Premier ministre lui-même, M. Mauroy, annonçait un objectif de production de 30 millions de tonnes de charbon pour 1990. Quelle légèreté et quelle inconséquence ! Aujourd'hui, vous vous trouvez confrontés au drame de plusieurs dizaines de milliers de mineurs et vous ne parvenez plus à décider. Une fois de plus, l'incapacité à établir des choix clairs sur nos sources d'approvisionnement en énergie et à organiser les nécessaires changements aura conduit le pays dans une impasse.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez répondu immédiatement à M. Robert Galley et nous vous en remercions, mais vous ne nous avez pas donné les raisons du départ de M. Valbon des Charbonnages de France. Vu l'importance de M. Valbon...

**M. Jean Jarosz.** Merci pour lui !

**M. Pierre Weisenhorn.** ... cette question concerne tous les groupes politiques et j'espère que vous nous fournirez une réponse.

J'évoquerai encore deux points.

J'observe d'abord que la première tranche du fonds spécial de grands travaux avait prévu 340 millions de francs de crédits pour les réseaux de chaleur, ce qui était une initiative particulièrement opportune même si ce montant restait limité. Comme l'a relevé le rapporteur, M. Gréard, l'effet multiplicateur de ces crédits a été particulièrement élevé, puisqu'ils ont permis l'engagement de plus de 2,5 milliards de francs de travaux. Je m'étonne, dans ces conditions, que la seconde tranche du fonds de grands travaux n'ait prévu que 150 millions de francs pour les réseaux de chaleur et que rien ne soit prévu dans ce projet de budget. Après avoir entrouvert certaines possibilités, reviendriez-vous, monsieur le ministre, au malthusianisme antérieur ?

Je note également que vous avez décidé, après de longues tergiversations, de porter à dix-sept centimes le montant des rabais autorisés sur le prix de l'essence. Ce faisant, vous condamnez à disparaître la quasi-totalité des pompistes indépendants qui, au-delà de leur activité, constituaient bien souvent le seul recours des automobilistes en difficulté.

En conclusion, je dirai quelques mots de la coopération industrielle européenne, qui devrait être, sans nul doute, le prolongement naturel et l'aboutissement de notre politique industrielle. Le Gouvernement a récemment déposé un mémorandum sur la création d'un espace commun de l'industrie et de la recherche. Il y a incontestablement, dans ce mémorandum, de très bonnes idées. Mais il ne suffit pas, monsieur le ministre, d'avoir de bonnes idées pour convaincre nos partenaires. Il faut aussi être crédible. Et, pour cela, il faut une industrie financièrement saine, compétitive et créatrice d'emplois et de technologie. Telle n'est malheureusement pas l'industrie que vous donnez à la France. C'est la raison pour laquelle mes collègues du groupe du rassemblement pour la République et moi-même repousserons votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Bladt.

**M. Paul Bladt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant eu l'occasion de poser des questions lors de l'examen du projet de budget de l'énergie en commission de la production et des échanges, je veux vous dire que mes demandes restent d'actualité et sont un élément de réponse pour l'avenir des mines de charbon en France.

Monsieur le ministre, je tiens à prolonger et à compléter mon intervention, en parlant « vrai », suivant votre demande.

Oui, parler vrai, pour moi, c'est ne pas laisser caricaturer le travail des mineurs et la situation des entreprises en les assimilant à du Zola et à « Germinal » ; c'est refuser les globalisations et les raccourcis concernant la situation des Charbonnages, notamment l'affirmation qu'un mineur coûte 60 000 francs à la collectivité, ce qui n'est pas le cas d'un mineur lorrain ; c'est, enfin, admettre que le niveau de la subvention ne peut pas être augmenté instantanément, car assurer la compétitivité du charbon français par rapport aux autres charbons européens passe par d'autres voies que la simple subvention.

Député du bassin de Lorraine, je traiterai essentiellement de ce bassin.

Dans le temps qui m'est imparti, je poserai une question. Je souhaite que le Gouvernement y réponde.

En effet, je veux éveiller les Français et le monde politique à des réalités qui ne paraissent pas appréhendées. Pour cela, je compare des choses comparables.

Au centre de l'Europe et à l'est de notre pays, il y a le gisement houiller sarro-lorrain. La frontière franco-allemande coupe cette réalité géologique en deux. De ce fait, il y a deux entreprises, de part et d'autre de la frontière : les Houillères du bassin de Lorraine et les Saarberwerke en Sarre.

Ces deux entreprises sont homogènes. Elles ont chacune environ 25 000 ouvriers, employés et ingénieurs, un gisement et des qualités de charbon identiques, une production de 10 à 11 millions de tonnes, une productivité peu différente d'un côté ou de l'autre de la frontière — et je pourrais citer d'autres similitudes.

Le constat brut, qui fait l'objet de ma question, est le suivant : les comptes des mines de Lorraine sont déséquilibrés ; alors que ceux des mines sarroises sont en équilibre. Pourquoi ?

La réponse à cette question est que, si les politiques charbonnières de la France et de la République fédérale d'Allemagne sont comparables pour l'aide à la production, la politique charbonnière allemande se traduit différemment dans les comptes des entreprises minières, en dégageant un supplément de recettes et en leur assurant par ailleurs des charges financières réduites.

Mon expression paraît une affirmation. Or je ne veux pas me contenter d'affirmations, comme les ennemis de l'industrie du charbon les assènent à l'opinion publique française, mais, par une illustration expressive, justifier ce que je déclare devant le pays.

Dans le rapport de gestion 1982 des mines de la Sarre, il apparaît que la centrale de Weiher, liée aux Saarbergwerke, mais ayant des comptes isolés, procure une recette de 2 225 millions de deutsche Mark aux mines de charbon sarroises, soit environ quarante centimes le kilowatt-heure.

En Lorraine, au contraire, la recette des Houillères pour des productions comparables procure une recette de trente centimes environ le kilowatt-heure.

Voilà une différence notable de situation, et le motif d'une meilleure santé financière des mines sarroises.

Ce prix de quarante centimes ne paraît pas aberrant pour les Allemands, ni pour la France, d'ailleurs. En effet, en consultant le *Bulletin officiel du service des prix*, le B.O.S.P., du 31 août 1983, je relève que l'hydraulique privé français bénéficie d'un prix de kilowatt-heure payé par E.D.F., principalement à la Lyonnaise des Eaux, au niveau de trente-huit centimes pour une production de base en principe moins bien rémunérée.

En revanche, les Charbonnages ont, pendant le même temps, une rémunération de l'électricité livrée à E.D.F. sur la base de trente centimes pour un courant de pointe et une production en dentelle qui devrait être mieux rémunérée.

Cet écart et ce manque de ressources du bassin de Lorraine sont dramatiques pour l'avenir. A cela s'ajoute l'amenuisement des possibilités d'écoulement, dû, pour une part, à des raisons physiques et, pour une autre part, à certaines orientations prises. Me référant au numéro 3443 d'*Enerpresse*, du 31 octobre 1983, qui faisait le point des négociations et indiquait les considérations conduisant E.D.F. à vouloir reprendre le courant des centrales minières à moitié prix, je lance un cri d'alarme et je demande au Gouvernement qu'il ne laisse pas une entreprise comme E.D.F. décider sans complexe du devenir du seul pilier aujourd'hui économiquement sain de l'économie lorraine et de la situation de milliers d'emplois et de familles de ma région.

Monsieur le ministre, je crois à l'autonomie de gestion des entreprises, mais dans le cadre de règles arrêtées, intégrant les intérêts de la nation.

J'en arrive à ma conclusion.

Avec l'aide de l'Etat, en 1982, année techniquement mauvaise, l'équilibre du compte charbon des Charbonnages de France a été presque obtenu malgré la faiblesse des recettes que je viens d'expliquer.

La même année, dans le déséquilibre apparent des Charbonnages, 1 322 millions de francs en résultat corrigé, la chimie, dont les caractéristiques ont été imposées avant 1970 par la droite — la carbochimie a laissé la place à la pétrochimie —, entre pour 1 196 millions de francs. Cela plaide encore plus fortement pour un bassin comme celui de Lorraine, qui compte parmi les plus performants d'Europe.

Pour ne pas exprimer qu'un avis de mineur de charbon que j'étais avant mon élection, je veux souligner qu'un éclairage différent de la situation énergétique a été récemment apporté par la revue *Science et Vie*. Cette étude pousse au moins à l'interrogation lorsque l'on sait que E.D.F. consacre autant d'argent à la commercialisation de l'énergie ou à la propagande pour la consommation que l'Etat en dépense aux économies d'énergie. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Constat redoutable ! Et, au-delà, le programme nucléaire, pour partie inutile et que nous avons déjà dû, nous la gauche, corriger, coûte certainement dix fois plus que le programme Concorde. Ce programme, non maîtrisé sur le plan de l'énergie, va-t-il écraser les exploitations minières ? Les mineurs vont-ils payer les erreurs de prévision concernant la production et la consommation énergétique et du surplus nucléaire que, je le répète, nous avons déjà dû corriger ?

Les Houillères nationales du bassin de Lorraine sont un instrument pouvant avantageusement remplacer la quatrième tranche de Cattenom et, à travers le transfert vers les houillères lorraines d'investissements économisés pour la création d'un septième groupe thermique, pour le projet de gazéification permettant de repasser de la pétrochimie à la carbochimie, créer beaucoup d'emplois, lesquels font actuellement défaut en Lorraine.

Ces emplois ne seraient pas seulement maintenus pendant la durée d'un chantier — comme celui de Cattenom — mais ils seraient permanents et susceptibles de favoriser le développement des mines de notre région et plus généralement son progrès économique.

M. le président. Monsieur Bladt, veuillez conclure !

M. Paul Bladt. Je conclus, monsieur le président.

Je souhaite, monsieur le ministre, la constitution d'un groupe d'experts — assistés des parlementaires régionaux — qui serait chargé d'examiner la consolidation et le développement du bassin de Lorraine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mocœur.

M. Marcel Mocœur. Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, votre arrêté du 9 octobre dernier qui ouvre la possibilité d'incorporer à l'essence des carburants tirés des végétaux, notamment du méthanol et de l'éthanol dans la proportion de 3 à 5 p. 100, et de l'alcool, jusqu'à 7 p. 100, apporte un début de réponse aux nombreuses interrogations qui se posent à propos de la fabrication et de l'utilisation des carburants de substitution.

En effet, en octobre 1981, le rapport Hugon se montrait très réservé voire méfiant vis-à-vis des carburants d'origine agricole. Il craignait que les agriculteurs n'aient un jour à supporter une surproduction de buthanol-acétone, comme ils en ont parfois pour d'autres produits agricoles.

Durant l'hiver 1981-1982, le dossier de construction d'un pilote de méthanol-buthanol-acétone, dit M.B.A., à partir de jus sucrés a cheminé lentement. En mars 1982, le site de Attin, dans le Pas-de-Calais, était choisi pour sa construction. Or, en novembre 1983, aucune réalisation n'est en cours parce qu'en décembre 1982 le ministre de l'énergie, M. Hervé, avait redéfini les grandes lignes de la nouvelle politique des carburants de substitution : aucun choix n'était possible immédiatement, il fallait poursuivre les études, aussi bien sur le plan des carburants, éthanol ou carburol, que sur le plan des moteurs et sur celui de l'agriculture ; des pilotes de fermentation ou de distillation seraient lancés en fonction de ces études et si, un jour, des solutions industrielles apparaissent, des décrets en autoriseraient l'utilisation.

En janvier 1983, pour confirmer cette remise en cause de tous les procédés envisageables, l'A.F.M.E. et le ministère de l'agriculture organisaient un concours en vue de promouvoir des procédés d'ingénierie susceptibles de diminuer le prix de l'éthanol carburant et de le rendre compétitif avec celui de l'essence. Les résultats en seront connus dans quelques mois.

Il faudra alors se pencher sur le prix de la matière première utilisée par le procédé lauréat, car le coût n'est pas pris en compte dans le concours. On s'apercevra alors que le prix de cette matière première dépasse à lui seul celui de l'essence sortant de la raffinerie. Lorsque l'A.F.M.E. y ajoutera le prix de distillation de son lauréat, elle apprendra en 1984 ce que l'on savait déjà en 1981, à savoir que le prix de l'éthanol agricole français ne sera jamais concurrentiel avec celui de l'essence, mais qu'il l'est par contre avec l'éthanol utilisé pour la chimie et produit à partir d'hydrocarbures par l'usine Sodes au grand dam de l'équilibre de notre balance commerciale.

En mai 1983, les précisions apportées par le responsable français des carburants de substitution lors d'Innova 1983, ont montré combien ce programme est échelonné. Il semble qu'aucune réalisation pratique puisse voir le jour pendant l'actuelle législature, ce qui serait regrettable.

Certes, des crédits ont été prévus et chiffrés pour quatre pilotes, mais ces crédits sont répartis sur quatre ans, alors que nous savons qu'un pilote ne demande que huit ou dix mois pour être réalisé. Or, en fonction de l'étalement des crédits proposés, la construction de l'usine pilote de Soustons, qui produira de l'acétone-butanol à partir de résidus de bois et de paille va être mise en route et Atin qui produira ce même acétone-butanol à partir de betteraves et de topinambours ne pourra fonctionner que pour la campagne 1986-1987.

Que de temps perdu, monsieur le ministre !

Ne serait-il pas possible de mettre en route le processus de substitution de l'alcool d'origine agricole à celui produit, pour les besoins de la chimie, à partir d'hydrocarbures ? Certes, ce projet se heurtera à l'opposition de la Sodes. Mais la nationalisation des industries chimiques devrait permettre aux ministres d'imposer les décisions conformes aux intérêts du pays.

Les premiers résultats du concours organisé par l'A.F.M.E. pour l'ingénierie d'alcool carburant sont faciles à extrapoler pour l'éthanol à vocation chimique et confirmer que trois ou quatre distilleries de 2 000 à 3 000 hecto-jour seraient rentables et compétitives. Elles permettraient l'économie de 100 000 tonnes de nos achats annuels de pétrole brut, la rentabilisation de 30 000 hectares de terres pauvres qui seraient consacrées à des cultures énergétiques, et enfin, la création d'emplois nouveaux dans les distilleries, dans le génie chimique, dans le machinisme agricole.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, puisque les crédits affectés à la recherche représentent depuis deux ans une fraction du P.N.B. double de ce qu'elle était en 1981, de consacrer immédiatement aux quatre pilotes programmés par l'A.F.M.E. les crédits nécessaires à leur mise en route dès 1984 ?

Si l'état de nos finances ne permet pas de dégager les quelques centaines de millions de francs nécessaires, ne serait-il pas possible de donner la priorité aux pilotes M.B.A. ? En effet, on sait fabriquer à bas prix le méthanol nécessaire au plan carburant à partir de charbon et de résidus pétroliers lourds. Mais, par ailleurs, le plan « carburant » ne peut entrer en action que lorsque la preuve sera faite que le méthanol-butanol-acétone peut être produit à partir de plantes énergétiques courantes en France, tels que topinambours ou betteraves fourragères.

Enfin, la mise au point du procédé aurait lieu dans de bien meilleures conditions si le pilote était installé en Limousin où l'on continue à cultiver — et à produire en temps voulu — les topinambours, plante énergétique par excellence, et non dans une région qui n'en a jamais produit. Ainsi seraient réunies toutes les chances de succès.

Mais quelles que soient les décisions que vous pourrez prendre sur ce dernier point, nous souhaitons vivement qu'avec le concours et la collaboration de votre collègue, le ministre de l'Agriculture, et l'A.F.M.E., le Gouvernement puisse passer rapidement au stade des réalisations.

Vous connaissez aussi bien que nous l'importance de ce problème et les répercussions bénéfiques qui en sont attendues.

Pour les agriculteurs d'abord : un million et demi d'hectares de terres pauvres dont le revenu actuel est inférieur à 1 000 francs seraient consacrés à des cultures énergétiques laissant un revenu brut de 10 000 francs et un revenu net d'au moins 3 000 francs.

Pour l'économie générale ensuite : le principal bénéficiaire serait naturellement la balance du commerce extérieur mais bien d'autres retombées auraient lieu pour le machinisme agricole, les constructeurs et les exploitants de distillerie.

Pour l'emploi enfin : plus de 50 000 postes de travail seraient créés lorsque le plan aurait atteint son plein essor.

La majorité a l'occasion de lier son nom à une réalisation qui marquera des progrès considérables à la fois pour l'agriculture française et pour l'économie de notre pays : la substitution d'un carburant national aux hydrocarbures importés de l'O.P.E.P. Nous souhaitons vivement qu'elle ne la laisse pas échapper. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** A l'occasion de cette discussion budgétaire, je veux appeler votre attention sur l'intérêt que présente l'énergie hydraulique, notamment pour les zones de montagne, et sur le problème posé par les reconversions industrielles liées aux difficultés de l'industrie de l'aluminium.

Après avoir occupé une place essentielle dans la production d'électricité, l'énergie hydraulique ne représente plus qu'une part réduite de l'énergie consommée en France. Pourtant elle possède des qualités indéniables. Les usines de haute chute permettent d'apporter très rapidement sur leurs réseaux des quantités notables d'énergie. D'une grande souplesse, ces centrales sont souvent automatisées, ce qui réduit les coûts de fonctionnement et leur permet aussi de répondre presque instantanément aux demandes du réseau. Enfin, et pour toutes ces raisons, leur amortissement est réalisé très rapidement.

Aujourd'hui, toutes les chutes de montagne n'ont pas encore été exploitées. Par exemple, la région Midi-Pyrénées recèle des réserves d'énergie hydraulique estimées à 25 p. 100 des équipements actuels. Pour les équipements les plus importants, il conviendrait donc d'inciter E.D.F. à poursuivre au même rythme ses investissements afin de mettre en œuvre les projets en instance.

Les centrales de moindre importance, appelées aussi micro-centrales, ont été jusqu'à maintenant réalisées le plus souvent par des établissements privés. Depuis qu'elles ont été habilitées à le faire, les collectivités locales se montrent de plus en plus intéressées par la construction de telles installations qui peuvent apporter, outre des recettes fiscales et des emplois limités, des ressources substantielles, après les premières années de fonctionnement, c'est-à-dire des moyens nouveaux pour contribuer au développement local.

De plus, on peut penser, à juste titre, que les collectivités locales, préoccupées par la protection de leur patrimoine, auront un plus grand souci de la sauvegarde des intérêts piscicoles et d'une bonne insertion de ces projets dans l'environnement. Pour toutes ces raisons, il est essentiel qu'elles puissent bénéficier d'une priorité dans les autorisations et de plus grandes facilités pour mener à bien de tels projets qui peuvent jouer un rôle moteur dans les zones défavorisées.

L'importance prise par les centrales nucléaires, dont le fonctionnement régulier peut difficilement s'adapter aux fluctuations de la consommation, a entraîné aussi la construction de stations de transfert d'énergie par pompage. De telles installations, situées en montagne puisqu'elles supposent un bassin inférieur pour le pompage et un vaste bassin supérieur pour le stockage, ont été construites ou sont en cours de construction dans le Massif central et dans les Alpes. Dans les Pyrénées, les études réalisées ont révélé des sites exceptionnels et certains projets retenus par E.D.F. ont été inclus, à sa demande, dans les plans d'occupation des sols de certaines communes.

Il serait nécessaire que des orientations précises soient définies assez rapidement, afin que les collectivités concernées soient fixées au plus tôt sur les perspectives de tels projets.

Outre la politique globale de l'énergie, les décisions devraient prendre en compte plusieurs autres éléments : la volonté manifestée par le conseil régional de Midi-Pyrénées, par le biais de son plan régional ; l'intérêt d'une répartition des équipements sur le territoire national afin que certaines régions françaises ne restent pas sous-équipées, intérêt justifié aussi par la proximité de l'Andorre et de l'Espagne ; le grand rôle que peuvent jouer de telles retenues pour la régulation des crues, mais surtout pour le stockage des réserves d'eau indispensables à l'agriculture et à la consommation courante.

Pour terminer, je voudrais appeler votre attention sur les difficultés que soulèvent les reconversions industrielles, liées à l'industrie de l'aluminium.

Il est bien connu que les entreprises d'aluminium se sont installées de préférence dans les zones de montagne parce qu'elles pouvaient disposer d'une énergie électrique bon marché. Aujourd'hui, les coûts de l'énergie, les variations du prix de l'aluminium, la vétusté de certaines installations conduisent à envisager la fermeture de quelques unités de production. Il est d'ailleurs indéniable que nombre de ces sites auraient disparu si les nationalisations n'étaient pas intervenues.

Pour maintenir en France une production d'aluminium de première fusion, un accord a été réalisé entre Pechiney et E.D.F. pour une mise à disposition, à terme, de 5 milliards de kilowatts-heure. Pourtant, la production d'aluminium correspondante ne permettra pas de faire face à la consommation française.

Ne serait-il pas possible de compléter un tel contrat par une quantité supérieure d'énergie qui permettrait de moderniser des petites unités de production tournées vers des activités bien spécifiques et qui maintiendrait aussi l'activité économique des zones défavorisées ?

Des choix décisifs ont été faits pour moderniser notre industrie et donner la priorité à l'avenir. Pourtant, l'intérêt de maintenir des activités industrielles dans les zones de montagne, plus particulièrement là où elles existaient déjà, doit être réaffirmé avec force et constituer aussi une priorité.

Monsieur le ministre, je vous demande donc de porter la plus grande attention à la réussite de ces conversions industrielles auxquelles l'entreprise Pechiney doit être étroitement associée, afin que toutes les activités des vallées de montagne soient préservées et que, selon l'engagement du Gouvernement, il n'y ait pas de licenciements sans offre préalable de reclassement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est pas en quelques minutes que l'on peut faire le tour de votre action au ministère de l'industrie et de la recherche. Je ne retiendrai donc, dans mon propos, que quelques points essentiels.

Si l'on peut être d'accord sur vos objectifs généraux qui sont de rétablir les équilibres économiques, moderniser le tissu industriel et donner la priorité à l'avenir, c'est sur les moyens que se manifestent nos désaccords, et ils sont profonds.

Ces désaccords, on peut les résumer en trois constats.

Les nationalisations, comme nous n'avons cessé de l'affirmer, ne contribuent pas à résoudre les problèmes, elles en créent, au contraire, de gigantesques. La productivité baisse, la compétitivité s'effiloche, la motivation des personnels va en s'effritant et l'investissement diminue. De plus et plus, il va falloir boucher les trous avec les crédits de l'Etat, donc avec l'argent des contribuables. Combien coûteront les entreprises nationalisées en 1984 ?

**M. Philippe Bassinet.** N'importe quoi !

**M. Maurice Ligot.** Deuxième observation, deuxième constat : le financement des entreprises dépend de plus en plus de l'Etat, au lieu de relever normalement des banques et du marché financier.

**M. Michel Carletet.** Et l'emprunt Giscard ?

**M. Maurice Ligot.** Les fonds d'aide se multiplient et absorbent de plus en plus de crédits, pour apporter des soutiens divers aux multiples branches industrielles.

**M. Philippe Bassinet.** Ce n'est pas ce que dit Gattaz !

**M. Maurice Ligot.** Cette multiplication ne règle pas les vrais problèmes. J'ajoute que ce sont des décisions bureaucratiques qui conditionnent leur attribution, alors que l'industrie exige souplesse, rapidité et autonomie de décision.

Le troisième constat porte sur la recherche. Vous dites que l'effort est massif. Mais cette appréciation est discutable. D'abord, c'est un échec par rapport à la loi de programmation, comme notre collègue M. Galley l'a dit tout à l'heure.

**M. Philippe Bassinet.** Vous avez voté contre la loi !

**M. Maurice Ligot.** Ensuite, la priorité donnée à une recherche administrative n'est sûrement pas le meilleur chemin pour parvenir à l'émulation et à l'innovation la plus dynamique. Des chercheurs fonctionnaires — je ne cherche pas à les critiquer — sont loin d'être systématiquement des découvreurs.

**M. Philippe Bassinet.** Seriez-vous contre les chercheurs et contre les fonctionnaires ?

**M. le président.** Monsieur Bassinet, je vous en prie ! Vous vous êtes déjà exprimé.

**M. Maurice Ligot.** Or il faut qu'il y ait une liaison étroite entre recherche et industrie, ce qui n'est pas le cas avec une recherche étatisée.

Ces trois constats montrent que votre politique est de moins en moins crédible. Ils révèlent la menace qui pèse sur l'avenir de notre industrie. Ils illustrent d'autre part l'image irréaliste que vous donnez de cette activité industrielle.

L'industrie française, celle qui innove et crée des emplois, c'est un tissu serré de petites et moyennes entreprises qui ne recherchent pas des aides et n'attendent pas des ordres publics, mais d'abord la liberté : la liberté d'entreprendre et de faire des profits, sans qu'elles soient pour autant dénoncées à la vindicte de l'opinion, comme c'est trop souvent le cas au sein de la majorité ; la liberté de gestion, qui implique la flexibilité de l'emploi — vous en donnez une démonstration aujourd'hui — afin de mieux adapter leur outil de travail à leurs marchés ; la liberté des prix à la production, ce qui est la condition de l'équilibre de leur gestion et de la reprise des investissements.

A cet égard, il est nécessaire de prévoir un allègement des charges fiscales et sociales des entreprises, comme vous l'avez fait pour le textile et l'habillement, pour rétablir leur compétitivité, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur. La reconquête des marchés ne peut se réaliser en effet que grâce à un allègement des charges.

Une des questions que se posent les dirigeants actuels est de savoir comment favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, dynamiques, innovatrices et exportatrices, dans le contexte de crise que nous connaissons.

La réponse est simple : tournez donc le dos à vos ambitions bureaucratiques, dirigistes et planificatrices...

**M. Bruno Vennin.** C'est tout ?

**M. Maurice Ligot.** ... qui tuent l'initiative et découragent les hommes d'entreprise !

**M. Bruno Vennin.** Pas toujours !

**M. Maurice Ligot.** Recréez les conditions de la libre entreprise. En un mot, redécouvrez le capitalisme.

**M. Philippe Bassinet.** Bravo !

**M. Maurice Ligot.** Absolument !

Mais pour le Gouvernement et sa majorité, c'est impossible, et c'est pourquoi, à l'heure où la reprise économique, après une longue période de difficultés, se développe aux Etats-Unis, commence en Allemagne, l'économie française continue de végéter et de se débattre dans les difficultés. Il y a là une contradiction qui est en réalité une contradiction dans l'appréhension économique des problèmes.

Dans cet océan de difficultés que traversent nos industries, je voudrais retenir spécialement votre attention sur trois branches industrielles qui, à des titres divers, revêtent une grande importance à la fois économique et régionale.

La machine-outil d'abord. Depuis 1981, les promesses faites ont été considérables, mais les résultats sont tout à fait décevants. En effet, si la nécessité de l'opération de restructuration d'entreprises a été partiellement prise en considération, la nécessité de vendre et notamment d'exporter est restée au second plan. C'est pourtant là l'essentiel ! Mais pour vendre, il faut avoir des produits de haute qualité, compétitifs ou même uniques dans leur genre. Pour l'instant, le plan « machine-outil » n'a été d'aucun effet tangible.

**M. Bruno Vennin.** Vous parlez du plan de M. d'Ornano ?

**M. Maurice Ligot.** C'est très grave car ce secteur s'enfoncé. C'est le cas notamment d'H.E.S. qui ne sait toujours pas, après deux ans d'attente, ce que sera son rattachement et qui ne connaît donc pas les moyens dont il disposera pour préparer des produits nouveaux.

En ce qui concerne le textile et l'habillement, l'action du Gouvernement a été positive mais précisément parce qu'elle a consisté en des propositions concrètes et qu'elle a abouti, dans ce domaine, à des résultats tangibles. Mais pourquoi ces résultats ? Parce que le Gouvernement a utilisé le seul moyen efficace à l'égard des entreprises, à savoir la réduction des charges sociales : pas d'aides, mais un allègement des coûts de production.

Je dis ici que c'est l'enseignement à retenir de ce plan pour l'ensemble de l'industrie. Quand on diminue les coûts de production, les entreprises se raniment, elles sont capables d'investir, de maintenir l'emploi, de renforcer leur compétitivité sur les marchés. C'est ainsi qu'il faut traiter l'ensemble des problèmes industriels.

Nous demandons donc, malgré la procédure de la Cour de justice européenne, le maintien des allègements de charges pour le textile et l'habillement — c'est d'ailleurs une de vos préoccupations, et vous avez raison —, mais nous demandons en même temps que ce régime soit étendu aux autres secteurs industriels, afin de leur permettre de retrouver leur compétitivité.

Cet allègement est en particulier tout à fait indispensable pour le troisième secteur dont je veux parler, à savoir l'industrie de l'ameublement, gravement touchée à la fois par la concurrence étrangère et par le marasme de la construction et du marché immobilier.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Maurice Ligot.** Je conclus, monsieur le président.

Le devoir du Gouvernement consiste à ne pas écraser les entreprises : pourtant, il continue encore à le faire dans ce projet de loi de finances par une disposition relative à la provision pour investissements des sociétés coopératives ouvrières de production...

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** C'est faux !

**M. Maurice Ligot.** ... qui instaure en réalité une concurrence déloyale à l'égard des entreprises.

Le Gouvernement doit reconnaître aux entreprises plus de liberté : donc moins de réglementations et de tracasseries administratives, moins de monopoles — celui institué par les nationalisations, par exemple,...

**M. Bruno Vennin.** Et encore ?

**M. Maurice Ligot.** ... qui supprime les sous-traitants.

Il faut aux entreprises plus de facilités financières,...

**M. Bruno Vennin.** Voilà !

**M. Maurice Ligot.** ... donc moins de charges, et des relations d'égal à égal avec leurs banques.

**M. Bruno Vennin.** Et le raton laveur !

**M. Maurice Ligot.** Tout cela s'appelle une autre politique, celle que votre idéologie interdit de mettre en œuvre, mais que vos successeurs auront le devoir de conduire pour recréer les conditions du développement industriel et de l'emploi des Français. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Philippe Bassinet.** Vous vous rendez compte ce que vous leur avez fait applaudir !

**M. le président.** Allons, monsieur Bassinet, restez calme !

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le président, vous êtes vous-même un modèle de calme quand vous siégez sur les bancs de votre groupe ! *(Sourires.)*

**M. le président.** Mon cher collègue, nous sommes aux premières heures de la matinée, mais tout de même !

La parole est à M. Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** Mesdames, messieurs, je me bornerai dans mon intervention à traiter de quelques problèmes concernant l'énergie et la consommation de celle-ci.

Les choix du Gouvernement dans le domaine industriel ont conduit à privilégier certains secteurs faisant appel aux technologies de demain. Compte tenu de la situation économique internationale révélant une faible croissance économique, il n'est pas possible d'aider également tous les secteurs industriels. Certains choix ont été douloureux.

Ainsi en a-t-il été de la production charbonnière. L'aide considérable accordée cette année encore aux Charbonnages de France, et qui s'élève à 6,5 milliards de francs, ne suffira pas à éponger le déficit et à éviter une baisse de la production intérieure. En 1982, je le rappelle, seize millions de tonnes de charbon ont été brûlées dans les centrales thermiques d'E.D.F. qui a récemment décidé le déclassement, dans les centrales au fuel et au charbon, du palier 125 mégawatts, soit quarante-huit tranches dans dix-huit centrales. Il semblerait que l'intention des dirigeants d'E.D.F. soit de faire subir le même sort au cours des prochaines années aux tranches du palier 250-340 mégawatts, soit environ vingt-cinq tranches dans douze centrales.

Il me paraît que ce serait une erreur. Autant le déclassement des tranches de 50 à 125 mégawatts, la plupart obsolètes, est compréhensible, autant celui du palier supérieur me semble prématuré, car nombre des tranches de ce dernier ont été construites au cours des quinze dernières années : elles ne sont donc pas amorties, puisque leur plan d'amortissement est de vingt-cinq ans.

Les tranches nucléaires de 900 et 1300 mégawatts fonctionnent pratiquement, on le sait, en « tout ou rien », c'est-à-dire à puissance continue quasi maximale : c'est pourquoi leur fonctionnement manque encore aujourd'hui de souplesse et des améliorations sont prévues pour les prochaines années. En effet, ces centrales exigent à l'arrière des lignes de transport à très haute tension, de 400 kilovolts actuellement, qui ne facilitent pas une distribution modulée. En outre, il faut prévoir les pannes possibles comme ce fut le cas durant l'été 1982. En cette occurrence, les centrales au charbon se révèlent d'une grande utilité. Enfin, si la baisse de production du charbon intérieur peut s'expliquer, même si elle pose de graves problèmes sociaux qu'il conviendra de résoudre, l'éventualité de la diminution des importations de charbon — matière première à présent plus compétitive sur le plan international qu'elle ne l'était il y a trois ans, et qui a toutes les chances de le devenir encore plus durant la prochaine décennie — me semblerait très contestable.

Aussi, à mon avis, le report de la décision de construire deux nouvelles tranches de 600 mégawatts constitue-t-il probablement un erreur. Bientôt apparaîtront d'autres types de centrales au charbon utilisant les procédés de la gazéification. Une centrale expérimentale de ce genre était prévue au Havre voici un an, pour une puissance de 100 mégawatts : il semble qu'on ait changé de site et que la puissance réalisée soit moindre que la puissance prévue. Il serait grave que nous n'expérimentions pas cette nouvelle technologie promise à un bel avenir et qui sera certainement compétitive dès les années 1990-1995. Gardons-nous d'accumuler du retard par rapport à nos principaux partenaires dans ce domaine d'avenir. Faut-il rappeler que les Allemands possèdent déjà une centrale de ce type, de 250 mégawatts, et qu'elle est déjà opérationnelle ?

Je demande également de la vigilance en ce qui concerne l'augmentation du coût du kilowattheure nucléaire : au cours de la dernière décennie, il y a eu un doublement en francs constants. Si cette évolution se poursuivait, tant en investissement qu'en fonctionnement, il est à craindre que le nucléaire ne perde une part de sa compétitivité.

J'en viens à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie dont l'action a été très positive durant la dernière année. Ainsi que l'a souligné le rapporteur Alain Rodet, l'agence a distribué plus de 3,2 milliards de francs de subventions permettant des investissements de 10,3 milliards de francs. Cela a permis d'économiser 1,4 million de tonnes d'équivalent pétrole et par là même deux milliards de francs en devises.

Cette politique sera poursuivie en 1984 grâce à une deuxième dotation du fonds spécial de grands travaux. Encore conviendrait-il par la suite, mais cela a déjà été demandé, de préciser quel sera, au-delà, le type de ressources propres permanentes dont devrait bénéficier ultérieurement l'A.F.M.E., notamment si elle veut continuer à jouer le rôle essentiel engagé dès cette année en direction des industriels par la dotation de 5 millions de francs. Le rapporteur, M. Chahard, estime que le montant de ces ressources devrait atteindre 3,5 milliards de francs par an : cela me semble raisonnable.

Enfin, ma dernière question a trait à la Bretagne: il est question de fermer prochainement la centrale de Brennilis, dont la puissance n'est d'ailleurs que de 80 mégawatts. Or, voilà un an, il était admis que cette centrale pouvait tourner sans grands problèmes jusqu'aux années 1987-1990. On prétend aujourd'hui que le prix du kilowatt-heure est prohibitif. Or personne, pas même, je crois, le ministre n'est à même de préciser le coût réel du kilowatt-heure: cette centrale est la seule à être gérée par le C.E.A. qui revend, je crois, le kilowatt-heure à l'E.D.F. à un prix indexé sur celui du pétrole. Ne conviendrait-il pas de prolonger le fonctionnement de cette centrale durant trois ans dans une région déjà très déficitaire en production? Cela éviterait du même coup des problèmes sociaux à court terme et donnerait sans doute le temps de trouver une nouvelle destination à moyen terme pour ce site. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Benedetti.

**M. Georges Benedetti.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les travaux du groupe « long terme énergie » sont à la base des décisions essentielles prises par le conseil des ministres du 27 juillet 1983.

Le rapporteur les ayant rappelées, je me bornerai à observer que la progression de l'indépendance énergétique continuerait à « reposer sur les économies d'énergie et, surtout, sur la production d'électricité nucléaire.

Le taux d'indépendance énergétique, évalué à 35 p. 100 en 1982, se situerait à 50 p. 100 en 1990, et à 55 p. 100 en l'an 2000.

Cet impératif est devenu essentiel dans le contexte de crise économique et de révolution technologique que vous avez rappelé récemment, monsieur le ministre.

Le développement des activités nucléaires suppose donc que soient poursuivis les efforts qui ont porté la France, dans ce domaine, en tête du peloton des pays industrialisés.

Ces efforts doivent: nous permettre de conserver notre avance technologique; d'assurer le maintien en état des installations existantes; d'améliorer la sécurité des travailleurs du nucléaire et des populations concernées; de maintenir, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la production, les équipes existantes; et de résoudre les problèmes régionaux — emploi et cohérence de l'aménagement du territoire.

Pour illustrer l'importance de ces points, je considérerais l'exemple du centre de Marcoule et de son bassin d'emploi, le Gard rhodanien.

Depuis 1954, la population a doublé: elle s'est accrue de 28 000 habitants. Or, cette région connaît actuellement de graves problèmes d'emploi, et de développement économique. Le taux de chômage est supérieur à 13 p. 100 et même à 40 p. 100 pour les moins de vingt-cinq ans.

L'avenir est préoccupant. A côté de Marcoule, Ugine-aciers, qui fabrique de l'acier inoxydable, a supprimé 700 emplois. En outre, 300 autres le seront également si la fabrication de charge au chrome est arrêtée.

A l'occasion d'une table ronde réunie par le préfet du Gard, la question de l'importation de charge au chrome d'Afrique du Sud a été posée. Elle mérite réflexion. Je serais heureux de connaître votre point de vue sur cette question, monsieur le ministre de l'industrie. La société méditerranéenne de développement a été mise en place récemment à Bagnols-sur-Cèze par Sacilor-Ugine-aciers avec une mission de bassin d'emplois, et je m'en réjouis.

De l'autre côté du Rhône, l'établissement de Pierrelatte, C.E.A.-Cogéma, a déjà perdu près de 1 000 emplois, et la filiale S.F.E.C. plus de 500. Les personnels ont été reclassés en partie dans la zone Tricastin-Gard rhodanien.

La Cogéma-Pierrelatte, fabriquant un uranium très enrichi, à usage militaire, n'a pratiquement pas d'autre activité, à part la défluoration des uraniums appauvris. L'avenir est incertain pour les 1 400 salariés restants.

A Marcoule, sur les trois réacteurs U.N.G.G., G1, G2, G3, le seul encore en service, le G3, sera arrêté en 1985.

L'usine de retraitement, U.P. 1, pose des problèmes liés au vieillissement. De plus, les combustibles E.D.F. de la même filière ont un taux d'irradiation plus élevé que les taux prévus à l'origine. Des investissements urgents s'imposent pour améliorer les installations existantes.

Les activités de recherche et de développement en matière de retraitement s'effectuent dans le service atelier pilote, le S.A.P. Des résultats appréciables ont été obtenus avec la chaîne actuelle T.O.P., et la vitrification des produits de fission.

Les travaux sont orientés actuellement vers le retraitement des combustibles issus des réacteurs à neutrons rapides. A cette fin, une nouvelle chaîne, T.O.R., est en construction. Elle pourra traiter les combustibles du réacteur pilote Phénix, mais pas ceux de Superphénix.

La mise en œuvre de cette filière nouvelle risque de soulever des difficultés si des moyens suffisants ne sont pas assurés, concernant le fonctionnement de T.O.R., les conditions de travail du personnel et le programme de retraitement du combustible Phénix.

Il en va de même pour les installations qui devront être réalisées, à partir de l'expérience T.O.R., pour traiter le combustible de Superphénix 1: elles devront être opérationnelles en 1990.

Autre activité de Marcoule: le conditionnement des déchets. La vitrification des produits de fission constitue une grande avancée technologique.

Mais il existe d'autres déchets, en grande quantité, qui résultent du retraitement des combustibles; pour l'instant, ces déchets sont stockés dans des conditions peu satisfaisantes. Un effort doit être accompli grâce aux unités de recherche et de développement de T.O.R.

Le centre de Marcoule peut en outre assurer une part de son avenir par des activités de diversification et d'action régionale.

Ainsi, le développement du secteur de recherche et production de l'office des rayonnements ionisants, O.R.I.S., dans le domaine de la biotechnologie — bioréactifs à usage médical — peut se faire au sein du C.E.A. Encore faut-il que la politique industrielle de ce secteur se développe en synergie avec les activités similaires du secteur public.

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, le C.E.A. peut utiliser avec profit les techniques d'extraction du combustible irradié: des réalisations et des projets existent déjà.

Pour la biomasse, à la demande de plusieurs collectivités locales, le centre de Marcoule souhaite obtenir l'accord de l'A.F.M.E. pour mettre au point une technique de méthanisation des déchets urbains, industriels et agricoles, en vue de leur élimination et de leur valorisation.

S'agissant des perspectives à moyen et à long terme, il faut indiquer que le retraitement du combustible U.N.G.G. à Marcoule prendra fin en 1995.

Il est souhaitable que les installations et le potentiel humain de ce centre continuent à être utilisés dans ce domaine très spécifique du retraitement, où une grande expérience est acquise.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Georges Benedetti.** Je vais conclure dans quelques instants, monsieur le président.

En 1985, il sera nécessaire de retraiter le combustible de Superphénix 1 puis, plus tard, éventuellement, des autres réacteurs de la même filière.

Il est donc indispensable que soit prise dès maintenant la décision d'implantation à Marcoule des installations correspondantes, dans le cadre d'une politique cohérente de l'aménagement du territoire.

En ce sens, deux projets sont à l'étude.

Le premier, MAR 2600, correspond à la création d'un site intégré. E.D.F.-Cogéma, à proximité immédiate de Marcoule, comprenant quatre réacteurs E.D.F., une usine de fabrication de combustibles Cogéma, et une usine de retraitement Cogéma.

Le second, MAR 600, est un projet plus modeste. Il ne prévoit sur le site de Marcoule qu'une usine de retraitement, de capacité moitié moindre que la précédente, et éventuellement une usine de fabrication de combustibles.

Le choix d'un « site intégré », regroupant centrale, installations de retraitement et de production de combustibles, présente de nombreux avantages, permettant d'éviter le grave problème du transport des produits radioactifs.



Le choix de l'implantation de ce site à Marcoule permettrait de profiter de l'expérience acquise avec le réacteur Phénix qui, fonctionnant de façon satisfaisante, depuis plusieurs années, constitue actuellement depuis l'arrêt, à Cadarache, du réacteur « Rhapsodie », le seul réacteur pilote de la filière des rapides ; on pourra aussi, sur le site de Marcoule, résoudre les problèmes régionaux d'emploi et de développement économique.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue !

**M. Georges Benedetti.** Je vais terminer, monsieur le président, avec votre bienveillance. (Sourires.)

Pour les réacteurs de la filière dont je viens de parler, la construction pourrait être décidée : le site de Saint-Etienne-des-Sorts a déjà été envisagé par E. D. F.

Je signale que la réalisation de ce projet, demandée par le conseil général du Gard et le conseil régional Languedoc-Roussillon, serait sans doute facilement acceptée par les populations locales.

En 1979, la consommation finale d'énergie en Languedoc-Roussillon atteignait 4,46 millions de tep, tandis que la production d'énergie primaire s'élevait à 1,98 million de tep.

De plus, si la France veut conserver son acquis technologique, tant en matière de réacteurs que de retraitement, en vue d'un développement ultérieur de la filière rapide, il est nécessaire de poursuivre l'effort de recherche et de ne pas disperser les équipes existantes.

Enfin, faut-il le préciser, le choix des rapides est sans doute celui qui est le mieux à même d'assurer l'indépendance énergétique, mais aussi l'indépendance nationale dans ses implications militaires.

En effet, la filière des rapides est la seule capable, actuellement, de fournir du plutonium à plus de 95 p. 100 d'isotope 239 en quantité suffisante pour alimenter le développement de notre force nucléaire tactique.

Monsieur le ministre, le 27 juillet dernier, le Gouvernement a fait un choix essentiel en décidant d'accroître l'utilisation de l'électricité dans l'industrie et de développer l'exportation d'énergie électrique.

Cette politique doit contribuer au redressement de notre commerce extérieur et à notre redressement industriel.

Pour terminer (Rires), je soulignerai que cette politique doit permettre à la France, malgré la lourdeur de l'héritage, de devenir la troisième puissance technologique et d'affronter, dans les meilleures conditions, la troisième révolution industrielle.

Pour la technologie des rapides, notre pays est en tête.

Je ne doute pas que, grâce à cet atout essentiel, elle puisse non seulement rattraper son retard, mais encore assurer son avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Mon cher collègue, votre conclusion était un peu longue ! (Sourires.)

Dorénavant, il vous faudra abréger.

La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** M. Robert Galley, homme courtois et d'ordinaire rigoureux, s'est livré au début de cette soirée à un exercice périlleux : n'a-t-il pas reproché au Gouvernement de ne pas avoir atteint tout à fait les objectifs que la majorité de gauche s'était fixés ? Or, lui-même et ses amis se sont montrés moins exigeants dans les années 1970-1980 quand ils soutenaient une politique compromettant gravement la recherche française ! Dans ce domaine, vous avez fait, monsieur le ministre, la mise au point qu'imposait la vérité.

En considérant la recherche comme l'une des priorités nationales, vous avez donné confiance aux chercheurs. Comment M. Galley peut-il critiquer la création de 710 postes en 1984 quand on connaît la faiblesse du recrutement sous le septennat précédent ? Non seulement vous avez créé des postes, monsieur le ministre, c'est-à-dire permis à une génération de jeunes de faire la preuve de ses capacités d'imagination et de création, mais vous avez aussi redonné tout simplement aux membres de la recherche leur dignité.

La droite a conduit pendant trop longtemps une politique d'exploitation d'un prolétariat intellectuel sans statut, souvent sans perspective et corvéable à merci. Vous avez donné aux chercheurs, et à l'ensemble du personnel de la recherche, la

considération à laquelle ils ont droit en dotant le plus grand nombre d'un statut. Je me réjouis de l'accord intervenu à ce sujet avec les organisations représentatives de toutes les catégories de personnel. Une telle politique, qui ne se meure pas principalement en crédits budgétaires, touche pourtant à l'essentiel.

Il m'est agréable de souligner les améliorations notables qui ont été introduites depuis deux ans en faveur des personnels : mesures de titularisation, avantages catégoriels indiciaires pour les I.T.A. et les chargés de recherche, ainsi que différentes mesures en faveur de la mobilité.

Pendant, certaines dispositions me semblent perfectibles. Il en est ainsi de la nécessité d'améliorer la situation des basses catégories. Lorsque vous avez lancé l'année dernière l'opération « suivi des carrières », vous avez constaté que plus de 50 p. 100 des I.T.A. et des personnels du C.N.R.S. étaient sous-classés, qu'ils occupaient des emplois de niveaux inférieurs à leurs qualifications et à leurs diplômes.

Cette situation ancienne n'a pu être améliorée ces dernières années du fait de l'inexistence de transformations de postes. Entre 1982 et cette année, 801 reclassements ont été opérés. Mais l'an prochain, ce plan de reclassement risque d'être stoppé, alors que plus de 6 700 personnes sont encore concernées.

L'opération « suivi des carrières » et les premiers efforts du ministère, ont suscité beaucoup d'espoir chez les I.T.A. Il convient de ne pas les décevoir.

Au terme de mon propos, je rappellerai que l'une des finalités de la recherche est le développement industriel, condition pour sortir de la crise, assurer l'emploi et reconquérir l'indépendance nationale.

Bien connaître notre « vivier technologique », savoir comment le valoriser au mieux, recenser les moyens d'une coopération accrue et féconde avec le reste de l'industrie française, telles doivent être les préoccupations essentielles des centres de recherche.

Notre industrie dispose, dans certains domaines, d'une expérience irremplaçable. Cette réussite est toujours le fruit d'une bonne association et d'une bonne complémentarité entre laboratoires de recherches et filiales à vocation industrielle et commerciale.

Dans ce contexte, je voudrais m'appuyer, comme mon collègue Benedetti, sur l'exemple du commissariat à l'énergie atomique qui s'efforce de tirer parti de la complémentarité de ses domaines d'activités et de coordonner des travaux qui vont de la recherche fondamentale à la réalisation industrielle.

Il importe que des secteurs de pointe comme le génie biomédical, la robotique ou la filière agro-alimentaire puissent bénéficier des moyens et des compétences considérables d'un tel organisme de recherche.

Des programmes de recherches appliquées et finalisées ont été définis et lancés dans ces secteurs industriels. Il existe également des « programmes mobilisateurs » sur lesquels se concentre le Commissariat. Je pense au développement de la filière électronique, aux biotechnologies, ainsi qu'à la protection et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le C.E.A. suit en cela les axes prioritaires que vous avez définis, monsieur le ministre. Il convient donc de le doter des moyens propres à lui permettre d'atteindre ces objectifs.

La politique engagée depuis trente mois se caractérise par une meilleure appréhension des problèmes des personnels de recherche et de transfert de technologies. Elle répond à l'intérêt national. C'est pourquoi nous la soutenons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bockel, dernier orateur inscrit.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur le ministre, mon intervention vise à illustrer votre affirmation selon laquelle notre industrie n'a le choix qu'entre la modernisation et le médecin.

En tant qu'élu alsacien et tout particulièrement élu d'une ville traditionnellement industrielle, Mulhouse, je constate que le chemin que nous avons tracé depuis deux ans et demi est le bon. Nous devons poursuivre dans cette voie de l'investissement technologique, des transferts de technologie, du développement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, de la modernisation des machines et de la formation professionnelle des hommes, pour préserver les emplois d'aujourd'hui et développer ceux de demain.

Je me tourne à présent vers mon collègue Pierre Weisenhorn, qui est encore dans l'hémicycle, et qui parlait tout à l'heure d'un certain nombre de contre-exemples, d'échecs en matière de politique industrielle.

Je vais prendre, mon cher collègue, un exemple très clair, que nous connaissons tous les deux puisqu'il concerne nos circonscriptions, celui de la Société alsacienne de construction mécanique, un des fleurons de la machine textile en France. Sans cette politique industrielle que vous avez critiquée tout à l'heure, on ne parlerait plus aujourd'hui de cette société. Il y a quelques semaines, vous étiez avec moi à Milan, à la foire internationale de la machine textile et vous avez pu mesurer, depuis que le contrat de Plan a été passé avec les pouvoirs publics, il y a un an et demi, me semble-t-il, l'effort considérable qui a été fourni. Nous ne pouvons encore crier victoire, mais nous sommes sur la bonne voie.

Je pourrais aussi — mais n'en restons pas à des problèmes locaux, encore qu'il s'agisse de grandes entreprises — vous parler de Manurhin. Vous vous êtes indigné du sort réservé à la machine-outil. Mais, là encore, si les pouvoirs publics n'avaient pas conduit l'action qu'ils ont décidée, on n'en serait pas à s'indigner ou à critiquer. Je reconnais que des choses peuvent être améliorées, mais je vous assure qu'on en serait, concernant Manurhin, aux regrets éternels !

**M. Pierre Weisenhorn.** Il faudrait parler aussi de toutes les entreprises qui disparaissent !

**M. Jean-Marie Bockel.** Bref, l'Alsace est une région industrielle traditionnelle, dynamique, qui a longtemps donné l'image d'une prospérité relative. C'est une région qui — et c'est bien normal — contribue et contribuera encore longtemps à la solidarité nationale. Elle est dotée d'un tissu industriel relativement diversifié mais qui doit être renouvelé progressivement pour supprimer le risque réel d'affaiblissement, notamment technologique.

L'Alsace est, par ailleurs, une région d'ouverture internationale, au contact de deux économies puissantes, dont l'économie allemande. C'est un atout majeur pour la région, mais aussi pour l'ensemble de notre économie.

A ce propos, monsieur le ministre, il serait bon que l'on n'oublie pas que plus de 40 p. 100 des investissements industriels réalisés dans cette région pratiquement depuis la dernière guerre sont étrangers, et principalement allemands. On peut regretter ce déséquilibre mais c'est une réalité dont nous héritons et que nous devons regarder en face. Je souhaiterais qu'il en soit un peu plus tenu compte dans un certain nombre d'arbitrages ou de discussions portant sur telle ou telle entreprise de la région. Il est vrai qu'il faut favoriser les entreprises françaises mais il convient également de ne pas oublier cette particularité d'une région confrontée aux économies voisines.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Jean-Marie Bockel.** Devant la dégradation de l'économie alsacienne et de la situation de l'emploi, un comité interministériel d'aménagement du territoire, réuni le 20 décembre 1982 et consacré à l'Alsace, a été l'occasion de valoriser les atouts de notre région et de contribuer à un aménagement équilibré du territoire régional.

C'est ainsi que des dossiers ont été ouverts dans bon nombre de secteurs d'activité, notamment en faveur des pôles de recherche et des transferts de technologie.

Ainsi, Strasbourg est concernée par le développement des pôles de photonique, de photovoltaïque, de biotechnologie, par le centre de calcul, etc., et Jean Oehler en parlait tout à l'heure. Mulhouse et la Haute-Alsace sont concernées par le développement du pôle de productique.

Je note la mise en place de l'institut régional polytechnique, le développement du C. E. R. M. A. T. — centre d'étude et de recherche de la mécanique appliquée au textile — la création d'une mission mécanique, le renforcement du rôle de l'Entreprise minière et chimique et des Mines de potasse d'Alsace.

A propos de ces dernières, il serait souhaitable de préciser d'ailleurs que les 10 millions de francs affectés chaque année à la diversification du bassin potassique ne doivent pas être prélevés sur le budget de l'Entreprise minière et chimique et des Mines de potasse d'Alsace. Ainsi, l'effort de diversification, qui n'est d'ailleurs pas contradictoire avec l'effort de modernisation engagé dans les Mines depuis le changement de Gouvernement, apparaît plus clairement.

Notre industrie, et plus particulièrement celle de Haute-Alsace, étant essentiellement bâtie à partir de la mécanique et du textile, secteurs en difficulté, il convient de poursuivre, dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan et de la préparation du contrat de Plan Etat-région, les efforts déjà entrepris en vue du renouvellement technologique de l'industrie alsacienne et de sa diversification.

Le projet de loi de finances pour 1984 et le projet de budget de l'industrie et de la recherche, plus précisément, prolongent l'effort considérable engagé depuis 1981 en faveur de la recherche et du soutien à la modernisation de l'appareil productif.

Cette première étape pour le développement de la mécanique automatisée, avec la création d'un pôle de production dans le Haut-Rhin à partir de 1983, imposait d'assurer les adaptations nécessaires et le développement de la mécanique automatisée, de la productique et de la robotique.

Depuis lors, les pouvoirs publics ont arrêté une politique nationale pour le développement de la productique.

Pour les Alsaciens, il s'agit d'un dossier qui illustre la capacité régionale à travailler de façon concertée entre tous les participants sur les divers aspects d'un même thème : recherche, transferts de technologie, industrie, enseignement, formation et conditions de travail.

L'originalité certaine du projet de Haute-Alsace est de mêler harmonieusement recherche et enseignement, avec la mise en place progressive de l'institut de recherche polytechnique de Mulhouse, de procéder au transfert de technologie avec le développement du C. E. R. M. A. T. et, enfin, de proposer un plan de formation en mécanique automatisée pour les hommes.

Les recherches entreprises et qu'il s'agit de développer et de transférer sont orientées sur l'automatisation finalisée pour la machine textile et pour l'ingénierie dans les secteurs demandeurs. Quant au C. E. R. M. A. T. en tant que centre national de la machine-outil, il sera appelé à gérer l'ensemble des crédits de recherche collective pour la filière « machine textile-habillement » et à diffuser les innovations vers les petites et moyennes entreprises.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Marie Bockel.** Je termine, monsieur le président.

Enfin, pour assurer la cohérence et le suivi de l'ensemble de ce projet visant à créer un pôle de mécanique automatisée en Alsace et la meilleure information de l'ensemble des partenaires à tous niveaux, une mission mécanique doit être créée.

Pour toutes ces raisons, aussi bien à partir de la loi de finances que du budget de 1984 du ministère de l'industrie et de la recherche, et, à plus long terme, des perspectives ouvertes par la préparation du IX<sup>e</sup> Plan et des contrats de Plan Etat-région, je souhaiterais que le ministre de l'industrie et de la recherche veuille bien nous préciser quels sont les objectifs fixés à partir de 1984 pour le développement de la mécanique automatisée en Haute-Alsace et quels moyens seront donnés tant à l'institut régional polytechnique, qu'au C. E. R. M. A. T., qu'aux écoles d'ingénieurs de Mulhouse et à l'université de Haute-Alsace pour que le pôle de production joue un rôle moteur dans la recherche et en faveur des entreprises, plus particulièrement petites et des moyennes.

L'avenir économique de notre région passe en effet par des actions offensives et le soutien aux entrepreneurs qui investissent dans les technologies d'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, chacun des intervenants a, ce soir, dépassé son temps de parole. J'ai fait preuve d'une très grande bienveillance à l'égard de tous !

**M. Raoul Bayou.** Très bien ! *(Rires.)*

**M. le président.** J'aime autant vous avertir que je serai particulièrement sévère pour la durée de l'exposé de chaque question et celle des réponses du Gouvernement. *(Exclamations et sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mais auparavant, voulez-vous répondre aux orateurs, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'Industrie et de la recherche.** Je propose que nous passions tout de suite aux questions.

**M. le président.** Nous en arrivons donc aux questions. Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe communiste, par périodes de quinze minutes ; groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes ; groupe socialiste, par périodes de trente minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Monsieur le ministre, la situation du groupe Vallourec illustre, une fois de plus, la politique de récession économique qu'organise le patronat dans le dessein d'entraver la « stratégie industrielle » que propose le Gouvernement.

Premier transformateur d'acier en France, deuxième en Europe, Vallourec ne participe aucunement à la politique de reconquête du marché intérieur et à la politique d'investissement et d'équilibre de notre balance commerciale. C'est même le contraire, et les chiffres le prouvent, puisque le groupe couvre de moins en moins les besoins du marché national. C'est ainsi que de 1966 à 1981, la part du marché du tube sans soudure qu'avait le groupe a baissé de 82 à 52 p. 100.

Une telle politique ne pouvait entraîner bien évidemment que de graves conséquences pour l'emploi.

Lorsque l'on sait que l'entreprise compte près de 15 000 salariés — dont les deux tiers se trouvent dans le département du Nord, les autres en Normandie et dans l'Aveyron — on devine toutes les retombées sociales d'une telle politique de récession au niveau national ou au niveau local.

C'est ainsi que dans le Nord, région que je connais bien, après une baisse progressive des effectifs dans les diverses entreprises du groupe, on arrive aujourd'hui à la mise en chômage partiel total pour une durée indéterminée de 1 250 salariés, qui touche particulièrement les établissements de Dunkerque, de Solesmes, d'Aulnoye-Aymeries et de Recquignies. Les effectifs de certaines entreprises se voient réduits jusqu'à 57 p. 100.

Or, aujourd'hui, il est possible de substituer à la stratégie du chômage partiel total — qui ne vise qu'à adapter la production aux aléas du marché — une relance de la fabrication du tube en France.

Dans cette perspective, des possibilités s'offrent à Vallourec : la géothermie, la gazéification du charbon ou le nucléaire.

Mais, à court terme, le groupe pourrait s'engager dans la reconquête du marché intérieur, ce qui lui permettrait déjà d'accroître de moitié sa production.

Monsieur le ministre, quelles sont les intentions et les chances du groupe Vallourec dans ces nouvelles perspectives de marchés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, la chute des commandes enregistrées depuis le milieu de l'année 1982 s'explique à la fois par la baisse de la consommation d'énergie et par la nécessité de réduire les stocks considérables qui ont été constitués par cette entreprise.

Ce retournement du marché se traduit pour le groupe Vallourec, vous l'avez souligné, par une baisse d'activité qui frappe tous les départements.

L'adaptation à cette nouvelle conjoncture a conduit le groupe à recourir d'abord au chômage partiel, puis, devant l'approfondissement de la crise, à des mesures de chômage partiel total.

Je n'exclus aucune des possibilités qui s'ouvrent, mais je précise, pour être tout à fait objectif, que le retour à un niveau d'activité plus soutenue reste largement dépendant à la fois d'une reprise de la demande générale et de la résorption des excédents de stock.

**M. le président.** La parole est à M. Jans.

**M. Parfait Jans.** L'industrie automobile française n'a plus l'impact qui était le sien dans les résultats de la production nationale.

Elle a d'énormes responsabilités dans la situation difficile de notre commerce extérieur. Certes, la balance commerciale dans ce secteur est toujours excédentaire, mais la courbe de résultats est inquiétante : il y a quelques années, le taux de couverture

dépassait les 200 p. 100 ; il était encore de 150 p. 100 en 1979 et il est tombé à 140 p. 100 en 1982. Aussi, monsieur le ministre, nous sommes en droit de vous demander quel est l'état actuel de l'industrie automobile française.

En 1982, la marque Renault était la première en Europe. Ce n'est plus le cas en 1983. A quoi cela est-il dû, et quelles sont les possibilités de redressement ?

Au cours du premier semestre de 1983, sont parues plusieurs informations concernant le groupe P. S. A.

Peugeot-Talbot devait, dans un premier temps, procéder à des milliers de licenciements. Une enquête a eu lieu concernant la santé réelle de ce groupe. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ces menaces sont-elles écartées ? Pouvons-nous espérer que le groupe continuera à assumer sa responsabilité dans la production française ? Enfin, dans le groupe P. S. A., Citroën s'était distingué en se proposant de fermer la plupart de ses entreprises de la région parisienne. Cette information a été démentie mollement par la direction. Qu'en est-il exactement ? Quel est l'avenir de la marque Citroën et de ses usines en région parisienne ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, l'industrie automobile en France, en Europe comme dans le monde, traverse une situation difficile. C'est vrai pour le groupe P. S. A.

Vous avez vu les décisions qui ont été prises : les premières consistent à autoriser diverses mesures sociales, et à demander au groupe de reprendre sa copie, si je puis dire. Les autres doivent intervenir après présentation du nouveau plan.

Il y a, certes, des difficultés spécifiques au groupe P. S. A., qui tiennent à la fois au climat social que vous connaissez, à la difficulté de fusion des réseaux commerciaux. Mais sur le fond, et technologiquement, les problèmes sont voisins entre P. S. A., Citroën et Renault, et l'ensemble des groupes mondiaux.

La France a une industrie automobile très puissante. Nous n'avons pas du tout l'intention de renoncer. C'est la perspective dans laquelle nous avons invité à la fois le P. S. A. et le groupe Renault à faire des efforts de productivité importants qui, bien sûr, ont des conséquences en termes d'emploi. Mais l'industrie automobile, à la fois en France en général et dans la région parisienne, a une importance capitale et nous n'avons pas l'intention qu'elle subisse un recul.

**M. le président.** La parole est à M. Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre, le tissu industriel de la Guadeloupe, dont la filière traditionnelle « sucre-alcool » ne représentait plus que 30 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle en 1979, ne bénéficie pas d'un grand développement au regard du volume des aides accordées et de mesures incitatives qui ont été prises. J'en vois les raisons dans certaines contraintes politiques, économiques et sociales.

L'an dernier, seuls quatre-vingt-treize emplois ont été créés dans le secteur industriel, tandis que des centaines d'autres disparaissaient.

Pour favoriser l'industrialisation des départements d'outre-mer, il convient de valoriser les résultats des recherches à retombées régionales, de favoriser les transferts de technologie et d'harmoniser les plans de développement des trois régions des Antilles et de la Guyane. Pour ce faire, une direction inter-régionale à la production et au développement, calquée sur le modèle de la D. A. T. A. R., doit être créée.

En outre, il convient d'implanter rapidement des activités exportatrices aux technologies avancées, susceptibles de concourir à l'équilibre des échanges au sein de ces zones géographiques. Face à l'insuffisance des investissements privés, malgré les incitations et les aides diverses, les pouvoirs publics devraient inciter le secteur nationalisé à participer à l'effort de développement des départements d'outre-mer, en prenant une part plus active dans la mise en place d'actions significatives au niveau des industries agro-alimentaires, pharmaceutiques, électroniques ou automobiles par exemple.

Monsieur le ministre, quelle part entendez-vous accorder aux entreprises nationalisées, dans le développement industriel des départements d'outre-mer ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner les difficultés spécifiques des départements d'outre-mer, notamment celles de la Guadeloupe.

Les efforts de mon département, dans le domaine de l'industrie, porteront principalement sur les points suivants : diminution de la dépendance énergétique ; développement de l'industrie du bois, notoirement insuffisante ; développement de l'exploitation des matières premières minérales ; développement des mesures d'accompagnement visant à faciliter la création de P.M.I. nouvelles.

Dans cet esprit, nous avons décidé la création d'un fonds d'aide au conseil pour études de marché, l'octroi d'aides à l'investissement et à la modernisation industrielle et, enfin, d'une façon générale, le soutien, à partir de travaux dans le domaine de la recherche et du développement technologique, des activités industrielles de tous les secteurs, y compris de ceux qui dépendent d'autres départements ministériels, comme l'agro-alimentaire.

En ce qui concerne la recherche et la technologie, en particulier pour la Guadeloupe, l'effort portera essentiellement sur la maîtrise de l'énergie, notamment en géothermie, avec une action d'envergure de l'A.F.M.E., sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires, sur la santé et sur la valorisation des ressources naturelles.

On ne peut évidemment pas demander aux entreprises nationales d'assurer l'intégralité du développement, mais là comme ailleurs, elles devront consentir un effort spécifique et c'est en ce sens que des indications leur seront données.

**M. le président.** La parole est à M. Jans.

**M. Parfait Jans.** L'industrie de la région parisienne est dans une situation très critique. Elle souffre certes de la crise, comme tous les secteurs industriels dans le pays, mais, en outre, un deuxième mal y a sévi ces dernières années : la politique de désindustrialisation voulue par les gouvernements de la droite et appliquée aveuglément par la D.A.T.A.R.

L'industrie de la région parisienne a ainsi perdu près de 400 000 emplois en dix ans, soit près du quart de ses effectifs. Les travailleurs, les syndicats, les élus de gauche protestent contre cette situation et le secrétaire général de notre parti, mon camarade Georges Marchais, vous avait écrit à ce sujet, monsieur le ministre. Votre réponse nous avait semblé encourageante, mais nous craignons que le mal ne persiste et ne poursuive son œuvre.

Un commissaire du Gouvernement, siégeant dans un centre technique industriel de la région parisienne, a déclaré dernièrement que le Premier ministre avait confirmé l'attachement du Gouvernement à la poursuite et au renforcement de l'aménagement du territoire. Il a également estimé que la concentration de 20 p. 100 des activités du pays en région parisienne, c'est-à-dire sur 2 p. 100 du territoire national, avait des effets hypertrophiques.

Monsieur le ministre, la politique de désindustrialisation de la région parisienne est-elle terminée ? Allons-nous enfin essayer de restructurer la région parisienne et penser à l'emploi dans cette région ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** L'emploi industriel a diminué en Ile-de-France plus rapidement que dans l'ensemble du pays, mais ce phénomène a été partiellement compensé par la croissance des effectifs du secteur tertiaire.

Le tissu industriel de l'Ile-de-France se caractérise, vous le savez bien, par l'importance de la petite et moyenne industrie et de la sous-traitance qui occupe une part notable de ces entreprises. C'est pourquoi les problèmes de la sous-traitance se répercutent très fortement sur la situation dans la région parisienne.

C'est la raison pour laquelle les actions suivantes ont été lancées en 1983 : mise en place du fonds régional d'aide au conseil ; promotion des technologies nouvelles à travers les actions « automatisation » et « microélectrique » ; promotion des techniques évoluées de gestion, qu'il s'agisse de l'action « qualité », de l'action « analyse de la valeur » ou de l'action « design industriel » ; détection des difficultés des entreprises ; et, enfin, action spécifique en matière de sous-traitance.

Le projet de contrat de Plan entre l'Etat et la région d'Ile-de-France devrait permettre de donner davantage d'ampleur à ce type d'actions.

**M. le président.** La parole est à M. Moutoussamy pour poser une seconde question.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre, la recherche, qui demeure une priorité de l'action gouvernementale, constitue un support essentiel pour le développement des départements d'outre-mer. Elle ne doit plus les considérer comme de simples champs d'expérimentation.

Sur la base de programmes de travail pouvant ouvrir la voie à des projets mobilisateurs et se situant dans le cadre d'une stratégie de développement autocentré, dont les retombées dépasseraient le périmètre de la région des Caraïbes, la recherche doit contribuer au désenclavement de ces régions.

D'où la nécessité, d'une part, de faciliter les échanges de chercheurs, de documentation scientifique et technologique avec les autres pays et, d'autre part, d'étudier les systèmes de productions agricoles, les techniques propres aux industries agricoles et alimentaires, les technologies industrielles, les écosystèmes marins ou continentaux et les phénomènes naturels.

Cette politique nouvelle implique une réorganisation de la recherche en Antilles-Guyane, fondée sur un renforcement du potentiel existant, sur la création d'un institut de recherche tropicale placé sous l'égide du C.N.R.S. à côté des centres de l'I.N.R.A., de l'O.R.S.T.O.M. et du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, sur la mise en place d'une agence inter-régionale d'information scientifique et technique du genre agence régionale d'informatique scientifique et technique, sur l'installation en Guadeloupe d'une délégation inter-régionale de l'Anvar et, pour quoi pas, d'un institut du rhum.

Monsieur le ministre, sans nier que la problématique du développement passe, avant tout, par l'homme guadeloupéen, comment pensez-vous contribuer au développement de la recherche dans les régions Antilles-Guyane ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, vous avez sans doute noté que j'avais déjà satisfait à votre interrogation en répondant à votre question précédente.

Je ne peux donc que confirmer, en quelques mots, que nous avons l'intention de donner, en matière de recherche, toutes leurs chances aux départements d'outre-mer. J'ai eu l'occasion de me rendre en Guyane et j'ai, à la suite de ce voyage, informé d'un certain nombre de décisions positives les élus de la région. De la même façon, la Guadeloupe et la Martinique seront l'objet d'une série d'actions que j'ai rappelées tout à l'heure.

**M. le président.** La parole est à Mme Horvath.

**Mme Adrienne Horvath.** Monsieur le ministre, une étude réalisée par l'Anvar sur le bâtiment et l'innovation, et publiée en 1982, a apporté la démonstration de la grande faiblesse de la recherche dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Ainsi, les masses financières consacrées par les entreprises privées à la recherche sont de l'ordre de 0,13 p. 100 du chiffre d'affaires de la branche et ont tendance à diminuer en francs constants. L'effort de la recherche publique consacrée au secteur du bâtiment et des travaux publics était, avant 1981, de l'ordre de 1 p. 100 de l'ensemble des masses financières consacrées par l'Etat à la recherche. La part de la recherche-développement du B.T.P. dans l'ensemble de l'effort national est nettement inférieure à la place qu'occupe la branche dans l'économie française : 1,2 p. 100 de l'ensemble de la recherche-développement, alors que ce secteur représente 8 p. 100 du produit intérieur brut.

Cette faiblesse, voire cette carence, est d'autant plus injustifiable que l'outil de production reste, pour l'essentiel, archaïque, ce qui aboutit, d'une part, à un travail peu productif fondé sur la déqualification des salariés et, d'autre part, à des conditions de travail pénibles et dangereuses.

Le 20 janvier 1983, vous avez, monsieur le ministre, avec votre collègue de l'urbanisme et du logement, annoncé un programme visant le doublement en cinq ans des crédits de recherche-développement pour le B.T.P. Il était indiqué que les entreprises devraient accompagner l'effort de l'Etat et qu'elles seraient sollicitées pour contribuer au financement des grands équipements de recherche.

Par ailleurs, une charte tripartite de coopération entre les centres techniques, d'une part, les centres publics, d'autre part, et les centres de recherche privés devait être mise en œuvre dès 1983.

Enfin, vous indiquez, lors de cette même conférence de presse, que le développement du secteur du bâtiment et des travaux publics ne serait possible que si l'on s'attaquait à l'amélioration des conditions de travail.

Nous souhaiterions savoir, monsieur le ministre, où nous en sommes de ces objectifs.

Dans le même état d'esprit, un projet de centre de recherche sur les technologies et les conditions de travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics vous a été soumis par différents partenaires dont l'école nationale des travaux publics de l'Etat, le lycée technique sur les métiers du bâtiment de la commune où pourrait être implanté ce centre et la fédération C.G.T. des travailleurs de la construction.

Ce projet a reçu un large écho dans la région Rhône-Alpes où il a engendré la création d'une association regroupant des chercheurs, des maîtres d'ouvrage, des représentants des collectivités locales, des architectes, des étudiants et enseignants en architecture, des syndicalistes, des représentants de grandes écoles et des experts en conditions de travail.

Ne serait-il pas judicieux de favoriser la mise en place d'un tel pôle de recherche, de formation et d'information coopérant avec le potentiel de recherche universitaire dans la région Rhône-Alpes et agissant en liaison étroite avec les salariés de la profession et les dirigeants des entreprises, notamment des P.M.E. et de l'artisanat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Madame le député, l'effort de recherche et de développement sera organisé, en 1984, autour de deux programmes finalisés : le programme « génie civil » et le programme « urbanisme et technologie de l'habitat ».

Pour ce qui est du génie civil, un programme interministériel a été décidé le 24 juin 1983, avec la création d'un conseil d'orientation de la recherche en génie civil. Le financement a été mis en place en 1983 et il sera reconduit en 1984. Les entreprises seront associées à cet effort et le laboratoire des ponts et chaussées a été invité à conduire les études d'exécution pour la machine de fatigue des câbles dont la réalisation est prévue à Nantes.

En ce qui concerne l'urbanisme et les technologies de l'habitat, le programme est décomposé en trois programmes de recherche et d'expérimentation : le plan « construction et habitat », le plan « urbanisme » et le plan « construction publique et lieu de travail », couvrent les recherches sur la composition urbaine, les constructions publiques et celles sur les lieux de travail.

Par ailleurs, trois actions déterminantes seront mises en œuvre : la création du laboratoire des matériaux de l'habitat, la mise en place du laboratoire national du génie urbain et l'équipement d'essai et d'expérimentation. Ultérieurement seront envisagées la réalisation d'un souffleur climatique et la participation à la construction d'une grande table sismique dont l'étude est engagée au niveau européen.

Le montant des crédits civils de recherche, hors agences, consacré à ce secteur sera, en 1984, de 180 millions de francs en dépenses ordinaires et de 145 millions de francs en autorisations de programme.

L'Anvar et l'A. F. M. E. consacreront ensemble 105 millions de francs au financement d'actions dans ce secteur contre 65 millions en 1982.

J'ajoute que M. Quilès, dont les services sont associés à ce programme, est très désireux de le suivre.

Je retiens enfin vos dernières suggestions qui pourraient trouver, si cela est opportun, leurs débouchés soit dans un cadre tel que celui que vous avez ébauché, soit dans celui du programme mobilisateur sur les conditions de travail, les technologies et les emplois nouveaux.

M. le président. Mes chers collègues, nous venons d'achever la première période de quinze minutes du groupe communiste. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat sur l'enseignement supérieur.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1800, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Industrie et recherche, énergie, et article 109 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Recherche : annexe n° 21. — M. Michel Charzat, rapporteur spécial.

Industrie : annexe n° 22. — M. Claude Germon, rapporteur spécial.

Energie : annexe n° 23. — M. Alain Rodet, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales : Recherche : avis n° 1736, tome XIX, de M. Jean-Pierre Sueur.

Commission de la production et des échanges :

Recherche : avis n° 1740, tome VIII, de M. Robert Chapuis. Industrie : avis n° 1740, tome IX, de M. André Billardon.

Energie : avis n° 1740, tome X, de M. Albert Chaubard.

Budget annexe des postes et télécommunications :

Annexe n° 50. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XI, de M. Jean Jarosz au nom de la commission de la production et des échanges.

Communication, lignes 55 et 56 de l'état E et articles 62 et 67 :

Annexe n° 31. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XXI (communication) de M. Jean-Michel Boucheron (Charente) au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1736, tome XXII (radio-télévision) de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 16 novembre 1983, à une heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.  
(Réunion du mardi 15 novembre 1983.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 novembre 1983 inclus.

Mardi 15 novembre 1983, soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735, 1736 à 1740) :

Industrie et recherche (Suite).

**Mercredi 16 novembre 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente) :

Industrie et recherche (*Suite*) ;  
Postes, télécommunications et télédiffusion ;  
Premier ministre : Communication.

**Jeudi 17 novembre 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), soir (vingt et une heures trente), et **vendredi 18 novembre 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Départements et territoires d'outre-mer ;  
Transports : Mer ;  
Urbanisme et logement (*Suite*) ;  
Affaires sociales et solidarité nationale (*Suite*) : article 102 ;  
Articles non rattachés ;  
Seconde délibération ;  
Vote sur l'ensemble.

**Mardi 22 novembre 1983**, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole (n° 1759) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (n° 1771).

**Mercredi 23 novembre 1983**, matin (neuf heures trente) :

Discussion du projet de loi relatif à l'indemnisation d'infirmités contractées dans certains lieux de captivité ou d'inter-nement (n° 1775) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant validation des mesures individuelles intéressant le corps des intendants universitaires et certains corps et emplois de l'admini-stration scolaire et universitaire (n° 1797).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouver-nement, et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi rendant applicables dans les terri-toires d'outre-mer certaines dispositions législatives ayant modi-fié le code pénal et le code de procédure pénale et modifiant la loi n° 83-520 du 27 juin 1983 (n° 1780) ;

Discussion du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique (n° 1718).

**Jeudi 24 novembre 1983**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant homologation des dispositions pénales de deux délibérations de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépen-dances (n° 1761-1786) ;

Discussion :

Du projet de loi autorisant la ratification d'une convention portant création de l'Organisation européenne de télécom-munications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes) et de l'accord d'exploitation relatif à l'Organi-sation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes) (n° 1714) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratifi-cation d'un accord européen concernant les personnes parti-cipant aux procédures devant la Commission et la Cour européenne des droits de l'homme (n° 1762) ;

Du projet de loi autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commer-ciale (n° 1720) ;

Du projet de loi autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention concernant la compétence et l'exécution des déci-sions en matière civile et commerciale (n° 1719) ;

Du projet de loi autorisant l'adhésion au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, ouvert à la signature à New York le 10 décem-bre 1966 (n° 1725) ;

Du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfè-rement des condamnés détenus (n° 1772).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de la nationalité française et le code électoral et sup-primant les incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française (n° 1779) et du projet de loi orga-nique, adopté par le Sénat, abrogeant l'article L.O. 128 du code électoral relatif aux incapacités temporaires qui frappent les personnes ayant acquis la nationalité française (n° 1778) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux mesures pouvant être prises en cas d'atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France (n° 1795) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au contrôle de l'état alcoolique (n° 1799) ;

Discussion du projet de loi portant modification du code du travail et relatif au congé parental d'éducation et au travail à mi-temps des parents d'un jeune enfant (n° 1784).

**Vendredi 25 novembre 1983**, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

**Mardi 29 novembre 1983**, matin (dix heures), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi définissant les moyens d'exé-cution du IX<sup>e</sup> Plan de développement économique, social et cultu-rel (deuxième loi de Plan) (n° 1769).

#### Modifications à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 16 novembre 1983.)

#### GRUPE SOCIALISTE

(268 membres au lieu de 265.)

Ajouter les noms de MM. Serge Blisko, Jean Giovannelli et Jean-Pierre Lambertin.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(17 membres au lieu de 18.)

Supprimer le nom de M. Jean Giovannelli.

#### LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(8 au lieu de 10.)

Supprimer les noms de MM. Serge Blisko et Jean-Pierre Lambertin.

#### Nomination de rapporteurs.

M. Roland Renard a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant validation des mesures individuelles intéressant le corps des intendants universitaires et certains corps et emplois de l'administration scolaire et universitaire (n° 1797).

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 15 novembre 1963.**

**1<sup>re</sup> séance : page 5243 ; 2<sup>e</sup> séance : page 5261 ; 3<sup>e</sup> séance : page 5283.**

**Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;  
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)**